

Parc naturel régional

du Haut-Languedoc



ÉVALUATION À MI-PARCOURS

MISE EN ŒUVRE DES SEPT PREMIÈRES ANNÉES DE LA CHARTE
Effets de la mise en œuvre de la charte sur les territoire



Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc
Lengadoc Naut

Sommaire

Édito.....	3
Évaluation à mi-parcours	4
Éléments de contexte.....	6
Fonctionnement du Parc	8
Moyens humains.....	9
Moyens financiers	10
Analyse par thématique.....	12
-Milieu naturel et Eau	14
-Urbanisme et Paysage	18
-Forêt.....	22
-Agriculture	26
-Energie	30
-Valorisation des ressources du territoire ..	34
-Éducation et culture	38
Synthèse par mesure de la Charte	42
Réponses aux questions évaluatives	46
Cartographie de l'action du Parc.....	56





évaluation dans les Parcs naturels régionaux n'est pas une nouveauté, elle est même obligatoire depuis plus de 50 ans au moment de la révision des Chartes de Parc. Par contre depuis 2012 les Parcs naturels régionaux se doivent, en tant que territoires exemplaires, de réaliser une évaluation « au fil de l'eau » durant les 15 années de vie de la Charte et une évaluation à mi-parcours.

L'évaluation à mi-parcours constitue une étape importante dans la vie d'une Charte de Parc. Elle permet d'abord de s'assurer que le Parc, avec l'ensemble de ses partenaires, poursuit bien la mise en œuvre de la « feuille de route » inscrite dans la Charte. Elle sert à analyser les points forts et les difficultés, les réussites et les échecs, afin de faire évoluer les projets vers plus d'efficacité et d'efficience. L'évaluation est aussi l'occasion de revisiter les objectifs arrêtés à une époque, voir même d'infléchir certaines politiques pour tenir compte d'évolutions qui, avec le temps, ont pris plus d'importance.

Au-delà de ces objectifs, l'évaluation est à prendre comme un moment privilégié, une opportunité pour renouveler le dialogue autour de la question du Parc et de ses engagements pris au moment de la signature de la Charte. En effet, nombre de partenaires, signataires de la Charte, ont été surpris lors de l'évaluation à mi-parcours de certains engagements pris en 2012. Piqûre de rappel, l'évaluation est là pour nous faire prendre du recul - le syndicat mixte du Parc comme ses partenaires - et nous réapproprier ce projet de territoire co-construit, il y a quelques années de cela, afin de réaffirmer une stratégie d'action commune.

J'espère que vous partagerez cette analyse issue d'une année de rencontres et de dialogues avec tous les acteurs du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Je souhaite que cette période d'évaluation ait renforcé cette dynamique commune « Parc » qui nous conduit et nous conduira jusqu'en 2027, année où nous devons démontrer ensemble que nous avons fait preuve d'exemplarité sur ce magnifique territoire qui est le nôtre, pour conserver le label et poursuivre nos projets.

**LE PARC, C'EST NOUS !
LO PARGUE, ES NOUSAUTRES !**

Daniel VIAELLE
Président du PNR Haut-Languedoc



ÉVALUATION À MI-PARCOURS

POURQUOI UNE ÉVALUATION ?

Une obligation réglementaire : L'évaluation des Chartes des Parcs naturels régionaux répond à une obligation réglementaire depuis 2012. Aujourd'hui, le texte de référence est la Note technique du 7 novembre 2018 relative au « Classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes ».

Cette note stipule que « *le rapport doit prévoir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire* ». Ces deux dispositifs doivent permettre, lors de l'évaluation finale, « *d'analyser les effets de la mise en œuvre de la Charte sur l'évolution du territoire* ».

Une volonté du PNR Haut-Languedoc : Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a souhaité avoir un dispositif de suivi-évaluation opérationnel dès l'entrée en vigueur de sa Charte en 2012, dans laquelle il s'est engagé à mener des évaluations périodiques.

À QUOI VA T'ELLE SERVIR ?

La Charte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc constitue un projet de territoire co-construit par l'ensemble de ses membres : les signataires et les partenaires territoriaux, pour une durée de 15 ans.

Arrivé à mi-parcours de la Charte, il est important de faire le point sur les actions menées pour :

- Partager avec tous les acteurs du territoire le bilan des engagements et des réalisations entreprises, mais aussi analyser les facteurs favorables et les freins à la mise en œuvre de la Charte et tenter de répondre à la question « *quel impact a la Charte sur son territoire ?* »,
- Co-construire une nouvelle feuille de route pour la seconde phase de la mise en œuvre de la Charte, à partir des conclusions collectives du bilan,
- (Re)Mobiliser les signataires et les acteurs du territoire sur l'action globale du Parc,
- Faciliter l'évaluation qui aura lieu en amont de la révision de la Charte.

C'est ainsi que le Parc a engagé en 2019 son évaluation à mi-parcours aux côtés des acteurs du territoire.



QUI EST CONCERNÉ ?

Selon la réglementation en vigueur, « *L'évaluation de la Charte porte sur l'action du syndicat mixte et la façon dont les engagements des signataires et des partenaires ont été respectés* ». L'évaluation est « *coordonnée par le syndicat mixte du Parc, [...] et mis en œuvre par l'ensemble des signataires de la Charte* ».

L'évaluation est donc l'affaire de tous !

Tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent à la mise en œuvre du projet de territoire :

- Le Syndicat mixte du Parc qui est le principal acteur à mener des actions pour répondre aux objectifs de la Charte,
- Les signataires qui ont pris des engagements dans la Charte,
- Les partenaires et acteurs du territoire, qui n'ont pas d'engagement, mais qui, par leurs actions, participent à la mise en œuvre de la Charte et au développement durable du territoire.

C'est pourquoi le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a souhaité conduire une évaluation participative, mobilisant l'équipe du Parc (élus et agents), le Conseil Scientifique et Prospectif, l'ensemble des signataires de la Charte, ses partenaires et les acteurs du territoire, au travers de temps d'échanges. Ces moments se sont traduits par des réunions spécifiques sur le suivi des engagements, la réalisation d'une vingtaine d'entretiens, l'organisation d'un comité d'évaluation et d'un séminaire des élus ainsi que la réalisation de 5 Rencontres territoriales ayant réuni plus de 160 participants.

Après concertation avec le bureau d'étude et le groupe projet, il a été décidé de ne pas associer les habitants aux échanges sur l'évaluation. Néanmoins une enquête de notoriété auprès de 566 personnes a été réalisée pour recueillir leur avis sur le Parc et ses actions.

LA MÉTHODE RETENUE

La méthode a été définie par le groupe projet Évaluation (directeur du Parc, élu référent, Région, chargé de mission Évaluation). Cette méthode a été validée en Comité syndical du 10 juillet 2018.

L'évaluation à mi-parcours de la Charte s'est déroulée en plusieurs temps :

- **La collecte des données** s'est faite auprès de l'équipe technique du Syndicat mixte pour compiler toutes les informations sur les actions, le budget, les ressources humaines, les indicateurs, ... Elle s'est également faite auprès des signataires pour connaître l'état d'avancement de leurs engagements ; auprès des partenaires via des questionnaires et auprès des acteurs du territoire lors des Rencontres territoriales pour connaître leur avis sur l'action du Parc et recueillir leurs attentes et leurs besoins ; auprès des habitants via l'enquête de notoriété.

- **La concertation** est intimement liée au temps de la collecte. Toutes les rencontres organisées pour collecter des données ont permis d'échanger avec l'ensemble des acteurs et de recueillir leur avis sur le Parc et son action, sur les résultats de l'analyse de l'évaluation et sur les perspectives d'actions envisagées.

- **L'analyse** : il a été décidé de prendre un bureau d'étude ayant un regard neutre sur le Parc pour réaliser une analyse critique. Le bureau d'étude est également intervenu sur certains temps d'échanges afin de faciliter la concertation avec les partenaires.

- **La restitution** : l'ensemble de l'évaluation à mi-parcours de la Charte a été restitué aux différents participants via des supports adaptés (diffusion des documents, réunion d'élus, ...). Les instances du Parc ont ainsi pris acte de ces conclusions et pourront définir une feuille de route pour la 2nde moitié de la Charte.

L'évaluation à mi-parcours de la Charte se compose de deux parties :

- **L'analyse de la mise en œuvre de la Charte,**
- **L'analyse de l'impact de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire,** via la réponse aux neuf questions évaluatives. Cette partie, non obligatoire lors de l'évaluation à mi-parcours, a été volontairement réalisée pour préparer l'évaluation finale de la Charte.

L'évaluation à mi-parcours a été réalisée sur la base des 31 mesures de la Charte qui ont été regroupées en 7 thématiques, afin de rendre plus lisible les champs d'intervention du Parc.

Le rapport présente donc l'analyse par thématique. Un chapitre permet néanmoins une lecture par mesure de la Charte. Le rapport présente également les réponses apportées aux questions évaluatives.

LA CHARTE est l'épine dorsale du projet de territoire, donnant le cap à atteindre au bout de 15 ans. Elle est construite autour de 3 grands axes :

Axe 1 : Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

Axe 2 : Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21^e siècle

Axe 3 : Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut- Languedoc

Ces 3 AXES sont développés en 9 objectifs stratégiques et 31 mesures. Toutes les actions mises en œuvre répondent à ce projet de territoire.

LES SIGNATAIRES sont l'ensemble des structures qui ont pris des engagements dans la charte :

>> 118 COMMUNES :

AGEL, AIGUEFONDE, AIGUES-VIVES, ALBINE, ANGLÈS, ARFONS, AUSSILLON, AVÈNE, AZILLANET, BARRE, BÉDARIEUX, BERLATS, BERLOU, BOISSET, BOISSEZON, BOUT-DU-PONT-DE-L'ARN, BRASSAC, BURLATS, CABEROLLES, CAMBON-ET-SALVERGUES, CAMBOUNÈS, CAMPLONG, CASSAGNOLES, CASTANET-LE-HAUT, CAUCALIÈRES, CAUSSINIOJOLS, CEILHES-ET-ROCOZELS, CESSERAS, COLOMBIÈRES-SUR-ORB, COMBES, COURNIQUOULES-GROTTE, DIO-ET-VALQUIÈRES, DOURGNE, DURFORT, ESCOUSSENS, ESCROUX, ESPÉRAUSSES, FAUGÈRES, FERRALS-LES-MONTAGNES, FERRIÈRES-POUSSAROU, FONTRIEU, FRAÏSSE-SUR-AGOUT, GIJOUNET, GRAISSESSAC, HÉRÉPIAN, JONCELS, LABASTIDE-ROUAIROUX, LABRUGUIÈRE, LACABARÈDE, LACAUNE, LA CAUNETTE, LACAZE, LACROUZETTE, LA LIVINIÈRE, LAMALOU-LES-BAINS, LA SALVETAT-SUR-AGOUT, LASFAILLADES, LA TOUR-SUR-ORB, LAMONTÉLARIÉ, LE BEZ, LE BOUSQUET-D'ORB, LE MASNAU-MASSUGUIÈS, LE POUJOL-SUR-ORB, LE PRADAL, LE RIALET, LES AIRES, LES CAMMAZES, LE SOULIÉ, LES VERRERIES-DE-MOUSSANS, LE VINTROU, LUNAS, MASSAGUEL, MINERVE, MONS-LA-TRIVALLE, MONTREDON-LABESSONNIÉ, MOULINMAGE, MURAT-SUR-VÈBRE, NAGES, OLARGUES, PARDAILHAN, PAYRIN-AUGMONTEL, PONT-DE-L'ARN, PRÉMIAN, RIEUSSEC, RIOLS, ROMIGUIÈRES, ROQUEBRUN, ROQUECOURBE, ROQUEREDONDE, ROSIS, ROUAIROUX, ST-AMANCET, ST-AMANS-SOULT, ST-AMANS-VALTORET, ST-ETIENNE-D'ALBAGNAN, ST-ETIENNE-D'ESTRECHOUX, ST-GENIÈS-DE-VARENSAL, ST-GERVAIS-SUR-MARE, ST-JEAN-DE-MINERVOIS, ST-JULIEN, ST-MARTIN-DE-LARÇON, ST-NAZAIRE-DE-LADAREZ, ST-PIERRE-DE-TRIVISY, ST-PONS-DE-THOMIÈRES, ST-SALVI-DE-CARCAVÈS, ST-SALVY-DE-LA-BALME, ST-VINCENT-D'OLARGUES, SAUVETERRE, SENAUX, SIRAN, SORÈZE, TAUSSAC-LA-BILLIÈRE, VABRE, VÉLIEUX, VERDALLE, VIANE, VIEUSSAN, VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE

>> 10 EPCI :

CENTRE TARN, SIDOBRE VALS ET PLATEAUX, SOR ET AGOUT, LAURAGAIS REVEL ET SORÈZOIS, THORÉ MONTAGNE NOIRE, DU MINERVOIS AU CAROUX, LES AVANT-MONTS, GRAND ORB, LODÉVOIS ET LARZAC, MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC, MONTS DE LACAUNE

>> 2 DÉPARTEMENTS : TARN ET HÉRAULT

>> 1 RÉGION : OCCITANIE PYRÉNÉES/MÉDITERRANÉE

>> L'ÉTAT

ELEMENTS DE CONTEXTE



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc se situe sur les derniers contreforts du Massif central, à cheval sur le département du Tarn et de l'Hérault, en région Occitanie Pyrénées/Méditerranée et à proximité de deux métropoles régionales, Toulouse et Montpellier.



Créé en 1973, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc fait partie des plus anciens PNR de France. Son label « Parc naturel régional » a été renouvelé pour la dernière fois en décembre 2012, pour une durée de 15 ans.

Entre nature et culture : le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un territoire rural de moyenne montagne, couvert aux 2/3 par la forêt (point culminant à 1267m d'altitude). L'eau y est aussi omniprésente. Du nord au sud, le Parc est traversé par une ligne de partage des eaux séparant le bassin versant de l'Atlantique et celui de la Méditerranée. Au cœur de ce carrefour bioclimatique (climat océanique, montagnard et méditerranéen), il bénéficie d'une situation géographique qui lui offre une diversité paysagère et culturelle exceptionnelle, des contreforts du Massif Central à la garrigue de Minerve, ainsi qu'une grande richesse faunistique et floristique : 18 unités paysagères (plaines, plateaux, gorges, vallées, ...), 170 espèces animales remarquables, 2 500 espèces de fleurs, 1 184 km de cours d'eau classés réservoirs biologiques, plus de 4 200 ha de zones humides, 71 statues menhirs, 97 sites classés monuments historiques, la culture Occitane, ...

Un territoire vivant : Son périmètre d'une superficie de 307 183 hectares couvre 118 communes : 64 communes héraultaises et 54 communes tarnaises. 91 933 personnes vivent sur ce territoire principalement tourné vers une économie présentielle (liée à l'attractivité résidentielle et touristique) autour de 5 pôles qui proposent 25 694 emplois.

Mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (élus, associations, socioprofessionnels, habitants, ...) le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est un espace de vie où le développement économique et social se conjugue avec la préservation de l'environnement.

UN CONTEXTE QUI ÉVOLUE

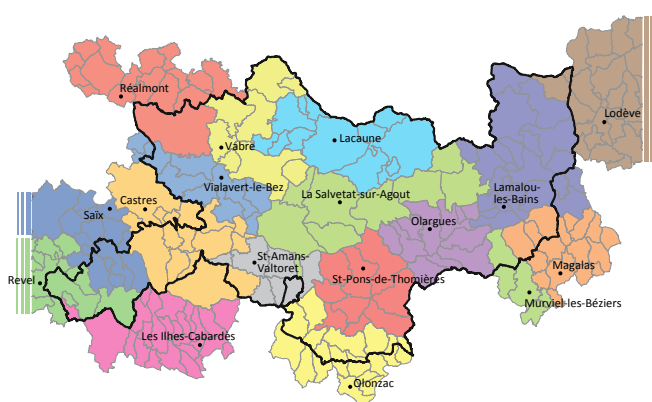
L'évaluation doit tenir compte du contexte dans lequel la mise en œuvre de la Charte a été conduite. Sur la période 2012-2019, une importante recomposition du paysage administratif français et une nouvelle répartition des compétences a ainsi modifié l'équilibre des instances locales.

Les Intercommunalités : la nouvelle carte intercommunale, entrée en vigueur en 2017 suite à la loi NOTRe de 2015, s'est traduit, sur le territoire du Haut-Languedoc, par le passage de 17 à 11 intercommunalités (10 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération).

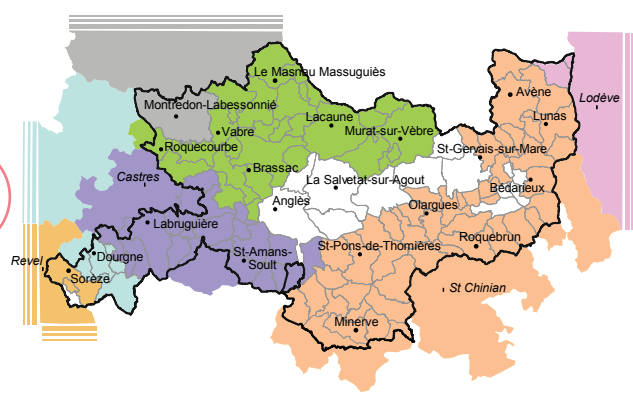
Ces EPCI se sont vues transférer certaines compétences dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le développement économique et touristique, la mobilité, ...

Les Pays et PÉTR : les Pays ont évolué en application de la loi MAPTAM de 2014 qui a créé les PÉTR. Le territoire compte désormais 2 Pays et 4 Pôles d'Équilibre Territoriaux (PÉTR) contre 8 Pays en 2012.

En 2016, le Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités a choisi les PÉTR et les intercommunalités pour porter les programmes européens Leader et redistribuer une enveloppe financière en faveur des projets des acteurs du territoire.



2012



2019



Même si les relations de partenariat entre le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, les intercommunalités et les PÉTR sont bonnes, le positionnement du PNR devient plus complexe sur certaines compétences communes entraînant, de part et d'autre, un sentiment de concurrence. De nombreux échanges et des coopérations ont déjà eu lieu. Ces partenariats doivent se poursuivre et se traduire de manière opérationnelle lors de la seconde moitié de mise en œuvre de la Charte.

Ces évolutions majeures ont également eu des conséquences sur les engagements pris initialement dans la Charte par les collectivités (communes et intercommunalités), les remettant en cause.

Le budget : depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte, la raréfaction des crédits publics et la nécessité d'apporter une part d'autofinancement dans les projets sont devenues des constantes. Pour faire face à cette situation, le Parc recherche de nouvelles recettes, en particulier au travers des appels à projets qui se multiplient. Cela peut avoir pour conséquence, dans certains cas, une moindre adéquation aux objectifs de la Charte afin de répondre aux attentes des appels à projets.

Ces éléments de contexte sont à prendre en compte lors de l'analyse de l'action du Parc et de ses partenaires.

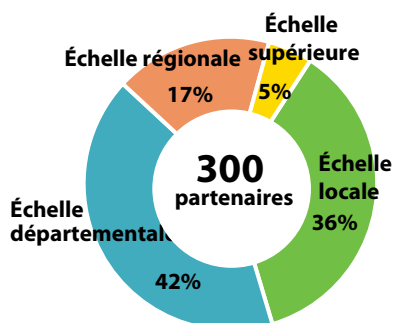
FONCTIONNEMENT DU PARC



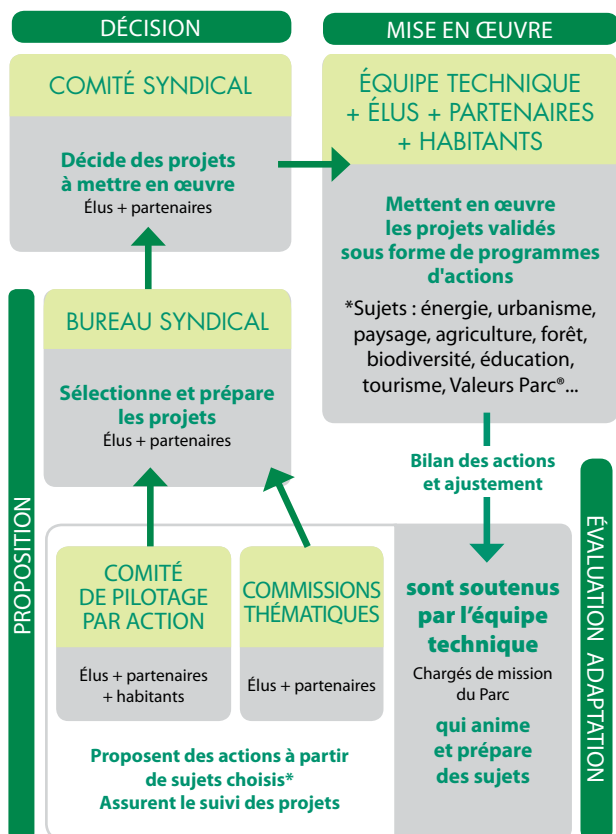
Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc est structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion. Il est animé au niveau politique par ses collectivités adhérentes :

- Les 118 communes classées,
- Les Départements du Tarn et de l'Hérault,
- La Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée, (ex Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon)

Les partenaires du Parc



Les décisions sont ensuite mises en œuvre par l'équipe technique du Syndicat Mixte.



LE PARC, UN FACILITATEUR



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Sur le fonctionnement interne :

- Repenser le fonctionnement des commissions thématiques du Parc.
- Mobiliser davantage les délégués Parc des communes.

Sur les relations externes :

- Développer un lien opérationnel avec les Communautés de Communes, les intégrer dans la gouvernance.
- Clarifier/créer des partenariats avec les chambres consulaires, les PAYS/PETR et les CAUE.

Sur les modalités d'action :

- Mobiliser des sources nouvelles de financement (privés, mécénat, ...).
- Mobiliser des financements pour « alimenter/dynamiser » les partenariats.
- Passer de l'expérimental à des actions massives et généralisées : moins d'action différentes mais plus importantes en volume – « abandon » de certains sujets, concentration thématique.
- S'appliquer l'écoresponsabilité.
- Communiquer plus fréquemment sur l'action du Parc.

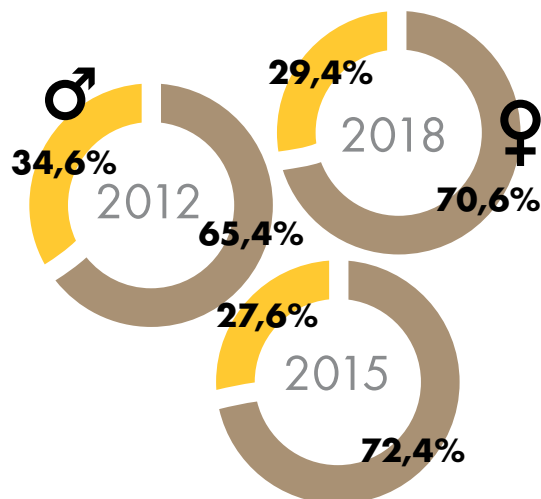
MOYENS HUMAINS



De 2012 à 2018, les effectifs du Parc naturel régional du Haut-Languedoc ont augmenté de 34,6 %, passant de 26 à 34 agents. Cette équipe technique se caractérise par :

Un fort taux de renouvellement : les services supports (administratif, financier, informatique, ...) ne sont pas touchés par ce phénomène, leur ancienneté étant passée de 10,5 à 12,5 ans entre 2012 et 2018. En revanche, l'ancienneté des chargés de mission, en moyenne de 4,5 ans, indique un turn-over important. Ces mouvements de personnel sont fortement liés à l'amplification du financement des actions sur contrats (incluant la possibilité d'embauche de personnels dédiés à ces contrats) qui pallie la baisse des fonds publics. Ainsi en 2018, 50 % des agents étaient nouveaux par rapport à 2012.

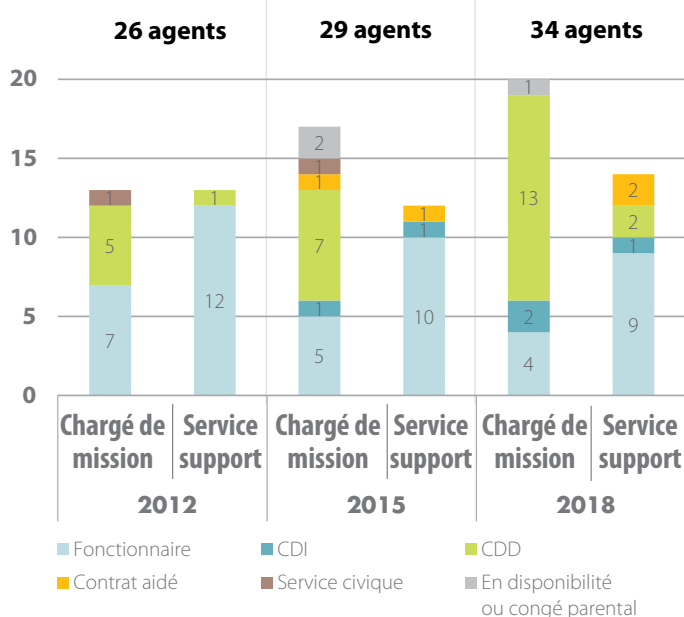
Une surreprésentation féminine



Une augmentation de la précarité des statuts des agents :

en 2012, 76 % des agents sont fonctionnaires contre moins de 40 % en 2018. À partir de 2015, les CDI font leur apparition ainsi que les contrats aidés. Une très forte augmentation du nombre de CDD est notée, multipliés par 2,5 entre 2012 et 2018. Ce mode de fonctionnement offre l'opportunité au Parc d'enrichir son équipe et d'investir de nouveaux sujets, mais il est aussi synonyme de précarisation, autant du statut des agents, que de la continuité des actions conduites au service du territoire.

Une diversification des statuts



Une stabilité des effectifs dédiés aux moyens généraux (services supports).

Une augmentation des effectifs des chargés de mission,

notamment sur la thématique énergie qui a vu ses effectifs augmenter de 1 ETP à 3,5 ETP en 2016 grâce à l'appel à projet Conseil en Energie Partagée et au Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat. La Forêt, qui disposait de moins d'un ETP jusqu'en 2015 a, elle aussi, vu ses effectifs croître jusqu'à 5 ETP grâce au programme Européen Life FORECCASt. Ces programmes devant prendre fin en 2019 et 2020, la pérennisation de ces effectifs n'est pas prévue.

Globalement, on constate une augmentation des moyens humains au service du territoire sur cette première moitié de Charte. Néanmoins, le fonctionnement en mode projet et la dépendance des financements sur contrats engendrent une relative incertitude quant aux évolutions de l'équipe et des actions sur le moyen terme, ce qui impose au Parc une recherche constante de financements et de partenariats.

MOYENS FINANCIERS

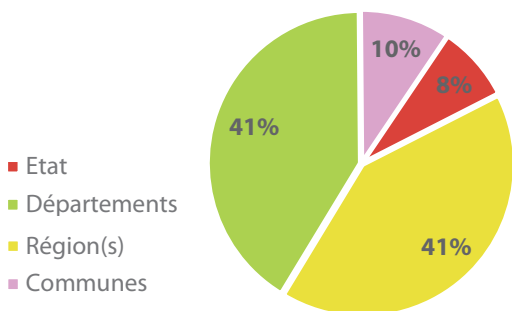
LES RECETTES

Les recettes émanent de trois principales sources de financement :

Des ressources propres faibles : ne possédant pas de fiscalité, les ressources propres du Parc restent limitées, en moyenne 110 000 € par an.

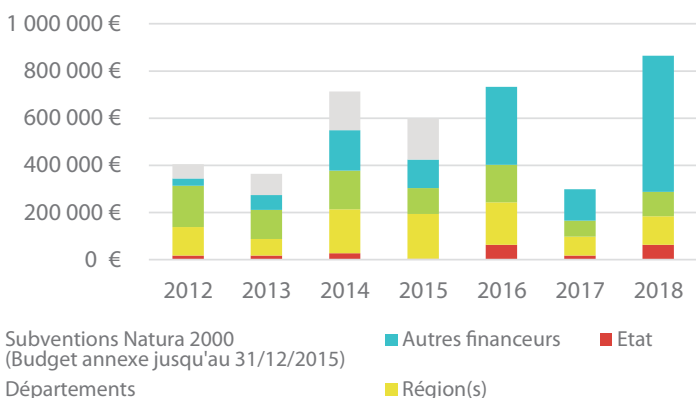
Des contributions statutaires stables : elles sont fixées par les statuts du Syndicat Mixte du Parc. Ces dotations représentent annuellement un montant moyen de près de 1 440 000 €, principale source de financement du Parc.

Contributions statutaires



Des subventions dédiées au programme d'actions : le programme d'actions est financé par des subventions accordées soit par les partenaires « traditionnels » (les Départements, la Région, l'État), soit par des financeurs sollicités dans le cadre de contrats spécifiques ou lors de réponse à des appels à projets (Union Européenne, ADEME, IPAMAC, Agence de l'eau, ...). Les Départements et la Région sont des contributeurs importants et constants. À noter aussi la part croissante de la catégorie « Autre » (Europe, ADEME, ...) qui illustre la recherche de plus en plus active de nouvelles sources de financement.

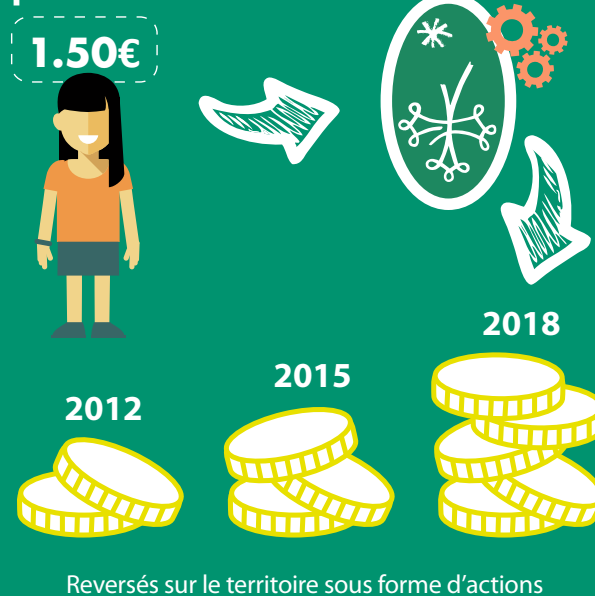
Subventions du programme d'actions



LA REDISTRIBUTION SUR LE TERRITOIRE

Les financements sont redistribués au territoire sous forme d'actions. Ainsi, depuis 2012, quand les communes versent annuellement au Parc 1,50€ par habitant, le Parc redistribue sous forme d'actions sur le territoire l'équivalent de :

Les communes versent au Parc par an / habitant



La part d'autofinancement : pour chaque action menée, le Parc s'engage à 20 % d'autofinancement, ce qui l'oblige à puiser dans ses fonds propres, d'autant plus que le versement des subventions intervient a posteriori. Ce mode de fonctionnement entraîne une forte fragilité de la trésorerie du Parc, celle-ci étant passée d'environ 100 000 € en 2012 à 50-60 000 € sur les dernières années. Ce mode de fonctionnement est à la fois source d'opportunité pour le Parc, mais aussi source d'instabilités, voire même source de fragilisation de la structure financière du Parc, sur le long terme. Le financement du programme d'actions au gré des opportunités peut également entraîner un risque potentiel de perte de cohérence de l'action, pour répondre aux attentes des appels à projet.

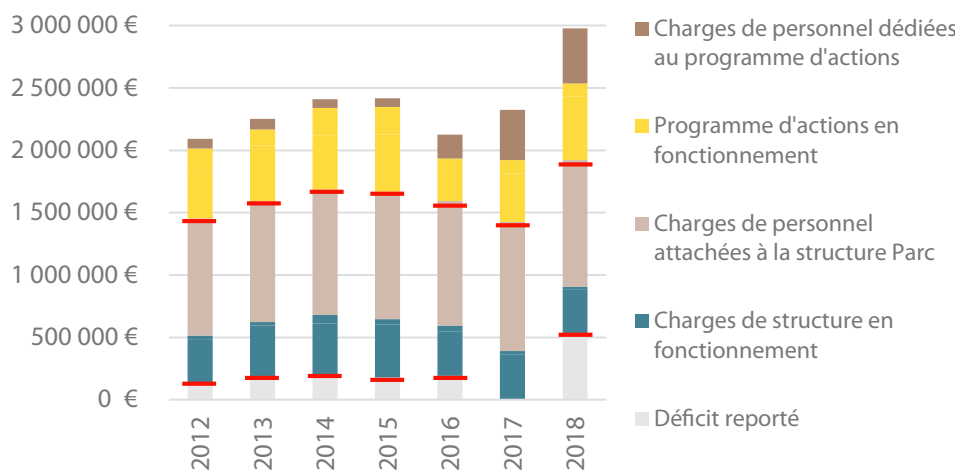
LES DÉPENSES

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a pour volonté de diminuer autant que de possible les charges de structure pour favoriser un maximum de retombées pour le territoire.

Les dépenses liées à la structure : Les charges de structure du Syndicat Mixte (informatique, entretien bâtiment, ...) restent limitées à environ 20 %. Après une augmentation de 24 % entre 2012 et 2014, ces charges ont progressivement diminué pour retrouver leur niveau de 2012, d'environ 382 000 €. Ce résultat est le fruit d'efforts d'économies : renégociation de contrats (informatique, impression, électricité, ...) afin de réduire les charges, dématérialisation pour réduire les impressions, mise en place d'un système de visioconférence pour limiter les déplacements, renouvellement de la flotte des véhicules du Parc au fil de l'eau par des véhicules électriques, ...

La masse salariale est le poste de dépense qui a le plus augmenté sur la période 2012-2018 passant d'un peu plus de 1 millions € en 2012 à près de 1,46 millions € en 2018, soit une augmentation de près de 44 % en 6 ans. Les recrutements intervenus sur la période pour mettre en œuvre les projets contractualisés, les évolutions de carrières ou encore l'évolution des cotisations liées aux différentes réformes sont autant d'éléments explicatifs de l'augmentation de ces dépenses.

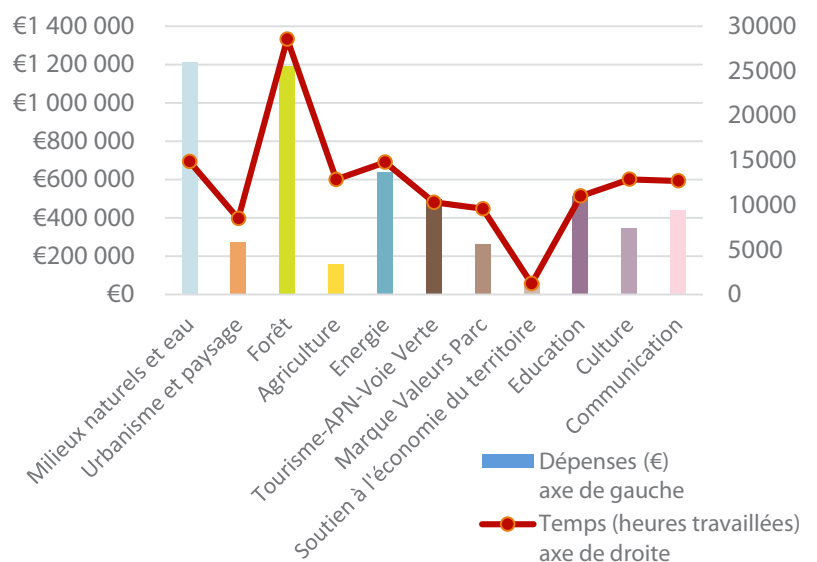
Dépenses du Syndicat Mixte

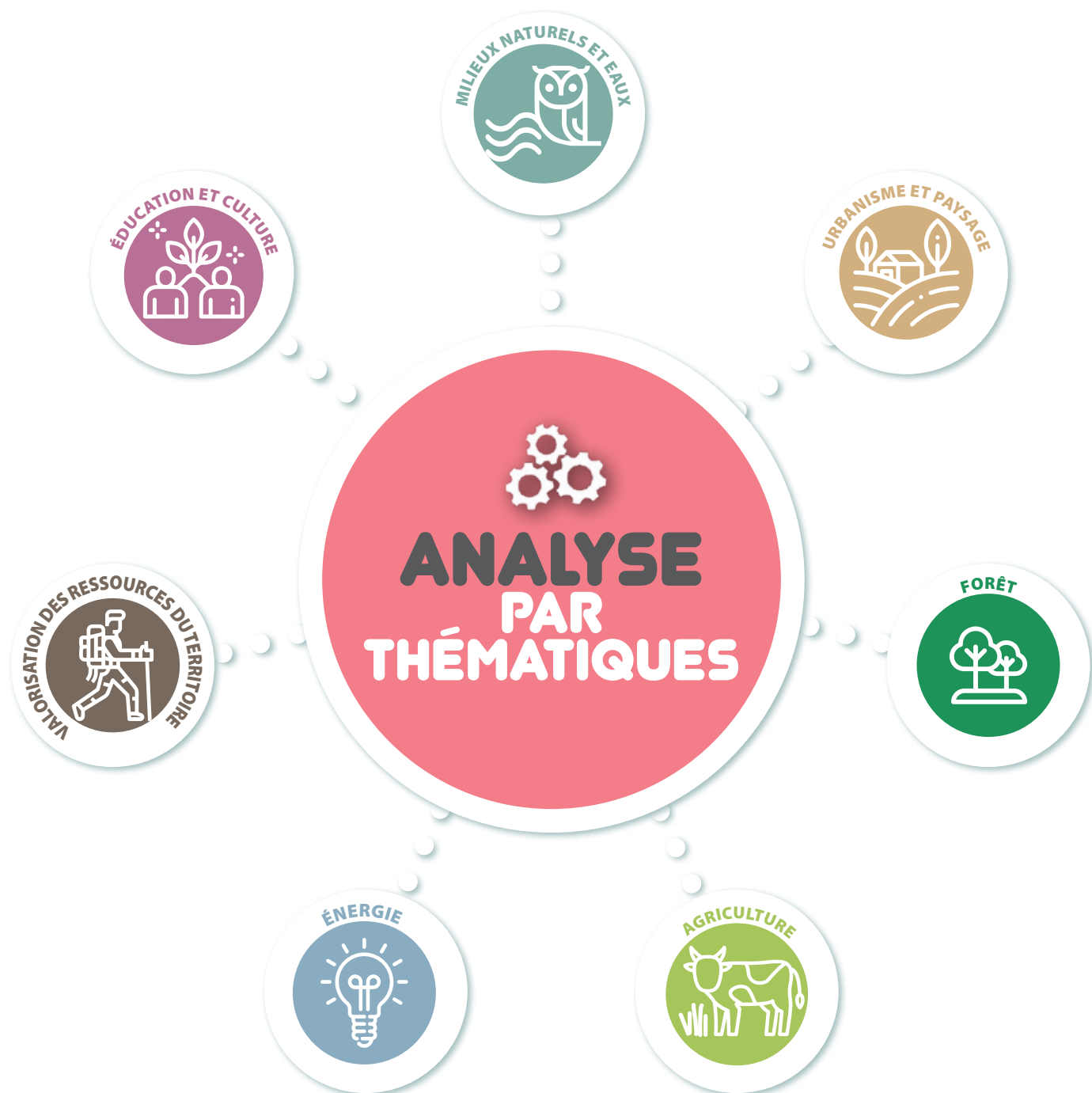


Les dépenses liées à la réalisation du programme d'actions concernent principalement la réalisation d'études ou d'animations territoriales. Ces dépenses sont relativement variables d'une année à l'autre, dépendant des projets en cours. Elles sont comprises en 341 000 € pour 2016 à près de 680 000 € pour 2015, pour une moyenne d'environ 560 000 € par an sur la période.

Sur la première moitié de mise en œuvre de la Charte (2012-2018) ce sont près de 5 612 000 € de dépenses qui ont été consacrés aux actions, pour plus de 137 300 heures d'agents. La répartition de ces moyens est très inégale selon les thématiques, dénotant d'un investissement priorisé. La Forêt ressort comme la thématique prioritaire tant en termes financiers qu'en termes de moyens humains. Ces moyens sont issus du projet européen Life FORECCAS T mobilisé sur la période 2016-2020. La thématique Milieux naturels est celle qui a mobilisé le plus de moyens financiers grâce aux financements européens, avec des moyens humains limités. Un second bloc de thématiques relativement bien dotées en moyens humains et financiers se distingue : l'Énergie qui a bénéficié de financements et de moyens humains issus de plusieurs contrats (TEPCV, COTEC, CEP) ; l'Éducation et le Tourisme/Activité de Pleine Nature/Voie verte portée par un investissement important autour de la Voie Verte Passa Païs.

Répartition des moyens selon les thématiques (2012 - 2018)





À mi-parcours, le Syndicat mixte du Parc a réalisé 62 % de ses engagements.

Des écarts importants sont cependant à noter selon les thématiques. Les moins avancées - Agriculture, Valorisation des ressources du territoire et Milieux Naturels et Eaux - ont un taux de réalisation de leurs engagements d'environ 50 %. Les autres ont des taux de réalisation variant de 65% à 88 % pour l'Énergie.

POINT MÉTHODOLOGIQUE

Afin de rendre plus lisible les champs d'intervention du Parc, l'évaluation à mi-parcours a été réalisée sur la base des

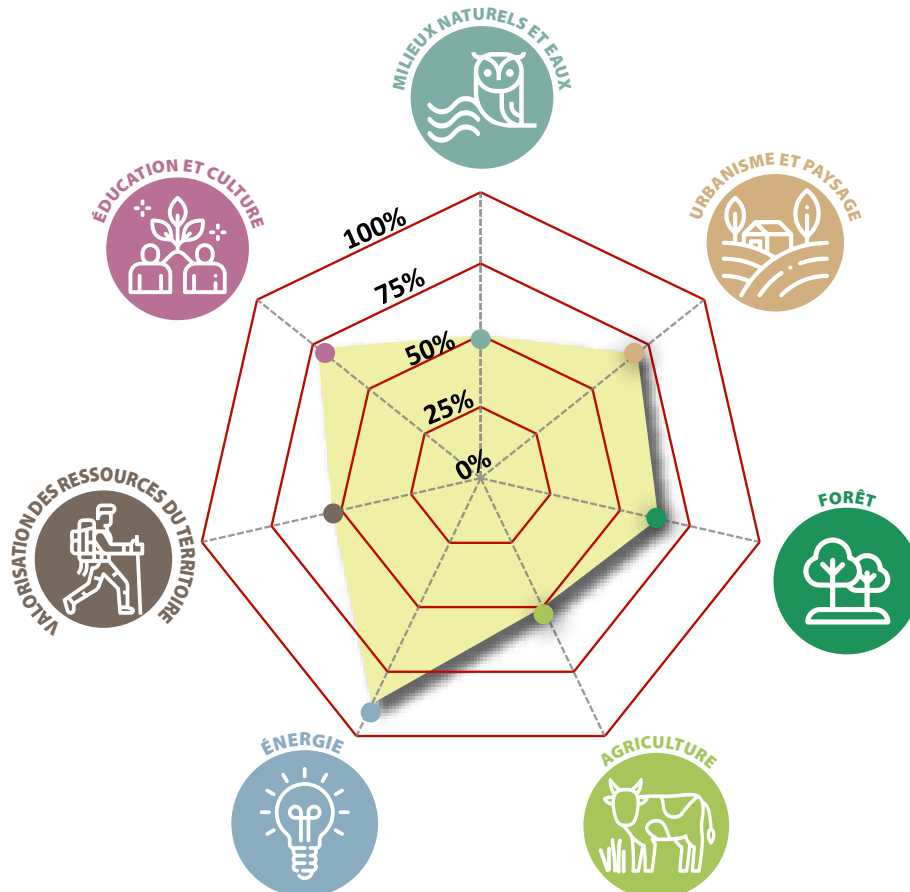
31 MESURES DE LA CHARTE REGROUPÉES EN 7 THÉMATIQUES

L'évaluation étant l'affaire de tous ceux qui de près ou de loin contribuent à la mise en œuvre du projet de territoire (le Syndicat mixte du Parc, les signataires et les partenaires), vous trouverez pour chaque thématique :

- Une synthèse de l'action du Parc (du Syndicat mixte),
- Une synthèse non exhaustive des actions engagées par les principaux partenaires du Parc (dont les signataires) en lien avec la Charte,
- Une synthèse des attentes des partenaires (dont les signataires) vis-à-vis du Syndicat mixte, recensées notamment lors des Rencontres territoriales et des entretiens,
- Des propositions d'orientation pour la fin de Charte, découlant de l'analyse.

La partie suivante est un condensé de l'ensemble des informations récoltées puis analysées par thématique pour évaluer à mi-parcours la Charte. Pour plus de détail, reportez-vous au rapport de l'évaluation à mi-parcours disponible en libre téléchargement sur le site internet du Parc www.parc-haut-languedoc.fr, rubrique Comprendre/Suivre l'action du Parc.

Taux de réalisation des engagements du Parc par thématique





MILIEU NATUREL ET EAU



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- La dégradation des espaces remarquables
- Des mutations des espaces ouverts
- La perte de leur valeur écologique



CE QUE L'ON VEUT

- Un réseau d'espaces naturels d'intérêt écologique qui maille le territoire
- Protéger et économiser la ressource en eau

ENJEUX

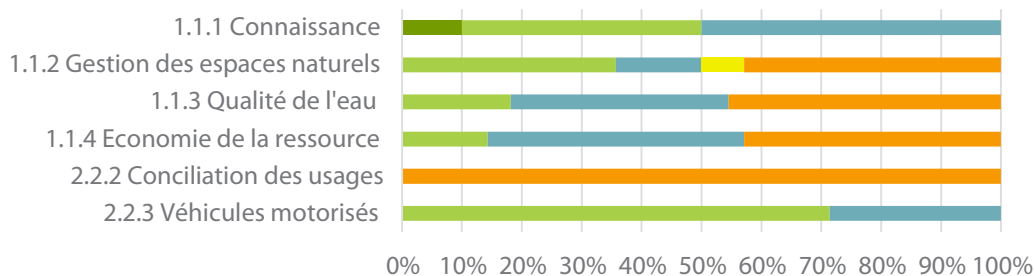
Un patrimoine et des ressources naturelles qui restent à protéger

QUESTIONS ÉVALUATIVES

La gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire ont-elles eu une influence sur la richesse des milieux protégés, la qualité de l'eau et la gestion de cette ressource ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



46% des engagements réalisés

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé

MOYENS MIS À DISPOSITION

Les dépenses liées à cette thématique représentent près du quart des dépenses consacrées au programme d'actions du Parc. Les moyens sont déployés sur le programme Natura 2000 qui bénéficie de financements dédiés. Au total, ce sont plus de 890 000 € qui ont été consacrés aux 12 sites Natura 2000, soit 73 % des dépenses sur la thématique. A l'inverse, les moyens humains dédiés à la thématique sont restés limités (1,25 à 2,25 ETP). L'équipe s'est étoffée en 2020 par le recrutement de 2 techniciens en charge de l'animation des sites Natura 2000 et d'un autre chargé de mission dédié à la thématique de l'Eau.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

1 184 KM de cours d'eau classés réservoirs biologiques

43% de territoire classé en espaces d'intérêt écologique

12 SITES NATURA 2000 sur 16 animés par le PNR - Contre 10 en 2012

6 596 HA d'espaces sensibles expertisés pour leur préservation vis-à-vis des motorisés

170 242 HA de cœur de biodiversité identifiés au sein de la TVB

2 837 HA concernés par une MAEC contre 272 en 2012



Animation du réseau Natura 2000 :

Le Parc poursuit et accroît son engagement avec la prise en charge de 12 sites Natura 2000 (10 en 2012). Depuis 2012, le Parc a lancé l'élaboration des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites « Crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare » et « Minervoises », ainsi que la révision du DOCOB « Caroux Espinouse ». L'animation des sites, dont l'objectif est de concilier activités humaines et protection des milieux pour le maintien des espaces à forte valeur écologique, s'est traduite par :

- La réalisation de plus de 45 études et inventaires,
- La mise en œuvre d'actions de restauration des tourbières,
- Des actions de sensibilisation (18 animations scolaires et 10 animations grand public),
- Une contractualisation avec les agriculteurs au travers des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), ciblant d'abord les zones humides et à présent les landes. Ce dispositif permet de soutenir financièrement les agriculteurs s'engageant dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Identification et cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) :

La TVB constitue aujourd'hui un outil d'aide à la décision fourni aux communes et à leurs groupements par le biais des Porter à Connaissance réalisés par le PNR. Suite à l'identification de la TVB, des premiers travaux de restauration des milieux ont eu lieu, notamment l'effacement de trois obstacles à la continuité sur l'Arn, ou encore une action de préservation et de restauration des continuités bocagères sur Dourgne et des milieux ouverts sur Castanet-le Haut. Plus récemment, le Parc a engagé, dans le cadre du Contrat Régional de Biodiversité Occitanie, des travaux de restauration des landes sur les Monts de Lacaune.

Réalisation d'inventaires :

Le Parc alloue chaque année une enveloppe financière de l'ordre de 20 000 € pour conduire ces inventaires. L'objectif est de renforcer la connaissance du territoire en matière de biodiversité sur des zones encore peu étudiées. Des inventaires ont ainsi été réalisés sur les 3 secteurs identifiés dans la Charte comme Espaces d'Intérêt Écologique à inventorier. Cette base de données consolidée est utilisée pour définir les actions de conservation à mettre en place mais également dans le cadre de projets et d'avis. Jusqu'en 2019, un Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) a également été conduit tous les 2 ans sur 3 sites du Tarn et 3 sites de l'Hérault, dans l'objectif de produire un indicateur pour le suivi des milieux ouverts. Au regard de l'indicateur limité fourni et des moyens financiers disponibles, la poursuite de ce suivi est aujourd'hui en suspens. Un travail de valorisation de ces inventaires auprès du grand public, via la publication annuelle d'un cahier technique sur une espèce inventoriée, joue un rôle de vulgarisation de la connaissance et de sensibilisation.



Un Parc en retrait sur la thématique de l'Eau :

Peu d'actions ont jusqu'à présent été engagées au regard des enjeux du territoire et des objectifs de la Charte. Une mobilisation est en cours de formalisation au côté du Syndicat mixte de l'Agout au travers d'une mission dédiée à l'eau et au changement climatique sur le Bassin de l'Agout.

L'absence d'implication sur 6 sites identifiés comme sensibles dans la Charte :

les actions prévues, à savoir la mise en place de commissions permanentes de conciliation et l'élaboration de plans de protection et de valorisation, n'ont pas vu le jour, faute de moyens pour le suivi de ces projets. Néanmoins, l'enjeu de la conciliation des usages est abordé au travers d'autres actions plus spécifiques :

- La sensibilisation des usagers de bateaux à moteur sur le lac de la Raviège après sollicitation par l'association Pep's et un loueur de bateaux.
- L'accompagnement du projet de Pôle de pleine nature « Montagne du Caroux », porté par le pays Haut-Languedoc et Vignobles, dont l'objectif est de développer l'attractivité territoriale en matière d'activité de pleine nature. Le PNR intervient au titre de chef de file écoresponsabilité sur l'ensemble des projets.

DÉPENSES 2012-2018



22% des dépenses + de 1,2 millions €

EFFECTIFS 2018



12% des effectifs

Évolution 2012-2018 : 1,25 à 2,25 ETP

PUBLICS CIBLES

Habitats/espèces ; Collectivités ; Utilisateurs ; Propriétaires ; Habitants

LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



L'État associe fortement le PNR à la mise en œuvre de sa politique relative à la TVB : participation aux comités régionaux TVB et biodiversité

et à l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique. Il est aujourd'hui un interlocuteur privilégié du PNR pour la déclinaison locale de la TVB et finance chaque année une partie des actions menées par le Parc sur la TVB.



La Région Occitanie est engagée au niveau stratégique sur la thématique des Milieux naturels et de l'Eau. Elle a élaboré sa Stratégie Régionale

Biodiversité, mis en œuvre l'Agence Régionale pour la Biodiversité et un Dispositif en faveur de la Biodiversité. Sur l'Eau, elle a développé la Démarche Prospective H2O 2030, à laquelle tous les PNR ont été associés et qui a débouché, en 2018, sur une stratégie régionale d'intervention pour une gestion durable et solidaire de la ressource en eau associée à un plan d'action.



Le Département du Tarn s'implique dans la gestion de la fréquentation des véhicules motorisés via la mise en place d'une démarche concertée (groupe « motorisés ») au sein de la Commission Départementale des espaces Sites et Itinéraires. Il a aussi diffusé une charte du randonneur motorisé responsable et réalisé des actions de sensibilisation.



Les communes et les EPCI intègrent dans leurs documents de planification (PLU(i) et SCOT), lors de leur élaboration, les éléments transmis par le Parc via les Portes à connaissance. Il s'agit principalement d'éléments sur la Trame Verte et Bleue, la prise en compte des zones humides et d'autres ouvrages liés à l'eau, ainsi que des orientations en faveur des espaces d'intérêt écologique. Des actions de valorisation du patrimoine naturel sont conduites par les communes, avec le soutien des Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement (CPIE). Plusieurs communes se sont fortement engagées dans la démarche Zérophyto avec l'accompagnement du Parc et/ou du CPIE.



Le Département de l'Hérault est en train de réaliser un guide des bonnes pratiques écoresponsables pour les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature, auquel le PNR est associé.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



Le Parc est investi à la hauteur de la tâche qui est la sienne en matière de préservation des milieux naturels. La DREAL relève ainsi que le PNR du Haut-Languedoc est parmi les Parcs les plus investis dans l'accompagnement des travaux de restauration de la TVB et souligne une implication forte sur la maîtrise de la circulation des véhicules motorisés. Ce positionnement permet ainsi à la DREAL de considérer le Parc comme acteur et partenaire sur les sujets relatifs à la biodiversité, bien qu'elle souhaiterait que son action soit encore approfondie par la mise en œuvre de moyens et d'effectifs plus importants.

Le Parc est par ailleurs perçu comme légitime et compétent dans la gestion des Sites Natura 2000. Il soulève cependant des attentes concernant la mise en place d'une collaboration plus étroite des partenaires, notamment sur

le volet de l'accompagnement des agriculteurs (en lien avec la réalisation des diagnostics agricoles et le conseil sur l'adaptation des pratiques et les modèles agricoles).

Globalement, la préservation et la valorisation des milieux naturels et de la ressource en eau est perçue comme le cœur de mission du Parc. Aussi, les attentes des partenaires et des acteurs sont fortes :

Volonté d'en faire un sujet plus transversal dans l'action du Parc ;

Amplification les actions de sensibilisation au travers d'animations sur le terrain plus nombreuses afin de toucher au plus près le grand public ;

Thématique de l'Eau perçue comme prioritaire pour la seconde moitié de la Charte.

*liste non-exhaustive



SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ❖ Le sentiment d'une amélioration de la connaissance et d'une prise de conscience des enjeux relatifs à la biodiversité et à la protection de l'environnement par les différents acteurs, ce qui montre la réussite du Parc en matière de sensibilisation du public.
- ❖ Des situations problématiques persistantes, notamment sur le milieu aquatique (pollution, développement d'espèces invasives). Les effets du changement climatique vont avoir un impact négatif sur ce milieu, avec des risques de conflits d'usages.

Actions phares retenues :

- ❖ **Natura 2000** : gestion d'espaces naturels sensibles, associée à de l'animation, de la sensibilisation et de la contractualisation avec les MAEC.
- ❖ **L'accompagnement zérophyto** : action qui répond à des enjeux de préservation de l'eau très importants, une bonne communication conduite par le Parc, et des formations de qualité.
- ❖ **L'identification de la TVB** : un travail qui participe à la connaissance du territoire et qui trouve une traduction concrète dans les documents de planification mais aussi dans la conduite de travaux de restauration, qui doivent être poursuivis.
- ❖ **La gestion de la fréquentation des véhicules motorisés** : perçue comme une action qui porte ses fruits notamment en termes de sensibilisation avec le constat d'une baisse de la fréquentation.

Actions non-satisfaisantes :

- ❖ **Les actions sur l'eau** sont jugées insuffisantes au regard des enjeux relevés et partagés.
- ❖ **Un manque de vulgarisation du travail réalisé sur la TVB** : un travail qui reste peu visible auprès du grand public et un concept difficile à appréhender de manière opérationnelle.
- ❖ **La connaissance des cavités souterraines** : d'une part, les actions engagées sont en-deçà des objectifs fixés dans la Charte avec seulement 5 cavités étudiées. D'autre part, contrairement à d'autres inventaires, ces études ont fait l'objet de peu de communication et restent méconnues.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Établir une feuille de route pour poursuivre les actions sur les continuités écologiques, dont la trame noire (sujet à traiter en transversalité avec les thématiques Energie et Education)

Définir une stratégie d'acquisition de la connaissance naturaliste à l'échelle du territoire et planifier les actions d'inventaire en conséquence

Développer le partenariat avec les associations naturalistes du territoire pour créer un réseau de bénévoles (formation, échanges de données, ...)

Augmenter et diversifier l'offre de découverte de la nature vers le grand public

Définir la stratégie Parc en matière de préservation de la ressource en eau et planifier des actions sur l'eau

Poursuivre l'animation des sites Natura 2000

Réaliser une veille et un suivi des zones sensibles ayant fait l'objet d'un encadrement de la fréquentation des véhicules motorisés



URBANISME ET PAYSAGE



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- Un développement urbain anarchique : dégradation des paysages, étalement urbain, consommation d'espaces, abandon des centres anciens



CE QUE L'ON VEUT

- Une gestion plus durable du développement urbain
- Une consommation économe de l'espace

ENJEUX

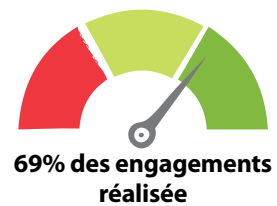
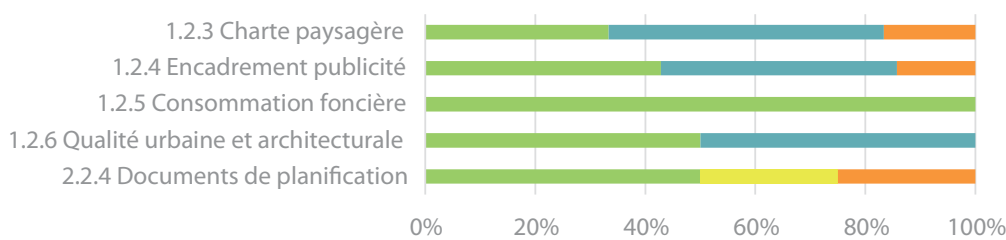
Un territoire rural entre deux métropoles

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure l'accompagnement des outils de planification par le Parc contribue-t-il à encadrer le développement urbain en cohérence avec les orientations de la Charte ? De quelle manière le Parc accompagne-t-il les évolutions dans le domaine de l'habitat et des transports afin de répondre aux enjeux du territoire ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé

MOYENS MIS À DISPOSITION

Les dépenses consacrées à cette thématique sont relativement restreintes. Les moyens humains sont stables mais faibles avec un poste de chargé de mission financé à 80 % par l'État. Au regard de ces moyens, on peut constater la bonne avancée du Parc dans la réalisation de ses engagements. Un temps important à l'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme se dégage. Financièrement, c'est un investissement important qui ressort pour l'élaboration de Chartes architecturales et paysagères, représentant 65 % des dépenses totales de la thématique.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

7 203 HA urbanisés, soit **+13%** en 10 ans, **2%** du territoire,

18 unités paysagères

48% du territoire couvert par une charte architecturale et paysagère

62 COLLECTIVES accompagnées pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et/ou projets d'aménagement

84 COMMUNES dotées d'un document d'urbanisme
Contre 64 en 2012

19 COMMUNES accompagnées pour la réhabilitation de leur centre ancien



Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme :

Action de fond, l'accompagnement des communes et de leur groupement dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme via la réalisation de porter à connaissance (PAC) et des accompagnements au cas par cas jouent un rôle essentiel dans la bonne prise en compte des enjeux de territoire identifiés dans la Charte. Cet accompagnement est apprécié des communes qui ne bénéficient pas, pour la plupart, d'ingénierie en interne pour conduire ces démarches.

Gestion des paysages :

La gestion des paysages a fortement mobilisé le Parc au cours des 6 dernières années. Cela s'est traduit dans un premier temps par la réalisation, via une démarche participative, d'un document de référence des paysages. Jouant un rôle de diffusion de la connaissance et de sensibilisation, ce document de référence est un outil d'aide à la décision, à destination des acteurs dans leurs démarches d'aménagement du territoire. Ce document sert à présent de base à l'élaboration des Chartes architecturales et paysagères et des Plans de Paysage qui ont vocation à couvrir l'intégralité du territoire du Parc d'ici 2027. Dans ce cadre, le Parc a déjà accompagné :

- Entre 2015 et 2018, l'élaboration de la Charte architecturale et paysagère des Hautes Terres d'Oc et plateaux du Gijou,
- À partir de 2017, l'élaboration du Plan de paysage des Causses, canyons et vignobles du Minervois,
- Un second Plan de Paysage est en projet sur le territoire dans la Vallée du Thoré et la Montagne Noire.

Les démarches participatives engagées pour l'élaboration de ces documents en font des projets de territoire co-construits au service de la gestion des paysages.

Le Parc a aussi engagé la réalisation d'un Observatoire Photographique des Paysages. Cet observatoire se compose d'une centaine de photographie couvrant les 18 unités paysagères présentes sur le Parc. Des campagnes d'actualisation des photographies mettent en évidence les tendances des paysages et permettent d'identifier les actions nécessaires à leur préservation et leur valorisation. Bien que positif, ce projet mérite d'être davantage valorisé auprès des habitants et collectivités du territoire.

Accompagnement en faveur de l'urbanisme durable :

Le Parc fait intervenir chaque année, depuis 2013, les écoles nationales supérieures d'architecture de Montpellier et de Toulouse pour l'organisation d'ateliers d'urbanisme durable. Ces ateliers permettent de faire travailler conjointement les élus de la commune concernée et les étudiants, sur un projet concret d'urbanisme. Ces ateliers jouent un véritable rôle de sensibilisation des acteurs locaux aux nouveaux enjeux de l'urbanisme durable. Le Parc propose également aux communes en faisant la demande un accompagnement technique à la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. Cet accompagnement s'est notamment illustré lors d'une étude sur la revalorisation de 19 centres bourgs anciens. Ce sujet a été identifié comme central pour renforcer l'attractivité des cœurs de village et éviter les phénomènes de périurbanisation. En 2017 le Parc, en partenariat avec le CAUE du Tarn et le PETR des Hautes Terres d'Oc porteur du projet, a joué un rôle de conseil technique auprès des communes engagées dans l'amélioration de la qualité de leur centres-bourgs. Le Parc a ensuite travaillé, conjointement avec le CAUE, à l'élaboration du cahier des charges visant la désignation d'une maîtrise d'œuvre unique pour les 9 communes ayant décidé de mettre en œuvre les aménagements.



Encadrement de la publicité : les actions prévues dans la Charte sur la publicité n'ont pas pu voir le jour faute de moyens dédiés. Seuls 2 règlements locaux de publicité ont été accompagnés. Un recensement des dispositifs publicitaires illégaux a également été réalisé en 2012.



DÉPENSES 2012-2018



5% des dépenses **276 000 €**

EFFECTIFS 2018



5% des effectifs
Évolution 2012-2018 : stable (1 ETP)

PUBLICS CIBLES

Collectivités ;
Institutionnels ; Habitants

LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



À noter le rôle important joué par les CAUE du Tarn et de l'Hérault auprès des collectivités locales du Parc en matière de conseil, d'études, d'accompagnement de projet et de retour d'expérience en faveur de l'aménagement durable. Ces actions vont dans le sens de celles conduites par le Parc et mériteraient de faire l'objet d'une véritable stratégie partagée afin de porter un programme d'actions complémentaire et d'apporter plus de lisibilité aux interventions de chacun sur le territoire.



La Région accompagne les communes classées du PNR sur les sujets de l'enfouissement des réseaux et la résorption des points noirs paysagers au travers du dispositif dédié « qualité paysagère ». Elle a mis en œuvre, en 2017, le dispositif « vitalité des territoires » qui accompagne financièrement les collectivités rurales dans la réalisation de différents aménagements (requalification d'espaces publics, rénovation de l'habitat communal locatif, création/rénovation d'équipements et de locaux de services et d'activités économiques, ...). De manière plus spécifique, la Région accompagne les centres-bourgs dans la définition et la mise en œuvre de leur projet de développement et de valorisation.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



Sur la thématique de l'Urbanisme plus particulièrement, le Parc est perçu comme un acteur parmi d'autres aux côtés principalement des Directions Départementales des Territoires (DDT) et des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Au milieu de ces acteurs, le rôle et l'action du Parc ne sont pas toujours lisibles : par exemple, les CAUE, comme le Parc, animent des ateliers territoriaux ou organisent des visites de sites. Ne serait-il pas plus cohérent de coordonner ces initiatives en un programme d'actions commun afin de les rendre plus

visibles et efficaces ? Par ailleurs, quel lien trouver entre l'Observatoire Photographique des Paysages développé par le Parc et celui mis en œuvre par le CAUE de l'Hérault afin de capitaliser au mieux ces deux démarches ?

Suite aux évolutions réglementaires concernant la limitation de la consommation foncière, intervenues après l'adoption de la Charte, les objectifs en la matière apparaissent comme moins ambitieux. Au regard des objectifs nationaux de maîtrise de la consommation foncière, la DREAL et la Région rappellent donc au Parc de garder une attention soutenue sur le sujet de la gestion économe de l'espace.

*liste non-exhaustive



SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ⊕ Une attention particulière aujourd'hui portée aux paysages, mais des dynamiques d'urbanisation qui ne vont pas dans le sens souhaité de la Charte : périurbanisation, nouvelles constructions peu qualitatives d'un point de vue architectural et paysager, perte d'attractivité des centres-bourgs (tendance à la désertification, dégradation du bâti visible, notamment dans la vallée du Thoré impactée par les fermetures d'usines).
- ⊕ Le sentiment dans les territoires les plus ruraux que les fortes limites imposées à la construction vont renforcer la désertification.

Actions phares retenues :

- ⊕ **Les Chartes architecturales et paysagères** : leur mise en oeuvre est reconnue pour leur qualité et leur précision, donnant des recommandations localement pertinentes aux collectivités et aux porteurs de projet. Les démarches participatives mises en oeuvre dans le cadre de leur élaboration sont également appréciées.
- ⊕ **L'accompagnement des démarches de qualité urbaine et architecturale** : également très apprécié par les communes bénéficiaires, plus précisément pour les projets de réhabilitation des centres anciens et les ateliers d'urbanisme durable. Il est cependant nécessaire de travailler davantage en coordination avec les autres acteurs intervenant sur le sujet : CAUE, Départements, Pays.

Actions non-satisfaisantes :

- ⊕ **L'Observatoire Photographique des Paysages**, mis en place par le Parc depuis 2014, est considéré comme une initiative très intéressante mais qui reste méconnue, d'où le besoin de communiquer sur son existence. D'autres outils existent également, comme l'Observatoire Photographique des Paysages de l'Hérault mis en oeuvre par le CAUE 34. Une mutualisation de ces outils pour plus d'efficacité mériterait une réflexion.
- ⊕ **Les actions relatives à l'encadrement de la publicité** sont jugées insuffisantes et ne portent pas leurs fruits. Le PNR devrait approfondir cet accompagnement en lien avec les DDT qui interviennent également sur cette question.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Poursuivre l'accompagnement des documents d'urbanisme et des projets urbains

Poursuivre la réalisation des Chartes architecturales et paysagères

Mettre en place les commissions de conciliation des usages au travers des Chartes architecturales et paysagères (réorientation de la Mesure 2.2.2)

Réaliser un plan d'actions sur l'encadrement de la publicité et le mettre en oeuvre

Poursuivre et développer les actions sur l'urbanisme durable (accompagnement opérationnel, ateliers d'urbanisme, ...)

Mettre en valeur l'Observatoire Photographique du Paysage et valoriser ses résultats



FORÊT



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- Les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur le paysage et la biodiversité



CE QUE L'ON VEUT

- Un massif forestier économiquement dynamique, respectueux du patrimoine naturel, bâti et paysager

ENJEUX

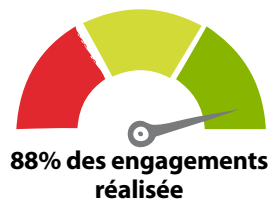
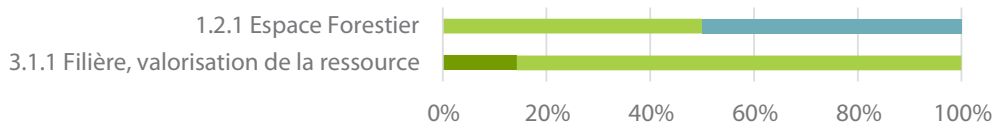
Un espace rural, agricole et forestier en pleine mutation

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Les démarches entreprises par le Parc et ses partenaires auprès des professionnels agricoles et forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités des filières agricole et forestière ? Ces changements ont-ils permis le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés et la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé

MOYENS MIS À DISPOSITION

La Forêt est la seconde thématique en termes de moyens financiers. Les moyens humains consacrés à cette thématique se sont considérablement étoffés grâce au portage du projet européen LIFE FORECCASt. Celui-ci finance 4 postes à hauteur de 94 % avec un budget de 1.314.330€ provenant de subventions (Programme LIFE, Région Occitanie, Départements de l'Hérault et du Tarn) et de l'autofinancement par ses trois bénéficiaires (PNR, Centre National de la Propriété Forestière, Alliance Forêts Bois). La Charte Forestière de Territoire du Parc (CFT) est quant à elle animée par 1 ETP.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

67% du territoire couverts par la forêt

+3.4% d'augmentation du couvert forestier en 7 ans

650 000 M³ de production annuelle estimée

25 ACTIONS portées par la CFT

39 PARTENAIRES associés

24 SITES expérimentaux aménagés

69% de forêt privée

23 220 PROPRIÉTAIRES privés dont **79%** possèdent moins de 4 ha



Projet européen LIFE FORECCAsT :

Faisant suite à la réalisation, avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), d'un atlas pédoclimatique, le projet européen LIFE FORECCAsT a permis d'engager une action d'envergure sur l'anticipation et l'adaptation de la forêt aux changements climatiques. Grâce aux 1,3 millions d'euros de budget sur 4 ans et 4 chargés de mission dédiés sur le Parc (+1/2 ETP rattaché au Centre Régional de la Propriété Forestière), un programme d'actions complet a pu se mettre en œuvre avec :

- Un travail important d'acquisition de connaissances sur le terrain via la réalisation de 112 diagnostics de peuplement, l'étude de 100 fosses pédologiques et l'aménagement de 24 sites expérimentaux.
- La création d'outils opérationnels au service des acteurs de la filière au travers d'un guide « Gérer les crises liées au changement climatique en forêt du Haut-Languedoc » et d'une application mobile, « FORECCAsT by BioClimSol », permettant de réaliser un diagnostic des forêts et de mettre en évidence les impacts potentiels des changements climatiques et les préconisations pour s'y adapter.
- Un partage des résultats auprès des différents publics grâce à l'organisation de 16 conférences et 18 animations auprès du grand public ainsi que la réalisation d'une exposition sur les changements climatiques.

Charte Forestière de Territoire :

Issue d'une volonté locale d'initier une stratégie territoriale pour le développement durable de la forêt, la 1^{ère} Charte Forestière de Territoire (CFT) a été mise en œuvre entre 2009 et 2015. Elle a été renouvelée en réponse aux attentes des acteurs mobilisés pour 6 ans. Près de 300 acteurs sont à présent engagés dans le Comité de suivi de la CFT (contre 200 lors de la 1^{ère} CFT), représentant l'ensemble des usagers liés à la forêt : acteurs de la forêt publique et privée, de la filière aval, environnementalistes, représentants des usagers d'activités de pleine nature, de la chasse, élus, associations, entreprises, institutionnels et partenaires techniques.

Des actions d'envergure ont ainsi pu voir le jour, tel que le portage par le Parc de 4 schémas de desserte dans le Tarn et 1 dans l'Hérault, ouvrant droit à des financements. 84 km de dessertes forestières ont ainsi été créés ou aménagés, sur les 6 091 km de dessertes existantes. L'animation des schémas est aujourd'hui reprise par le CRPF.

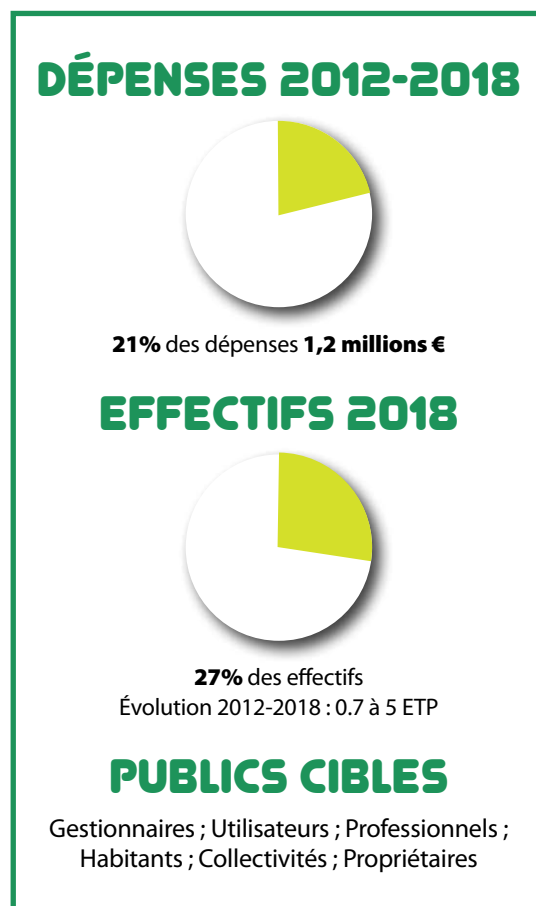
Les enjeux relatifs à l'environnement sont aussi pleinement intégrés au programme d'action de la CFT avec la rédaction d'un guide à destination des gestionnaires forestiers sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière.

La fonction socio-culturelle allouée à la forêt a également été considérée par la réalisation d'un schéma d'accueil en forêt et la création de panneaux de sensibilisation sur les exploitations forestières.

Le chantier de la valorisation des bois locaux a été le moins engagé pour l'instant. La réalisation d'un annuaire de la filière forêt-bois est néanmoins en cours. Mais le besoin va bien au-delà et nécessite de conduire des actions de structuration de nouvelles filières par le développement de nouveaux produits, nécessitant de soutenir l'investissement des entreprises pour adapter leurs outils de travail.

Accompagnement de la filière bois :

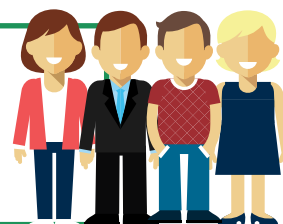
c'est sur le volet économique et la création de valeur ajoutée pour le territoire que le Parc a le moins avancé sur cette première partie de Charte. Au regard des enjeux pour le territoire et des attentes exprimées par les acteurs tout au long de cette évaluation, il manque un travail d'accompagnement des professionnels qui doit permettre de structurer la filière, de développer les compétences et de répondre aux divers besoins en matériels. Pour l'instant, les principales actions engagées sur ce chantier concernent la réalisation d'un annuaire de la filière bois, la sensibilisation des collectivités à la construction en bois local et un dialogue régulier avec l'association Filière Bois Haut-Languedoc Sud Massif Central (regroupant les chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et de l'Hérault) qui conduit un projet pour le développement de la filière bois. Ce dernier partenariat est une opportunité à approfondir afin d'investir davantage le sujet.



LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*

La Région Occitanie, l'État, la SAFER, le CRPF et 8 Départements (dont le Tarn et l'Hérault) animent une bourse foncière forestière constituant une base de données de l'ensemble des parcelles forestières privées à vendre ou à échanger en Occitanie.



La Région s'implique sur le sujet de la forêt au travers du Contrat de filière forêt-bois 2019-2021 signé en 2018 avec l'interprofession Fibois Occitanie, l'État et l'ADEME. Ce contrat est complété par le Plan Bois régional, adopté en 2019, qui vise à accompagner les entreprises amont et de première/seconde transformation à l'aide des dispositifs « Pass Bois » et « Contrat Bois ».



Le Département de l'Hérault soutient la filière forêt-bois par plusieurs actions. Un travail expérimental sur la redynamisation de la filière du châtaignier a été engagé sur le bassin du Grand-Orb avec la Région. Il s'est également doté d'un dispositif d'aide financière (prise en charge des frais notariés, de géomètres et autres frais administratifs) visant à favoriser les échanges et cessions de parcelles dans le cadre de projets collectifs locaux.



Les Chambres de Commerces et d'Industrie, les Chambres d'agriculture et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Tarn et de l'Hérault se sont regroupées en 2016 au sein de l'association Filière Bois Haut-Languedoc Sud Massif Central soutenue par la Région Occitanie, l'État et l'Europe afin d'accompagner les démarches innovantes et les projets collaboratifs permettant à la filière bois du territoire de s'implanter sur de nouveaux marchés.



Le Département du Tarn porte depuis 2015 trois aides pour le développement de la filière bois. Elles financent la réalisation d'un premier Plan Simple de Gestion, la création d'une desserte liée à un chantier, le regroupement de chantiers sylvicoles.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



L'animation d'une Charte Forestière a permis au Parc de gagner en légitimité sur la thématique. Il a su, au travers de cette démarche, construire un climat de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, permettant d'aborder des sujets sensibles.

Ce climat de concertation doit à présent s'étendre au-delà du cercle des partenaires de la CFT, pour toucher le grand public et les différents usagers de la forêt car les perceptions de la forêt s'affrontent créant des incompréhensions et des conflits d'usage. L'enjeu est sensible pour le Parc qui doit trouver le juste positionnement entre préservation des milieux forestiers et valorisation de cette ressource essentielle au territoire. Des actions peuvent ainsi se révéler

controversées comme le portage de schémas de dessertes forestières, pouvant poser la question de la légitimité du Parc à intervenir en faveur de l'acceptabilité sociale de l'exploitation forestière.

Au-delà de ce positionnement, qui n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs, le sujet de la meilleure valorisation locale du bois est reconnu par tous comme un enjeu important sur lequel le Parc est attendu.

Plus globalement sur l'ensemble des actions conduites par le Parc, un besoin de démultiplication de ces actions au regard du public touché apparaît comme une nécessité pour avoir un impact significatif. Sur ce dernier point, la division de la propriété forestière apparaît comme une faiblesse, appelant des actions en faveur de l'organisation de groupements forestiers à conduire par le Parc et/ou ses partenaires.

*liste non-exhaustive



SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ❖ La forêt est perçue comme une ressource territoriale importante mais ne bénéficie pas suffisamment au territoire du fait d'une filière de la transformation trop peu développée et structurée. En conséquence, la valeur ajoutée sort du territoire.
- ❖ La perception de la gestion forestière oscille, selon les acteurs, entre une gestion jugée parfois « industrielle » avec des impacts importants sur les milieux naturels et les paysages (phénomène des coupes rases très visibles notamment) et un manque de gestion lié en partie au fort morcellement de la propriété foncière.

Actions phares retenues :

- ❖ **Le projet FORECCAsT** : un projet exemplaire conjuguant amélioration de la connaissance scientifique sur l'évolution des forêts, développement d'outils et de conseils au service des propriétaires et gestionnaires forestiers, et sensibilisation du grand public. Ce projet s'accompagne de moyens financiers et techniques conséquents ainsi que de bénéfices tangibles pour la gestion forestière et la biodiversité. Il reste à diffuser les résultats auprès des nombreux propriétaires forestiers qui n'ont pas encore participé au projet.
- ❖ **La Charte Forestière de Territoire** : elle permet la mise en oeuvre d'actions nombreuses, où le Parc affirme son rôle de fédérateur et d'animateur de la filière. Les actions doivent cependant être démultipliées pour réellement booster l'ensemble de la filière bois sur le territoire.

Actions non-satisfaisantes :

- ❖ **Les actions de sensibilisation du grand public** sont jugées insuffisantes au regard des actions conduites jugées trop techniques. Globalement, l'activité forestière reste incomprise du grand public et est source de conflits d'usage et de tension sur le territoire : les actions telles que la Route du bois ou la fête du Bois doivent être poursuivies et multipliées.
- ❖ **Le concours Sylvotrophée** est une initiative intéressante mais qui touche trop peu de personnes pour avoir un impact significatif. D'autre part, la communication sur cet événement est insuffisante et reste majoritairement méconnu.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Réaliser des actions pour favoriser la valorisation des bois locaux

Étendre les actions relatives à la biodiversité, aux documents de gestion et aux changements climatiques

Développer la communication vers le grand public concernant la gestion forestière et la multifonctionnalité de la forêt

Aborder spécifiquement la question des paysages forestiers

Poursuivre les actions engagées (Charte Forestière de Territoire, changement climatique)



AGRI CULTURE



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- La déprise agricole
- La fermeture des milieux
- La mutation des espaces agricoles



CE QUE L'ON VEUT

- Le maintien et le développement des activités agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement

ENJEUX

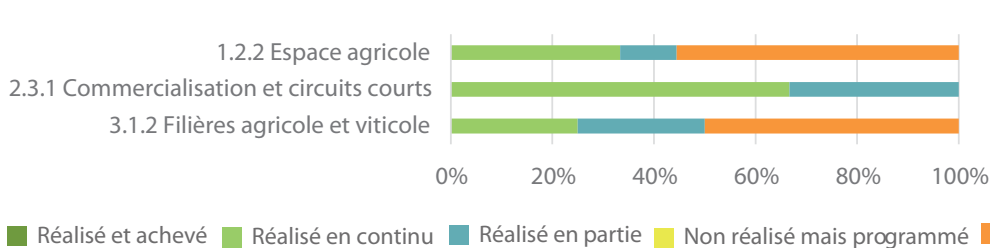
Un espace rural, agricole et forestier en pleine mutation

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Les démarches entreprises par le Parc et ses partenaires auprès des professionnels agricoles et forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités des filières agricole et forestière ? Ces changements ont-ils permis le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés et la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



MOYENS MIS À DISPOSITION

Les moyens dédiés à cette thématique sont restés relativement limités. Les actions sur la préservation des milieux agricoles ont bénéficié en partie de financements liés au programme Natura 2000. Sur les circuits courts, des fonds FEADER ont été mobilisés, ainsi que des ressources de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet sur la lutte contre le gaspillage alimentaire qui a permis de financer un demi-poste d'animation sur 3 ans. Les faibles moyens mis à disposition sur les filières agricoles n'ont pas permis d'apporter une réponse forte aux enjeux relatifs au maintien des exploitations et au développement des filières sur le territoire.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

31% du territoire en production agricole

44% de la SAU en prairies naturelles

228 EXPLOITATIONS en agriculture biologique
+50% depuis 2012

25 RESTAURATEURS collectifs impliqués dans la commercialisation en circuits courts

10 DIAGNOSTICS agri-environnementaux réalisés

12 VERGERS de sauvegarde implantés

40 PRODUCTEURS marqués Valeurs Parc



Préservation et valorisation des prairies naturelles et Milieux Ouverts Herbacés :

Le Parc conduit depuis le début de la Charte une action d'ampleur sur les prairies. Cette action se décline dans le programme Milieux Ouverts Herbacés porté par l'association InterParcs du Massif Central (IPAMAC) bénéficiant de financements FEADER. Son objectif de sensibilisation des agriculteurs à la conservation des prairies naturelles, via l'adoption de pratiques agricoles favorables à la biodiversité, s'est traduit sur le territoire du Haut-Languedoc par la réalisation de 10 diagnostics d'exploitation auprès d'agriculteurs volontaires, l'organisation de 4 journées d'échanges et de formation et l'édition d'un carnet technique sur les bonnes pratiques agro-écologiques à destination des agriculteurs. Si l'on peut regretter le faible nombre d'agriculteurs investis dans le projet pour l'instant (d'autres diagnostics sont prévus dans les prochaines années), ceux-ci jouent un rôle moteur auprès d'autres agriculteurs et sont ainsi en train de constituer un collectif d'éleveurs pour la poursuite de ce programme.

Parallèlement à ce programme d'actions, le Parc est engagé depuis 2011 dans l'organisation d'un concours sur les prairies naturelles, ou « Concours des Pratiques Agro-écologiques Prairies et Parcours » intégré au concours général agricole. Les 9 éditions organisées sur le territoire ont vu la participation de 68 agriculteurs différents, touchant 71 parcelles. Action de sensibilisation et de gestion des milieux naturels, ce concours permet également d'enrichir la connaissance du territoire par l'identification de plus de 300 plantes des prairies du Haut-Languedoc référencées dans un guide pratique édité par le Parc.

Les Échanges Gourmands :

Action innovante notamment au regard des partenariats développés. Les Echanges Gourmands sont issus de la signature d'une convention cadre entre le Parc, les Départements du Tarn et de l'Hérault et les chambres consulaires des deux Départements.



Ils visent à développer les circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration collective et commerciale et valoriser les produits locaux de qualité. Deux rencontres professionnelles entre responsables de la restauration collective et producteurs ont été organisées en 2018 puis 2019. Ce projet vient ainsi renforcer l'engagement du Parc sur le sujet des circuits courts, initié sur toute la première moitié de la Charte au travers de diverses actions : sensibilisation de la restauration collective sur le gaspillage alimentaire, sensibilisation des collectivités et des écoles à l'intégration des produits locaux dans la restauration collective, formation des cuisiniers aux circuits de proximité et actions de communication auprès du grand public au travers de l'édition du Bottin des Gourmands et de cartes des recettes locales.

L'aide à l'installation et la lutte contre la déprise agricole :

Faute de financements dédiés, le Parc dispose de peu de moyens pour conduire cette action de fond qui nécessite un accompagnement des agriculteurs au cas par cas et une intervention sur le foncier agricole. Sur ce sujet, le Parc a tenté de porter une première action dès 2013 mais qui n'a pas abouti. L'objectif était d'identifier une zone du territoire avec un bon potentiel agricole mais sans exploitation pour réaliser de la mise à disposition de foncier, puis monter un projet agricole adapté au contexte local. Le secteur de Ville-magne l'Argentière a été choisi pour porter ce projet mais, suite aux difficultés de structuration et de financements, le projet n'a pu se concrétiser. Pour poursuivre l'action sur le sujet, un service civique a été recruté en 2016 dans le but de réaliser de l'animation foncière auprès des propriétaires. Le projet, qui devait ensuite être repris par la communauté de communes du Grand Orb, ne s'est pas poursuivi faute de volonté politique. Sans résultat significatif, ces projets ont néanmoins nécessité un investissement humain important, posant la question des leviers d'action du Parc sur le sujet et invitant à trouver de nouvelles modalités d'accompagnement des agriculteurs et de mobilisation des partenaires.

DÉPENSES 2012-2018



3% des dépenses 160 000 €

EFFECTIFS 2018



8% des effectifs
Évolution 2012-2018 : 1 à 1,5 ETP

PUBLICS CIBLES

Agriculteurs ; Espaces naturels ; Professionnels ;
Scolaires ; Restauration collective

LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



La Région Occitanie accorde une importance particulière au sujet de l'agriculture dans sa politique régionale : définition d'un volet Agriculture dans le Schéma Régional de Développement Économique et de l'Innovation et de l'Internationalisation, soutien à l'agriculture biologique via le Plan Bi'O, définition d'un Pacte régional pour une alimentation durable, développement d'une politique foncière régionale, soutien aux dispositifs de conversion/maintien de l'agriculture biologique et signes officiels de qualité, mise en œuvre du 1er salon régional agricole « Régali » avec l'ensemble des PNR d'Occitanie, création de la marque « Sud de France ».



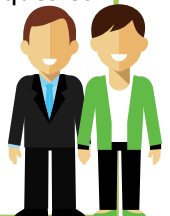
Les communes et leur groupement sont engagés dans des démarches d'identification et de préservation des terres agricoles et viticoles, dans le cadre de l'élaboration de documents de planification. Plusieurs exemples de soutien à l'installation des agriculteurs via la gestion du foncier agricole communal sont rapportés par les communes : mise à disposition de foncier communal à Cambon ou La Salvetat-sur-Agout, concessions de pâturage gérées par l'ONF, évolution de la gestion des « mazades » à Murat, affermages au profit de jeunes agriculteurs à Sorèze. De nombreuses communes soutiennent également l'agriculture en circuits courts lors de leurs achats publics (cantines, EHPAD, mairies) et lors de l'organisation d'évènements.



Le Département du Tarn intervient auprès de ses EHPAD (label « Ici, priorité aux produits locaux ») et des collèges : catalogue fournisseur, formation, aide financière menus tarnais, un fruit pour la récré. Il organise également des rencontres fournisseurs-acheteurs.



Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a porté le projet de Pôle d'Excellence Rural BIO-ORB afin de développer la micro-filière en agriculture biologique des plantes à parfums aromatiques et médicinales. Il accompagne aujourd'hui la coopérative Bio Orb qui regroupe 9 agriculteurs. Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles est aussi investi sur le sujet des circuits courts au travers d'un Projet Alimentaire Territorial, ciblé grand-public.



Le Département de l'Hérault a créé une plateforme de mise en relation directe entre fournisseurs agricoles et acheteurs de la restauration collective « agrilocal34 » et a développé une action en faveur de la filière plantes à parfums aromatiques et médicinales.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



Sur la thématique agricole, le jeu d'acteurs n'apparaît pas clairement défini, les retours partagés des Chambres d'agriculture de l'Hérault et du Tarn, tendent à montrer qu'une majorité d'agriculteurs n'aurait pas une connaissance claire du rôle du Parc sur l'agriculture. Le Parc apparaît ainsi comme un acteur parmi d'autres, aux côtés des Chambres, mais aussi des Pays, ou encore des Départements.

Les Chambres d'agriculture en particulier sont en attente d'un partenariat plus solide avec le Parc. Il ressort le besoin de mettre en place de nouvelles conventions afin de définir une stratégie d'intervention collective, répondant aux besoins du territoire et clarifiant le rôle de chacun.

La Région Occitanie a également exprimé, au cours de cette évaluation, le souhait que le Parc investisse davantage la thématique de l'Agriculture et notamment le sujet de l'évolution des modèles agricoles, du développement de nouvelles filières et la mise en place de dispositifs fonciers afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs.

*liste non-exhaustive

SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ❖ La diminution du nombre d'exploitants agricoles s'avère aujourd'hui critique, car, si elle s'est jusqu'à présent traduite par l'augmentation de la taille des exploitations restantes, celles-ci atteignent aujourd'hui une taille qui ne leur permettra plus de s'agrandir. Certaines terres sont aujourd'hui inexploitées. Le phénomène devrait s'amplifier dans les années à venir avec des agriculteurs en moyenne âgés et des difficultés de transmission des exploitations.
- ❖ Une augmentation de la demande pour des produits agricoles de qualité sur le Parc et dans les grands bassins de vie de Montpellier et Toulouse : des débouchés pour les agriculteurs locaux, notamment pour les marqués Valeurs Parc qui offrent un gage de qualité apprécié à l'extérieur du territoire.

Actions phares retenues :

- ❖ **Le travail sur les prairies** au travers des MAEC permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles en intégrant le respect de l'environnement via des aides financières. Les MAEC sont associées aux actions développées sur les prairies naturelles, jugées pertinentes au regard de la surface en herbe sur le territoire.
- ❖ **Le développement des circuits courts** appuyé par la marque Valeurs Parc répond aux attentes des producteurs et des consommateurs. La diversité des actions conduites auprès de publics différents (consommateurs, restauration collective), la bonne communication et les nombreux échanges et formations sont particulièrement appréciés. Cependant, les outils de transformation sur le territoire restent à développer, de même que le nombre de marqués « Valeurs Parc ».

Actions non-satisfaisantes :

- ❖ **Le maintien des filières agricoles** : le Parc n'arrive pas à inverser la tendance de pertes d'exploitation. La question du pouvoir d'action (et de la légitimité) du Parc sur cette thématique se pose. Il faudrait travailler davantage en partenariat avec les acteurs du monde agricole pour produire des résultats.
- ❖ **La communication** sur les actions conduites n'est pas jugée satisfaisante. Malgré l'édition de 16 numéros de la lettre « Lo Grehl del Pargue » à destination des agriculteurs du territoire, l'action du Parc n'est pas toujours identifiée, de même que son rôle et ses liens avec les autres acteurs.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Développer d'autres actions sur le champ de l'agriculture durable : sylvopastoralisme, prairies naturelles, adaptation au changement climatique

Définir une stratégie d'actions contre la déprise agricole et la mettre en œuvre

Inventorier et préserver les variétés et les races anciennes

Engager le Projet Alimentaire et Territorial :

- Favoriser le développement de l'Agriculture Biologique et des Signes Officiels de Qualité
- Poursuivre et approfondir l'action sur les circuits de proximité et les produits locaux

Favoriser le développement d'outils de transformation sur le territoire

Augmenter le nombre de produits agricoles marqués Valeurs Parc



ENERGIE



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- Des impacts paysagers et environnementaux dus à l'installations des ENR
- Une consommation énergétique qui stagne ou augmente



CE QUE L'ON VEUT

- Une maîtrise des ENR, préservant les richesses environnementales et le patrimoine paysager (+ 20% d'énergie renouvelable)
- Une diminution des consommations énergétiques : moins 20% d'émissions de gaz à effet de serre et plus 20% d'économies d'énergies d'ici 2020

ENJEUX

Un défi énergétique à relever

QUESTIONS ÉVALUATIVES

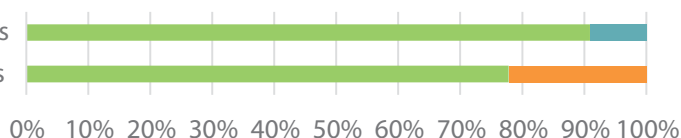
Dans le domaine de l'Énergie, dans quelle mesure les actions engagées par le Parc et ses partenaires contribuent-elles à faire évoluer les comportements en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Sur le sujet des énergies renouvelables, dans quelle mesure l'accompagnement du Parc a-t-il permis leur développement en cohérence avec les orientations de la Charte ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC

2.1.1 Consommations énergétiques

2.1.2 Energies renouvelables



87% des engagements réalisés

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé

MOYENS MIS À DISPOSITION

Le Parc a bénéficié de financements pour engager des actions sur la sobriété énergétique du territoire, au travers de plusieurs dispositifs de contractualisation, qui ont également permis de renforcer l'équipe. A l'inverse, la mesure sur le développement maîtrisé des énergies renouvelables s'est traduite par peu de dépenses mais un temps d'agent relativement important. Cela s'explique par la nature de l'action qui se compose essentiellement d'avis rendus sur les différents projets d'infrastructures d'énergie renouvelable (ENR) et l'accompagnement plus poussé de certains d'entre eux.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

2 076 GWH d'énergie renouvelable produite

7 TONNES/HAB d'émission de gaz à effet de serre produites

60 PRÊTS de vélos à assistance électrique

79 AVIS rendus sur l'installation d'énergie renouvelable

22 COMMUNES accompagnées pour améliorer leur performance énergétique

3 990 000 € d'aides distribuées :

50 BÂTIMENTS publics rénovés

2 000 CANDÉLABRES modernisés

15 SYSTÈMES de chauffage performants installés



Accompagnement des collectivités à la maîtrise de leurs consommations énergétiques :

Le Parc s'est particulièrement investi dans l'accompagnement des communes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques. Via des financements issus de la mission Conseil en Energie Partagée (CEP), la mobilisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ou encore le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc a pu inciter les collectivités à entreprendre des actions d'ampleur significative sur la rénovation des bâtiments publics et de l'éclairage public, ainsi que sur l'installation de systèmes de chauffage performants. Cette action a été d'autant plus appréciée qu'elle s'est traduite concrètement par une baisse de leur facture pour les communes concernées.

Sensibilisation des habitants par des animations territoriales nombreuses :

Toujours sur le sujet de la maîtrise des consommations énergétiques, le Parc s'investit régulièrement dans la réalisation d'animations grand public : organisation annuelle du « Jour de la nuit », organisation de 60 nuits de la thermographie, création avec trois autres Parcs et la compagnie des Boudeuses d'une pièce de théâtre, montage d'un projet scolaire « Je bouge pour ma planète », distribution de 4 000 ampoules LED auprès de 43 communes ou encore animations autour du vélo, ... Les économies d'énergie sont ainsi un marqueur fort de l'animation territoriale produite par le Parc.



Accompagnement des professionnels :

L'accompagnement des professionnels du territoire sur la maîtrise des économies d'énergie a eu pour principal intérêt d'ouvrir le sujet auprès de ce public grâce à des actions diversifiées pour répondre aux besoins des différentes catégories de professionnels. Cependant, ces actions sont restées modestes en termes de public touché, à cause des moyens à disposition du Parc et des difficultés rencontrées pour mobiliser les professionnels.



Les achats groupés d'énergie à destination des particuliers :

Constituant l'une des seules actions réalisées sur la thématique de l'énergie ciblant spécifiquement les habitants du territoire (hors action de sensibilisation), ces achats groupés ont été organisés à titre expérimental. Ils ont tout d'abord été très bien perçus par les habitants du Parc avec un retour positif et une forte visibilité. Mais des difficultés sont apparues lors de la phase de concrétisation avec les distributeurs locaux. Or, l'un des objectifs du Parc dans ce projet était de favoriser le développement local. Ainsi, plusieurs offres énergétiques ont dû être abandonnées. Ces achats groupés ont finalement touché peu de personnes. De plus, des éléments d'ordre conjoncturel n'ont pas permis d'aboutir à des offres attractives répondant aux besoins des habitants. Enfin, l'action a été jugée comme étant à côté de l'objectif de la Charte, car ne participant pas à la réduction des consommations énergétiques. Toutefois, elle permettait de réduire la facture énergétique des ménages.

DÉPENSES 2012-2018



11% des dépenses 640 000 €

EFFECTIFS 2018



13% des effectifs

Évolution 2012-2018 : 1 à 2,5 ETP

PUBLICS CIBLES

Collectivités ; Habitants ;
Institutionnels ; Professionnels

LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



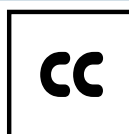
La Région Occitanie s'est fixé un objectif ambitieux pour 2050 en matière de transition énergétique, à savoir être une Région à Energie POSitive (REPOS). Dans ce cadre, elle met en place de nombreux dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités, des organismes privés et des particuliers. Cela passe notamment par la création de l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat, l'animation au côté de la DREAL et de l'ADEME du Réseau des Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique, la mise en œuvre (obligation réglementaire) du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, plusieurs appels à projets, la mise en œuvre d'écochèques aux particuliers pour le logement et la mobilité électrique, etc.



Le Département de l'Hérault possède un Syndicat mixte Hérault Énergies qui accompagne les collectivités locales en matière de gestion des réseaux énergétiques et de maîtrise de la demande d'énergie. Dans ce cadre, il conduit, comme l'a fait le Parc, une mission de Conseil en Energie Partagée. En matière de mobilité, les 2 syndicats d'énergie (Hérault Energies et le SDET côté Tarn) sont investis dans le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Par ailleurs, le département de l'Hérault soutient le système de covoiturage dynamique « Rézo Pouce ». Il est le premier département à développer l'initiative à cette échelle. Le Parc ne fait cependant pas partie du réseau à ce jour.



Le CAUE du Tarn et le Pays Haut-Languedoc et Vignobles animent chacun un Espace Info Energie dédié au conseil et à l'accompagnement des particuliers sur les sujets des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.



Les intercommunalités du territoire s'emparent du sujet de la mobilité à la suite du Parc. C'est notamment le cas de la communauté de communes Thoré Montagne Noire, qui a fait l'acquisition d'une flotte de VTT à assistance électrique et qui s'est engagée courant 2019 dans la réalisation d'un Plan Global de Déplacement visant à mettre en place des actions pour une mobilité plus durable sur le territoire.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



Des actions de maîtrise des consommations énergétiques intéressantes mais à démultiplier pour avoir un impact significatif sur le territoire.

Face aux multiples acteurs intervenant en conseil sur le sujet de la maîtrise des consommations énergétiques, une coordination entre tous est nécessaire pour une action complémentaire.

La question du modèle économique des énergies renouvelables est posée par la Région. L'exemple du développement de l'éolien met en évidence un phénomène d'appropriation de la valeur créée par de gros opérateurs essentiellement extérieurs au territoire. La Région suggère, au contraire, d'approfondir le travail déjà engagé par le Parc sur des modèles qui bénéficient davantage au territoire : mobilisation du bois énergie du territoire, développement des unités de méthanisation agricoles ou encore soutien aux projets d'énergie citoyens. Sur ce sujet un travail inter parc serait pertinent.

*liste non-exhaustive



SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ⊕ Le sujet de l'énergie a pris de l'ampleur sur le territoire : beaucoup d'acteurs s'en sont saisi mais il est difficile de comprendre précisément le rôle du Parc parmi eux.
- ⊕ Le développement des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien a un impact direct sur le paysage.

Actions phares retenues :

- ⊕ **L'accompagnement des communes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques** au travers des actions sur l'éclairage public et la rénovation des bâtiments est reçu très positivement, avec une double incitation financière : baisse de la facture énergétique et aides financières associées.
- ⊕ **L'accompagnement des professionnels dans leur projet** ou via des formations est intéressante et utile mais insuffisamment développée (il faut toucher plus d'acteurs du territoire).

Actions non-satisfaisantes :

- ⊕ **L'accompagnement du développement des énergies renouvelables** ne fait pas consensus. Il y a, chez certains acteurs, un sentiment d'échec sur la maîtrise du développement des énergies renouvelables, notamment concernant l'éolien qui est la source de nombreux débats (impacts paysagers et sur la faune, mais aussi problématique de l'intégration dans le réseau énergétique). Alors que d'autres sources d'énergie devraient être approfondies : explorer le potentiel de la géothermie, développer le solaire thermique et généraliser le photovoltaïque sur les toits des bâtiments publics.
- ⊕ **Les achats groupés** d'énergie organisés à titre expérimental par le Parc ont touché peu de personnes du fait de différentes contraintes et éléments conjoncturels. Les participants des Rencontres ne sont pas favorables à ce que l'action soit reproduite, puisqu'elle ne répond pas à la cible de diminuer les consommations énergétiques.
- ⊕ **Sur le sujet de la mobilité**, si l'investissement du Parc est jugé intéressant au regard des enjeux liés au caractère rural du territoire, l'effet des actions mises en oeuvre n'est pas jugé significatif.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Massifier les actions d'économie d'énergie

Soutenir les projets locaux et citoyens d'énergie renouvelable

Diversifier les énergies renouvelables du territoire :
géothermie, solaire thermique, photovoltaïque en toiture, petite hydraulique

Aborder la question de la mobilité (économie d'énergie, aspect social, ...)

Réaliser le bilan énergétique du territoire à différentes échelles en lien avec l'engagement 3x20

Réaliser le bilan des énergies renouvelables en vue de la prochaine Charte :

2 à 3 ans de travail à prévoir



VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

- La détérioration des espaces par le développement touristique
- Une exploitation des ressources nuisible aux paysages et aux milieux naturels



CE QUE L'ON VEUT

- Le développement d'une activité économique et tourisme durable, de qualité
- Des retombées économiques sur le territoire

ENJEUX

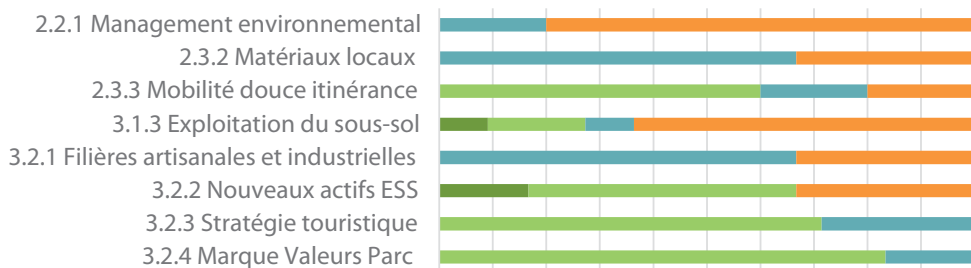
Un territoire rural entre deux métropoles

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Dans quelle mesure l'action du Parc et de ses partenaires en faveur de la valorisation des ressources du territoire et de sa vocation d'espace de loisirs a permis d'améliorer la fréquentation touristique et les retombées économiques sur le territoire ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



53% des engagements réalisés

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

■ Réalisé et achevé ■ Réalisé en continu ■ Réalisé en partie ■ Non réalisé mais programmé ■ Non réalisé non programmé

MOYENS MIS À DISPOSITION

Les moyens affectés à cette thématique sont très variables, dénotant un investissement plus important sur la valorisation touristique et le développement de la Marque Valeurs Parc, que sur le volet économique, les matériaux locaux, les ressources du sous-sol et le management environnemental. Au regard de la capacité d'action du Parc, ses choix se sont s'avérés judicieux pour sur cette première moitié de Charte. Se pose la question de l'équilibre à adopter pour la suite, si le Parc veut remplir les objectifs qu'il s'était fixé initialement, alors que les moyens humains dont il dispose ont baissé.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

12 000 KM de sentiers

2,8 MILLIONS de nuitées touristiques

89 KM de voies vertes, **42 982** passages en 2018

78 FICHES patrimoines et randonnées éditées

30 PROJETS d'activités de pleine nature accompagnés

40 PROFESSIONNELS par an formés aux enjeux touristiques du Parc

166 PROFESSIONNELS marqués Valeurs Parc Contre 104 en 2012



Valorisation de la Voie Verte Passa Païs :

Traversant le Parc d'Est en Ouest, la Voie Verte Passa Païs est l'axe structurant pour le développement touristique du territoire. De nombreux outils de communication développés pour sa promotion ont assis sa renommée : site internet, guide, film, ... Cette valorisation s'est accompagnée d'un développement de l'économie du vélo avec un accroissement du nombre de professionnels labélisés Accueil Vélo et la mise en place d'un réseau de professionnels de la Voie Verte. L'aménagement de la Voie Verte a aussi beaucoup évolué depuis 2012 avec l'installation d'une signalétique permettant de guider le public, mais aussi avec la mise en place de 26 panneaux d'exposition photographique destinés à valoriser les patrimoines du territoire. La fête de la Voie Verte organisée chaque année depuis 2015 permet également de promouvoir la pratique du vélo auprès des habitants. En moyenne, l'évènement attire chaque année 650 participants. Une étude réalisée en 2019 estime à 4,5 millions d'euros par an les dépenses générées par les cyclistes et les piétons sur la Voie Verte et sur les itinéraires alentours. Le succès de cette opération est dû aux moyens importants dont elle a bénéficié, 408 000 € de subventions mis en œuvre par les Départements, les Régions, l'État et l'Europe. Ce succès est également dû à l'investissement important des départements du Tarn et de l'Hérault qui portent la Voie Verte en maîtrise d'ouvrage. Ils soutiennent également sa valorisation au travers de l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT 34) et du Comité de Développement du Tourisme du Tarn (CDT 81) engagés avec le Parc dans une stratégie de communication partagée depuis 2016.

Développement de la Marque Valeurs Parc :

Véritable outil de mise en valeur du territoire, elle est reconnue par les consommateurs comme un gage de qualité. La marque a connu un bon développement depuis 2012, avec un nombre de filières qui s'est considérablement étoffé, passant de 8 à 20. La marque Valeurs Parc concerne à présent plusieurs produits agricoles (miel, fruits et légumes, fleurs et plantes aromatiques, viande de bœuf et d'agneau, produits laitiers, pisciculture), le granit du Tarn, mais aussi les hébergements touristiques, les sites d'accueil et de découvertes et les activités de pleine nature. Le nombre de marqués est quant à lui passé de 104 à 166. La qualité de la démarche est assurée par un travail d'audit réalisé en interne pour les marques agricoles et en externe pour les autres marques. Les audits internes sont réalisés par un binôme techniciens/élus. Les élus sollicités font un retour positif de ce fonctionnement qui leur offre l'opportunité d'être des ambassadeurs du Parc et leur permet de mieux connaître leur territoire.

Le développement du réseau des professionnels marqués s'accompagne également d'actions :

- De promotion avec une campagne de communication annuelle, qui a bénéficié du soutien des Départements en mettant leurs panneaux publicitaires à disposition,
- D'animation du réseau des marqués avec l'organisation de formations et de rencontres,
- De développement et de mise à disposition de nombreux outils.



La Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD) :

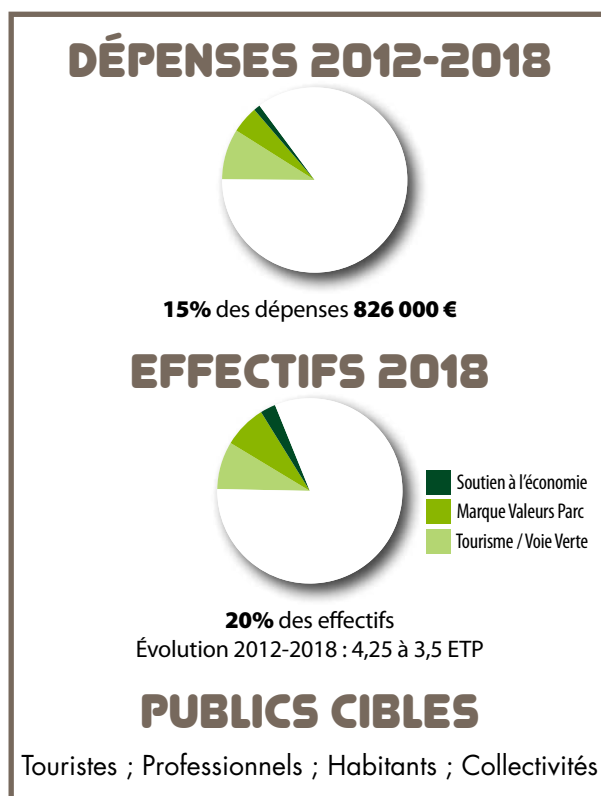
Sans être un véritable point faible de l'action du Parc, il s'est avéré, lors des rencontres territoriales, que cette Charte restait méconnue, posant ainsi la question des retombées pour le territoire de l'adhésion (payante) à cette Charte. Si l'engagement du Parc dans cette démarche en 2011 lui a permis de bénéficier d'un outil d'aide à la définition d'une stratégie avec les prestataires et de travailler avec les tours opérateurs locaux à la définition de 8 séjours, la poursuite de l'engagement se pose après 2023, fin de la CETD actuelle.

L'utilisation des matériaux locaux dans la construction :

Jusqu'à présent, ce sujet n'a pas pu faire l'objet d'un programme d'actions complet faute de moyens financiers et humains dédiés. Le sujet est néanmoins abordé en lien avec les thématiques de l'urbanisme, de l'énergie et de la filière bois. Il est prévu de renforcer l'action sur cette thématique dans la seconde partie de la mise en œuvre de la Charte.

L'encadrement de l'exploitation du sous-sol :

Devant faire suite à un fort engagement du Parc dans le Sidobre au cours de la précédente Charte, ce programme d'actions n'a pas encore été reconduit sur la Charte actuelle. Les enjeux sont pourtant forts sur le territoire avec la présence historique de carrières qui sont potentiellement source d'impacts sur les milieux naturels, les paysages et la qualité du cadre de vie de manière globale.



LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



La Région Occitanie s'est investie sur cette thématique avec l'élaboration du Schéma Régional des Carrières, le Plan pour l'Économie Sociale et Solidaire 2018-2021 ou encore le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2021. Elle accompagne également les entreprises au travers d'une palette d'outils proposée par la Direction des Entreprises et de l'Innovation. La Région Occitanie impulse aussi un projet inter parc sur la valorisation économique de la filière pierre, porté par le PNR des Pyrénées Ariégeoises.



Tarn Tourisme et Hérault Tourisme sont pleinement investis dans la promotion de la Destination touristique Parc naturel régional du Haut-Languedoc, en étant relais de la communication du Parc, mais aussi force de proposition. Ils associent également le Parc à la définition de leur stratégie touristique départementale.



Le département de l'Hérault accompagne l'Opération Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, dont il a notamment rédigé le programme d'actions 2019/2023, qui a vocation à aboutir à la délivrance du label Grand Site de France. Le Pôle Route et Mobilité du département de l'Hérault, dans le cadre de sa Convention Volontaire d'Engagement, met en œuvre des démarches visant la gestion durable de la ressource de granulats.



Les départements de l'Hérault et du Tarn ont été moteurs, au côté du Parc, dans l'aménagement de la Voie Verte Passa Païs. Ils poursuivent leur engagement au travers d'un partenariat Parc - Hérault Tourisme - Tarn Tourisme pour le développement, la promotion et la commercialisation de la Voie Verte Passa Païs, avec mise à disposition d'1/2 ETP par Hérault Tourisme sur 2 ans, jusqu'en 2019. En 2019, Hérault Tourisme a également accompagné techniquement le Parc au dépôt d'un nouveau dossier FEDER avec pour projet de créer un comité d'itinéraire pour le développement de la véloroute V84.



COMMUNES

Quelques communes déclarent mettre en œuvre des actions de soutien à l'activité économique locale : c'est le cas notamment de Murat-sur-Vèbre qui a racheté des locaux d'activité vacants pour les louer à de jeunes entreprises, ou encore de Riols qui a mis en place des baux commerciaux dans des bâtiments communaux.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



La reconnaissance du territoire en tant que Parc naturel régional est perçue par l'ensemble des acteurs comme un atout pour la valorisation des ressources du territoire, à la fois en matière de tourisme mais aussi concernant la valorisation des productions agricoles bénéficiant de la marque Valeurs Parc : le Parc permet de vendre une certaine image du territoire associée à la qualité.

Sur le tourisme plus précisément, si les Départements et leurs instances de développement touristique sont satisfaites du partenariat avec le Parc sur la définition de la stratégie touristique du territoire, ils identifient le besoin d'asseoir la « Destination Parc » en associant davantage les offices de tourisme, ainsi que les Pays/PETR et les EPCI qui interviennent également sur le sujet. Cette stratégie collective partagée aura pour objectif de renforcer la cohérence des actions menées et la visibilité du territoire depuis l'extérieur.

*liste non-exhaustive



SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- Une augmentation de la fréquentation touristique, sans qu'il soit possible d'identifier si cela est lié à l'action du Parc ou à l'image de qualité véhiculée par le classement du territoire en PNR.
- Le secteur touristique bénéficie de l'identification du Parc comme un territoire de nature et d'exception et de la proximité des métropoles toulousaines et montpelliéraines, permettant de jouer la carte de la destination de proximité.
- Un point d'attention à retenir sur la gestion de l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux naturels, qui peut avoir localement des conséquences.

Actions phares retenues :

- **La voie Verte Passa Païs** a fait l'objet d'une bonne médiatisation et animation. Elle est perçue comme un axe structurant à vocation aussi bien touristique que pour les déplacements des habitants. Les acteurs sont en attente de retour sur les retombées économiques de la voie verte.
- **La marque Valeurs Parc** est perçue comme un outil de promotion des produits du territoire. Elle est vue comme un gage de qualité par les consommateurs extérieurs au Parc. Cependant, les acheteurs sont en attente d'explications sur l'engagement des producteurs et la distinction par rapport à d'autres logos. Les acteurs sont également en attente de retour chiffré sur les retombées économiques pour les marqués.

Actions non-satisfaisantes :

- **La valorisation des matériaux locaux** pour la construction et la maîtrise de l'exploitation des ressources du sous-sol sont des sujets insuffisamment traités.
- **L'engagement dans la Charte Européenne de Tourisme Durable** est également perçu comme insatisfaisant en matière de communication car cette charte est globalement méconnue des participants. Ce manque de communication pose ainsi la question de l'intérêt de l'engagement dans ce dispositif.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Valoriser les savoir-faire et les matériaux locaux :

- Mettre en œuvre le projet de teintures naturelles et laines.
- Lancer un concours de design pour la production d'objets associant des matériaux et savoir-faire locaux : pierre, bois, laine.
- Mettre en œuvre des projets autour de la pierre sèche : valoriser le site des Mates Basses, cahier technique Pierre sèche, partenariat avec la Fondation du patrimoine, ...
- Promouvoir les matériaux locaux pour la construction : matériauthèque, ...
- Accompagner les projets des communes demandeuses.

Redéfinir la stratégie touristique du Parc :

- Lancement d'une étude de stratégie marketing.
- Adaptation des outils de promotion et de communication.
- Approfondissement des liens avec les acteurs locaux du tourisme.
- Travailler de nouvelles thématiques touristiques : tourisme équestre, pêche, observation des oiseaux, ...

Améliorer l'offre d'itinérance en vélo :

- Développement de la Voie Verte, et de la V84/V84-1.
- Amélioration de la communication.
- Poursuivre le développement du réseau des professionnels de la Voie Verte Passa Païs.

Étendre l'accessibilité pour tous à tous le territoire :

- Promouvoir et développer l'offre pour une accessibilité pour tous.
- Développer le label « Tourisme et Handicap ».

Poursuivre le développement de la marque Valeurs Parc : promotion, services aux marqués, nouvelles filières, ...



ÉDUCATION ET CULTURE



CE QUE L'ON NE VEUT PAS

Un désintéressement de la population aux enjeux patrimoniaux



CE QUE L'ON VEUT

- Une éducation au territoire
- Construire et faire partager l'identité culturelle
- Des élus qui s'approprient le projet du PNR

ENJEUX

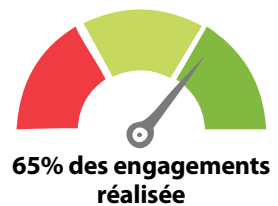
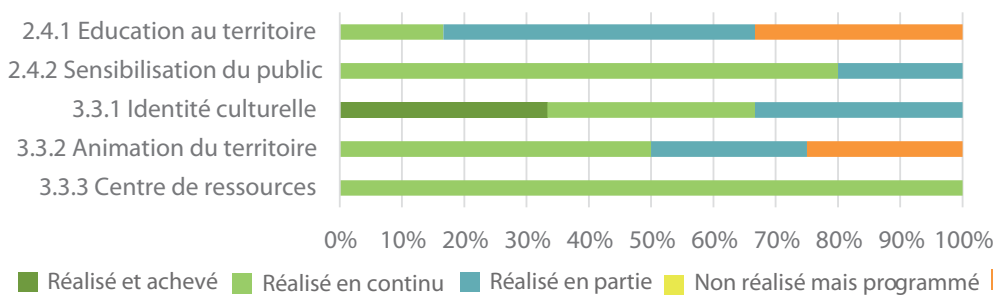
Un défi énergétique à relever

QUESTIONS ÉVALUATIVES

L'action du Parc sur le Haut-Languedoc est-elle reconnue par la population locale ? contribue-t-elle à renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire ; les élus s'approprient-ils le projet du Parc ?

L'ACTION DU PARC

NIVEAU D'ATTEINTE DES ENGAGEMENTS DU PARC



MOYENS MIS À DISPOSITION

Cette thématique regroupe 25 % des dépenses du PNR et 10 % de ses moyens humains. Elle peut difficilement être comparée aux autres thématiques car elle regroupe des sous-thématiques, occupées chacune par 1 ETP. Ces moyens sont essentiellement consacrés à l'éducation au développement durable : animations scolaires et programme d'animations grand public proposés chaque année sur le territoire du Parc. Les dépenses liées au bloc culture et manifestations correspondent principalement aux 204 941€ d'aides distribuées aux associations du territoire pour l'organisation de leur manifestations.



INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS*

*L'intégralité en annexe

309 animations tout public organisées
11 642 participants

7 INVENTAIRES du patrimoine culturel réalisés

5 256 ÉLÈVES sensibilisés au **153 ANIMATIONS** scolaires organisées

86% de la population disent connaître le PNR

50 000 EXEMPLAIRES du Journal du Parc diffusés par an dans les boîtes aux lettres

20 456 CLICHÉS photographiques disponibles



Animation du territoire :

Le Parc est très présent au service de l'animation du territoire. Cela passe par les nombreux outils pédagogiques et expositions qu'il crée et met à disposition des différents publics, l'animation de nombreux évènements, conférences, journées thématiques, mais aussi le soutien financier et technique qu'il apporte aux acteurs du territoire. Le Parc a également accompagné l'association du Réseau des jardiniers du Haut-Languedoc sur cette première moitié de Charte en impulsant et structurant l'activité de celle-ci et en la soutenant dans l'organisation d'animations, dont le concours des jardiniers qui est devenu une véritable institution sur le territoire. Aujourd'hui, le Réseau des jardiniers est monté en puissance et organise lui-même annuellement ce concours avec l'appui du PNR. Par le passé, le Parc avait également lancé l'organisation du Challenge des trails du Parc naturel régional. Celui-ci est aujourd'hui organisé par une association du territoire, le Parc poursuivant son appui d'un point de vue matériel et en communication notamment.



Centre de ressources :

Permettant de regrouper et valoriser l'ensemble des connaissances acquises sur le territoire du Haut-Languedoc, le Centre de ressources porté par le Parc est reconnu pour la qualité scientifique et la diversité de ses documents. Il constitue ainsi la mémoire du travail conduit par le Parc sur le territoire. Si ce centre s'adresse en premier lieu aux initiés et aux chercheurs, il suscite également l'intérêt d'un public plus vaste, comme cela a pu être révélé lors des Rencontres Territoriales. Cet intérêt génère ainsi aujourd'hui des attentes nouvelles en termes de communication sur son existence et son accessibilité.

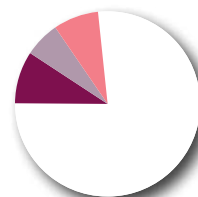


La communication du Parc :

Malgré une action importante en la matière, celle-ci ne semble pas pleinement porter ses fruits, comme l'indique les retours des enquêtes de notoriété réalisées en 2014 et 2018. Au-delà de la mise en œuvre d'un site internet et de la diffusion du Journal du Parc, les habitants sont en attente d'un contact de proximité avec les agents du Parc.

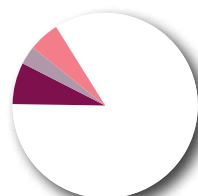


DÉPENSES 2012-2018



23% des dépenses +1,3 millions d'€

EFFECTIFS 2018



Communication
Culture, manifestation
Éducation

10% des effectifs
Évolution 2012-2018 : stable (3 ETP)

PUBLICS CIBLES

Grand public ; Scolaires ; Collectivités ;
Associations ; Médias ; Touristes

LES PARTENAIRES

LEURS ACTIONS ENGAGÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE*



La Région Occitanie intervient au travers de l'adoption de 2 stratégies : la Stratégie régionale Culture et Patrimoine et la Stratégie

Régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Elle a également mis en place un dispositif « Patrimoine » dédié à la restauration et la valorisation du patrimoine culturel.



COMMUNES

Quelques communes ont mis en avant leur soutien à la langue occitane en proposant des cours et des activités mis en place dans les MJC ou par des enseignants. Certaines soutiennent également financièrement et/ou matériellement des associations ou encore l'organisation de manifestations sur leur commune. Elles sollicitent, entre autres, les CPIE et d'autres associations d'éducation à l'environnement pour l'animation d'actions de sensibilisation et d'éducation.



Le département du Tarn a mis en œuvre son Schéma Départemental de Développement de l'Occitan, ayant permis, entre autres, la création

et la diffusion de la marque « Tarn Cœur d'Occitanie » et l'installation de panneaux d'entrée de ville en occitan. Il accompagne également les communes et les associations de protection du patrimoine local dans la réfection du petit patrimoine. À ce titre, le Département a financé l'association Artisans et Bâtitseurs en pierres sèches pour le développement de la filière pierre sèche et la transmission des savoir-faire. Le département du Tarn conduit aussi avec les collèges le programme Eco Collèges visant à développer des actions d'éducation à l'environnement. Le département du Tarn s'investit dans l'éducation à l'environnement au travers de son soutien aux associations et notamment au CPIE.



Le département de l'Hérault a mis en place un programme d'aides à la restauration du patrimoine protégé, en lien avec les archives. Dans le

cadre d'une convention de partenariat, le Parc a ainsi pu bénéficier des copies numériques d'archives pour recenser le patrimoine minier de l'ancien bassin houiller de Graissessac. L'Opération Grand Site Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, portée par le département de l'Hérault a été l'occasion de financer plusieurs projets de rénovation d'églises et de centres-bourgs. Le département de l'Hérault s'investit dans l'éducation à l'environnement au travers de son soutien aux associations et notamment au CPIE.



LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DE L'ACTION DU PARC



Le Parc est reconnu pour son rôle de sensibilisation et d'animation du territoire, s'appuyant sur des structures associatives bien implantées

localement. Face à ce constat globalement positif et pour améliorer encore l'action, la Région suggère la mise en œuvre d'une stratégie de coordination plus poussée avec ces associations (CPIE et CEBENNA principalement),

qui permettraient de mieux valoriser leurs actions, en dehors de ce qu'elles peuvent réaliser dans le cadre de leur convention d'objectif avec le Parc ou des prestations qu'il leur commande.

La question se pose également de la promotion d'une véritable identité Haut-Languedoc. L'affirmation d'une stratégie culturelle multi partenariale permettrait de pallier au manque de moyens dont dispose le Parc pour investir plus significativement ce champ d'action.

*liste non-exhaustive

FOCUS

SUR LES RENCONTRES TERRITORIALES

Constats :

- ❖ Un Parc visible au travers des nombreuses animations de qualité qu'il porte, ou auxquelles il apporte son soutien et qui permettent de faire connaître les champs d'intervention du Parc.
- ❖ Des actions d'éducation au territoire importantes, mais dont les effets sur le territoire ne seront visibles que sur le long terme ; il est donc important de maintenir une action continue sur le sujet.
- ❖ Une identité culturelle partagée qui peine à s'affirmer.

Actions phares retenues :

- ❖ **Les aides techniques et matérielles apportées par le Parc au Réseau des jardiniers** : l'accompagnement du Réseau des jardiniers par le Parc est jugé exemplaire de par la visibilité qu'il a pu apporter à cette structure et à la mobilisation qu'elle suscite à présent sur le territoire, notamment au travers de l'organisation du concours des jardiniers.
- ❖ **La présence et le soutien du Parc aux manifestations du territoire** : le Parc est visible et attendu sur le sujet ; il participe à la vie des territoires ruraux et communique, par ce biais, sur les domaines d'action qu'il investit. Une meilleure communication du Parc sur les événements organisés et soutenus au niveau local, en associant les communes comme relais, permettrait d'améliorer la participation du public.

Actions non-satisfaisantes :

- ❖ **La promotion d'une identité culturelle** fondée sur l'occitan : au regard des actions limitées affichées dans son bilan, l'investissement du Parc ressort comme anecdotique. Afin de relativiser ce jugement, il serait intéressant de recenser et valoriser les actions conduites sur le sujet par d'autres acteurs.
- ❖ **Le Centre de ressources** : apparaissant comme trop confidentiel, les participants des Rencontres Territoriales ont émis le souhait que celui-ci soit davantage ouvert au grand public. À noter que ce souhait ne correspond pas à l'objet qui anime le Centre de ressources, qui regroupe la littérature scientifique relative au territoire du Parc. Il semble important de repartager les objectifs poursuivis par ce Centre de ressources.



PROPOSITIONS D'ORIENTATION POUR LA FIN DE CHARTE

Revisiter les actions à destination des scolaires

Marketer le programme des conférences du Parc : identité visuelle, nom « ombrelle », choix des lieux, des thématiques, lien avec activités et équipe technique/compétences du Parc...

Définir la stratégie du Parc sur la culture en lien avec quelques thématiques spécifiques : inventaires du patrimoine, Occitanité, Pass musées, résidences d'artistes, Tourisme imaginaire, mégalithes, ...

Améliorer la notoriété et la fréquentation du Centre de ressource

Valoriser les outils de connaissance du Parc mis à disposition des acteurs du territoire et en particulier les expositions

Poursuivre le soutien aux manifestations sur la base de critères précis, en lien avec l'image et les objectifs du Parc

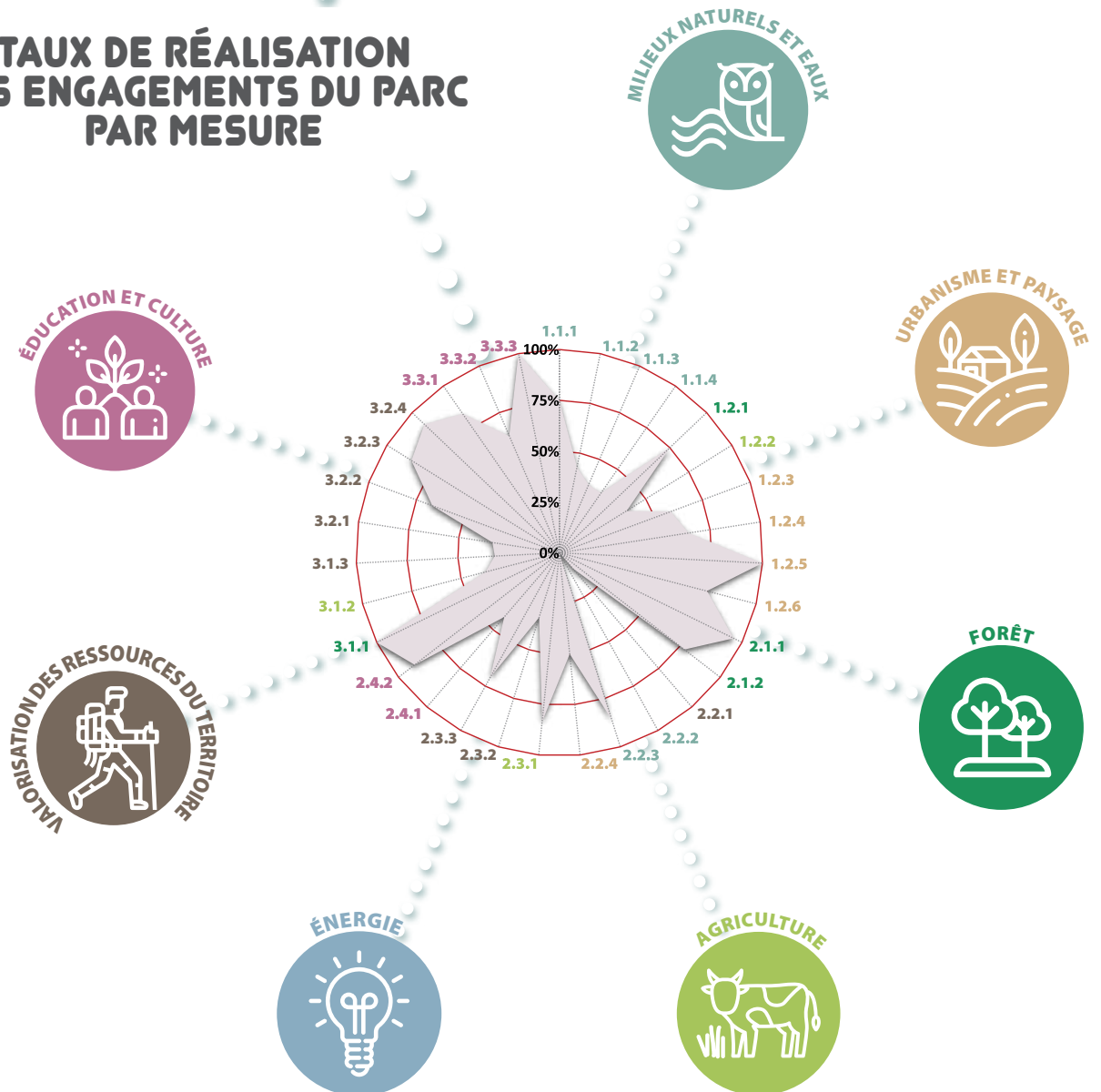
SYNTHÈSE PAR MESURE DE LA CHARTE

D'une mesure à l'autre, les disparités de réalisation des engagements sont assez importantes :

De très bonnes avancées sur le suivi de la consommation foncière (125), la sobriété énergétique (211), la sensibilisation du public (242), la Charte forestière (311), la marque Valeurs Parc (324), le Centre de documentation (333).

Un retard marqué sur la gestion des espaces naturels (112), l'eau (113 et 114), la gestion de l'espace et les filières agricole (122 et 312), les matériaux locaux (232), l'exploitation du sous-sol (313), les filières artisanales et industrielles (321), le management environnemental (221), la conciliation des usages (222) et l'éducation au territoire (241).

TAUX DE RÉALISATION DES ENGAGEMENTS DU PARC PAR MESURE



AXE 1

Gérer durablement les espaces ruraux, le patrimoine naturel et les paysages

	MESURE	TAUX DE RÉALISATION DES ENGAGEMENTS	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES
1.1.1	CONNAISSANCE DES PATRIMOINES NATURELS	75 %	Mesures investies en continu, au cœur de l'action conduite par le Parc sur la thématique milieux naturels, à poursuivre et approfondir sur certains sujets.
1.1.2	GESTION DES MILIEUX NATURELS	43 %	
1.1.3	QUALITÉ DE L'EAU	36 %	Thématique de l'Eau peu investie sur cette première moitié de Charte. Prioritaire pour la 2 nd e partie de Charte, programme d'actions à définir avec les partenaires et recrutement d'un chargé de mission en cours.
1.1.4	ÉCONOMIES D'EAU	36 %	
1.2.1	ESPACE FORESTIER	75 %	Des avancées en continu sur la prise en compte du milieu forestier dans l'exploitation (biodiversité, adaptation des reboisements), mais un travail sur le lien entre exploitation forestière et paysage moins avancé, à poursuivre.
1.2.2	ESPACE AGRICOLE ET VITICOLE	39 %	Un accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles mais un fort retard dans la lutte contre la déprise agricole et la mise en place d'une politique d'accès au foncier : problématique centrale pour le territoire, à investir davantage pour la 2 nd e moitié de Charte.
1.2.3	GESTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE	58 %	Chartes architecturales paysagères en cours d'élaboration, et mise en œuvre d'un outil de suivi (Observatoire Photographique des Paysages). Action à poursuivre puis à accompagner opérationnellement.
1.2.4	ENCADREMENT PUBLICITÉ ET SIGNALÉTIQUE	64 %	Après un 1 ^{er} inventaire, pas d'actions engagées. Un accompagnement au coup par coup insuffisant pour avoir un impact visible sur le territoire : travailler à la résorption des dispositifs illégaux ainsi qu'à l'harmonisation et l'intégration des dispositifs légaux sur la 2 nd e partie de Charte.
1.2.5	CONSOMMATION FONCIÈRE	100 %	Suivi de la consommation foncière en continu via l'observatoire et l'accompagnement en continu des collectivités pour une urbanisation économe en foncier, respectueuse des différents espaces à enjeux identifiés au plan du Parc : à poursuivre.
1.2.6	DÉVELOPPEMENT QUALITATIF DE L'URBANISATION	75 %	Accompagnement en continu des collectivités pour la mise en œuvre d'aménagements urbains et paysagers qualitatifs : accompagnement systématique à développer dans le cadre d'un groupe technique et de conseils/expertises dans ces domaines tel que prévu dans la Charte.

Taux de réalisation des engagements limité voir insatisfaisant
 Taux de réalisation des engagements assez satisfaisant
 Taux de réalisation des engagements satisfaisant

AXE 2

Accompagner le territoire à relever les défis citoyens du 21^{ème} siècle

	MESURE	Taux de réalisation des engagements	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES
2.1.1	MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES	95 %	Animation en continu du PCET, avec l'accompagnement principalement des collectivités, grâce notamment au Conseil en Energie Partagée : action à poursuivre et approfondir pour un impact significatif sur le territoire : quel public cibler ? Quelles thématiques privilégier ?
2.1.2	DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	78 %	Un suivi des projets assuré en continu pour un développement des énergies renouvelables respectueux de la Charte. Un accompagnement à la structuration d'une filière en plaquettes forestières locales conforme aux engagements, mais un moindre investissement sur l'intégration du solaire dans les bâtiments : sujet à traiter dans la 2 ^{nde} partie de Charte.
2.2.1	MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	10 %	Pas d'action engagée relative à la mise en œuvre d'Agenda 21 et à la valorisation d'initiatives de management environnemental dans les filières économiques : le sujet de la pertinence de cette mesure se pose pour la 2 ^{nde} moitié de mise en œuvre de la Charte.
2.2.2	CONCILIATION DES USAGES SUR LES SITES SENSIBLES	0 %	Action visant à la création de commissions permanentes de conciliation et l'élaboration de PADD sur les 6 sites identifiés sur le plan de Charte, nécessitant la mobilisation des acteurs : action repoussée faute de moyens, à engager sur la 2 ^{nde} partie de Charte.
2.2.3	FRÉQUENTATION VÉHICULES MOTORISÉS	86 %	Action suivie en continu et appréciée, à poursuivre.
2.2.4	DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION	50 %	Accompagnement en continu des collectivités élaborant leur document d'urbanisme. Accompagnement à l'émergence de SCOT sur le secteur Orb et Jaur non engagé : à poursuivre.
2.3.1	PRODUITS AGRICOLES EN CIRCUITS COURTS	83 %	Action de valorisation des produits locaux et de développement des circuits courts, principalement en direction de la restauration collective favorisée sur cette première partie de Charte : action à poursuivre et élargir dans le cadre d'un PAT.
2.3.2	MATÉRIAUX LOCAUX DANS LA CONSTRUCTION	33 %	Actions justes engagées à mi-charte visant la promotion de l'utilisation des matériaux locaux dans la construction : à poursuivre et approfondir
2.3.3	MOBILITÉS DOUCES APN	70 %	Actions privilégiées sur la 1 ^{ère} moitié de la Charte avec le développement et la promotion de la Voie Verte, des activités de pleine nature, du label Tourisme et handicap : poursuivre l'action engagée et transférer l'expérience acquise sur d'autres opérations de valorisation du territoire.
2.4.1	ÉDUCATION AU TERRITOIRE	42 %	Opérations d'éducation à l'environnement et au territoire réalisées en continu, mais des améliorations possibles en matière de promotion de cette offre, mise en réseau des équipements et sites pédagogiques, développement des sentiers d'interprétation et création de lien avec les acteurs éducatifs et partenaires pédagogiques (partage d'expériences, formation).
2.4.2	SENSIBILISATION DU PUBLIC	38 %	Des outils de sensibilisation du public diversifiés, en support de l'action conduite par le Parc sur toutes les thématiques. Des efforts de communication en continu et une stratégie de communication en cours d'amélioration : à poursuivre.

■ Taux de réalisation des engagements limité voir insatisfaisant
 ■ Taux de réalisation des engagements assez satisfaisant
 ■ Taux de réalisation des engagements satisfaisant

AXE 3

Impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle en Haut-Languedoc

	MESURE	Taux de réalisation des engagements	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES
3.1.1	FILIÈRE FORÊT-BOIS	100 %	Des engagements réalisés en continu au travers de la Charte Forestière de Territoire, mais peu de résultats visibles sur le territoire. Besoin d'approfondir les sujets de développement des filières locales de transformation du bois, de la multifonctionnalité des forêts et plus globalement d'une culture forestière.
3.1.2	FILIÈRE AGRICOLE ET VITICOLE	38 %	Un fort retard sur le traitement de la problématique de l'aide à l'installation et l'accompagnement à la structuration de filières plus qualitatives (AB, signes officiels de qualité) : action prioritaire pour la 2 nd e moitié de la Charte, à investir avec les partenaires.
3.1.3	EXPLOITATION DU SOUS-SOL	32 %	Action mise en sommeil après un fort engagement sur le Sidobre dans la précédente Charte : Faut-il relancer la concertation avec les carriers ?
3.2.1	FILIÈRES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES	33 %	Action limitée à un diagnostic économique du territoire pour l'instant, pas d'accompagnement systématisé au développement de filières ou de l'ESS mais un accompagnement des projets selon les sollicitations. Pour la 2 nd e moitié de la Charte, le sujet est-il à approfondir ou à renvoyer vers d'autres acteurs du territoire (Pays, PETR, EPCI) ?
3.2.2	NOUVEAUX ACTIFS ET ESS	67 %	
3.2.3	STRATÉGIE TOURISTIQUE	86 %	Fort investissement sur le développement d'une stratégie touristique à l'échelle du territoire grâce à la Charte Européenne du Tourisme Durable, outil de structuration mais peu communiquant vers le public : Faut-il que le Parc se ré-engage dans une nouvelle CETD à la fin de celle-ci ? Tourisme : des partenariats peuvent encore être développés avec les EPCI, les Pays et les offices du tourisme.
3.2.4	MARQUE VALEURS PARC®	92 %	Développement en continu des produits marqués et du réseau des marqués : étendre et renforcer encore le réseau.
3.3.1	IDENTITÉ CULTURELLE	83 %	Des inventaires des patrimoines identitaires et des actions en faveur de l'occitan engagés mais qui reste confidentiels. Faut-il aller vers le développement d'une véritable politique culturelle de promotion de l'occitan associant les partenaires institutionnels ?
3.3.2	ANIMATION DU TERRITOIRE	63 %	Soutien et communication en continu sur les événements et activités du territoire en lien avec la Charte et les valeurs du Parc : développer une stratégie d'animation territoriale via un groupe de travail avec les acteurs institutionnels concernés (Offices de tourisme, Pays, EPCI, Associations culturelles, Musées ...)
3.3.3	CENTRE DE RESSOURCES	100 %	Une action réalisée en continu, qui nécessite des améliorations en termes de connaissance et d'accessibilité du centre de ressources


Taux de réalisation des engagements limité voir insatisfaisant
 Taux de réalisation des engagements assez satisfaisant
 Taux de réalisation des engagements satisfaisant

Au stade de l'évaluation à mi-parcours, seuls les indicateurs de mise en œuvre de la Charte et de suivi de l'évolution du territoire ont été mis à jour. Un état des lieux complet du territoire n'a pas été réalisé, comme il est fait lors des évaluations finales. Certaines données pour répondre de manière objective aux questions ont donc manqué.

Néanmoins, le suivi d'une majorité des indicateurs de territoire définis dans la Charte ainsi que le retour des nombreux acteurs sollicités au cours de cette évaluation ont permis d'apporter des premiers éléments de réponses quant à l'évolution du territoire depuis 2012.

À savoir que cet exercice n'est obligatoire qu'en fin de Charte. La réponse aux questions évaluatives a été volontairement réalisée pour préparer l'évaluation finale de la Charte.

L'objectif est de mettre en avant les éléments principaux de l'action et de l'impact du Parc et de ses partenaires, en réponse aux enjeux territoriaux identifiés dans la Charte et traduits au travers de ces questions évaluatives.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉVALUATIVES

**LES 9
QUESTIONS
ÉVALUATIVES**
CONSTITUENT UN
ÉLÉMENT CENTRAL DU
DISPOSITIF D'ÉVALUATION
TEL QUE DÉFINI DANS
LA CHARTE DU PARC
NATUREL RÉGIONAL
DU HAUT-
LANGUEDOC

MILIEU NATUREL ET EAU

La gestion, la préservation et la valorisation des espaces naturels du territoire ont-elles eu une influence sur la richesse des milieux protégés, la qualité de l'eau et la gestion de cette ressource ?



Au stade de l'évaluation à mi-parcours, l'impact des actions conduites par le Parc sur la richesse des milieux protégés et la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est difficile à évaluer. On peut néanmoins affirmer qu'au travers de son investissement sur les milieux naturels, le Parc assume l'ensemble des missions qui lui sont dévolues en tant que Pnr.

Conformément à la Charte, le Parc a conduit un travail conséquent d'identification et de cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire dans les premières années de mise en œuvre de la Charte. Il participe depuis à sa traduction dans les documents de planification et projets d'aménagement. Il a par ailleurs conduit ou accompagné quelques opérations de préservation et de restauration de continuités écologiques (continuités bocagères sur Dourgne, milieux ouverts sur Castanet-le-Haut ou encore une étude préalable à la restauration de la continuité aquatique de l'Arn).

Le Parc est également gestionnaire de 12 sites Natura 2000 (sur les 16 que compte le territoire), soit 2 de plus par rapport à 2012. Les moyens humains et financiers associés à cette animation ont ainsi permis au Parc de :

- Conduire des actions de restauration des tourbières et plus récemment des landes. Ces travaux restent cependant peu nombreux en raison des difficultés liées à la maîtrise foncière et aux montages financiers.
- Engager une contractualisation avec les agriculteurs au travers des Mesures Agro-Environne-

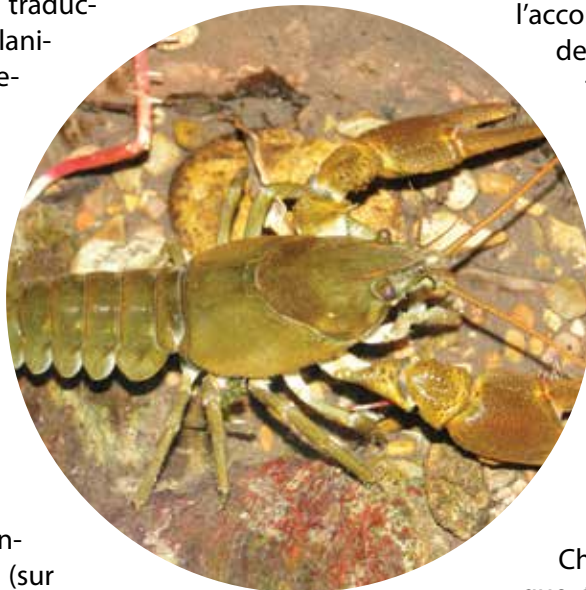
mentales Territoriales (MAET), devenue Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), ciblant d'abord les zones humides et à présent les landes. Ces mesures soutiennent le déploiement de pratiques respectueuses de l'environnement, au service de la gestion d'espaces parfois peu rentables.

- Réaliser des actions de sensibilisation en direction du grand public et des scolaires.

Par ailleurs, le Parc conduit une action de fond d'encadrement de la circulation des véhicules motorisés sur les espaces sensibles identifiés au Plan du Parc.

Cette action de terrain, se traduisant par l'accompagnement à la prise d'arrêtés de circulation et surtout par des actions de sensibilisation des usagers, est un travail qui s'inscrit dans la durée et qui semble aujourd'hui porter ses fruits (99 arrêtés municipaux pris contre 84 en 2012, 43 communes accompagnées et 4 951 ha d'espaces sensibles protégés sur les 6 596 ha expertisés).

Au regard des enjeux du territoire et des objectifs de la Charte, le Parc ne s'est cependant que très peu engagé dans gestion quantitative et qualitative de la ressource eau. Son action s'est principalement limitée à l'organisation de formation Zérophyto à destination des communes. Pourtant, les problématiques sur le sujet sont de taille et encore accentuées par les effets des changements climatiques, qui se font déjà ressentir sur le territoire (sécheresses estivales accentuées menaçant les milieux naturels, mais aussi les activités humaines). Cette thématique est d'ores et déjà identifiée comme un thème d'action prioritaire pour la seconde partie de la Charte. ■



URBANISME ET PAYSAGE

De quelle manière le Parc accompagne-t-il les évolutions dans le domaine de l'habitat et des transports afin de répondre aux enjeux du territoire ?



Territoire rural, le Pnr du Haut-Languedoc est néanmoins soumis à l'attractivité des 2 grandes métropoles situées à proximité et facilement accessibles grâce aux infrastructures routières, que sont Toulouse et Montpellier, auxquelles on peut ajouter l'agglomération castraise. En quête d'une meilleure qualité de vie, certains actifs de ces métropoles n'hésitent plus aujourd'hui à s'installer sur le territoire du Haut-Languedoc. On observe ainsi, depuis le début des années 2000, une tendance marquée au développement urbain le long d'un sillon médian Est-Ouest, correspondant aux fonds de vallées entre Mazamet et Bédarieux, et le long des principaux axes de l'agglomération castraise. Ce développement se traduit par des phénomènes de mitage mais aussi une banalisation des formes d'habitats et des paysages aux abords des villes et des villages. Ainsi, en 2015, sur les 7 203,26 ha urbanisés, 72,4 % sont localisés dans ce sillon médian. Sur la période 2005-2014, l'urbanisation a progressé à un rythme plus soutenu sur cet espace que sur le reste du territoire (+14 % en 10 ans, contre 10,7 %).



sion urbaine. Cet accompagnement a pris la forme d'un suivi d'études diverses et d'une aide au montage de dossiers de type « Opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments », réalisé dans le cadre de la mission de Conseil en énergie partagée du Parc. Sur ces différents sujets, le Pnr intervient aux côtés d'autres acteurs du territoire (sur des actions propres ou partagées), notamment des CAUE et des Pays/PETR, ces derniers accompagnant par exemple des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat.

- L'organisation de démarches innovantes avec les ateliers d'urbanisme durable en lien avec la mission d'innovation et d'expérimentation portée par le Parc. Ces ateliers font intervenir chaque année depuis 2013 les écoles nationales supérieures d'architecture de Montpellier et de Toulouse. Ils permettent de faire travailler conjointement élus et étudiants sur un projet d'urbanisme dans une commune volontaire. Prenant un appui sur un projet concret, ces ateliers proposent une action pré-opérationnelle et joue un rôle de sensibilisation des acteurs locaux aux nouveaux enjeux de l'urbanisme durable.

Pour répondre à ces enjeux, le Parc accompagne les collectivités sur le sujet de l'urbanisme durable, visant la mise en œuvre d'opérations qualitatives et répondant à l'objectif de limitation de la consommation foncière. Jouant un rôle de conseil, de mise à disposition de données, ou encore de développement d'outils d'aide à la décision, son accompagnement prend plusieurs formes :

- La réalisation et mise à disposition de guides techniques à destination des élus et des porteurs de projet ;
- L'accompagnement opérationnel des collectivités qui en font la demande. Le Parc a notamment travaillé avec les communes sur la réhabilitation des centres anciens, qui est un sujet de fond depuis le début de la Charte, visant à renforcer l'attractivité des communes tout en limitant l'expansion

à la maîtrise et à la réduction des consommations énergétiques. Le Parc se veut tout d'abord exemplaire au travers de l'adoption, en interne, d'une Charte d'Ecomobilité débouchant sur de nombreuses actions : organisation d'un challenge de la mobilité chaque année, formations à l'écoconduite, mise en place d'un système de visioconférence en partage avec la Communauté de communes du Minervois au Caroux, ... Dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV), le Parc a également bénéficié d'un demi-poste et de financements dédiés au sujet de la mobilité, qui ont permis de créer un comptoir spécifique mobilité, d'acheter une flotte de deux voitures électriques et de 5 vélos à assistance électrique (VAE) mis à disposition des habitants et d'organiser plusieurs événements tels que des journées de diagnostics/marquage des vélos « Bicycode » avec le département de l'Hérault, ou encore des voyages d'études sur le thème de l'écomobilité. Ces

premières actions ont permis d'impulser le sujet de la mobilité sur ce territoire rural. Cependant, après la fin du programme, les moyens d'action sont aujourd'hui réduits et les modalités d'actions restent à être définies avec les collectivités et notamment les intercommunalités qui ont gagné en compétence sur le sujet. À ce stade, les actions conduites sur la mobilité ne permettent pas d'envisager des évolutions significatives au niveau du territoire, il s'agit davantage d'une première impulsion qui doit se poursuivre par des actions plus structurantes pour avoir un véritable impact sur les pratiques.

Au travers d'actions innovantes et expérimentales, le Pnr participe à impulser de nouvelles manières de penser l'aménagement du territoire et la mobilité durable. L'impact de ces actions sur le territoire reste cependant limité, celles-ci demandant encore à prendre de l'ampleur pour infléchir les pratiques actuelles. ■

Dans quelle mesure l'accompagnement des outils de planification par le Parc contribue-t-il à encadrer le développement urbain en cohérence avec les orientations de la Charte ?

Comme nous l'avons déjà vu au travers de la première question évaluative, le territoire du Haut-Languedoc est exposé à des tendances marquées au développement de l'urbanisation le long d'un sillon médian Est-Ouest entre Mazamet et Bédarieux. Face à cette tendance, le Parc accompagne les collectivités du territoire au travers d'actions de fonds visant à encadrer l'aménagement du territoire. On peut attendre de ces actions un effet à moyen/long terme. Il reste donc difficile de qualifier cet effet à mi-parcours de la Charte.

Parmi les actions de fonds accompagnées par le Parc, citons tout d'abord l'accompagnement des démarches de planification engagées sur le territoire, qu'il s'agisse de Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) ou de Schémas de Cohérence Territoriale. La couverture du territoire du Parc par les documents d'urbanisme est en progression constante depuis 2012. Ainsi en 2018 :

- 41 % du territoire du Parc est couvert par un SCOT approuvé ou en projet, contre 21 % en 2012 ;
- 84 communes sont dotées d'un document d'urbanisme contre 64 en 2012 (soit 70 % des communes).

Le Parc est pleinement impliqué dans ces diverses démarches de planification par la remise de porters à connaissance qui constituent une aide à la décision appréciée par les collectivités. Selon les

besoins et les sollicitations des collectivités, son accompagnement peut se poursuivre par la réalisation d'études spécifiques. Cet accompagnement des démarches de planification permet une meilleure prise en compte des enjeux de la Charte dans les documents des collectivités du territoire et un meilleur encadrement de l'urbanisation.

Par ailleurs, le Pnr participe à un développement urbain plus respectueux du patrimoine et des paysages au travers de son rôle moteur et de son accompagnement en faveur du développement des Chartes architecturales et paysagères, des plans paysage et autres outils de protection patrimoniale type Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou Sites Patrimoniaux Remarquables. Cependant, les objectifs de développement de ces outils fixés dans la Charte ne sont pas encore atteints. À mi-chartre, l'action se poursuit. Le Parc manque encore de recul sur la mise en œuvre de ces outils pour pouvoir mettre en avant des évolutions significatives.

Pour identifier l'impact de ces actions, le Pnr a mis en place un Observatoire de la consommation foncière et un Observatoire Photographique des Paysages, qui permettront d'évaluer tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif l'évolution du territoire sur ces deux enjeux. ■

FORÊT AGRICULTURE



Les démarches entreprises par le Parc et ses partenaires auprès des professionnels agricoles et forestiers se sont-elles traduites par des changements positifs dans les activités des filières agricole et forestière ?

Les changements positifs en faveur de la filière agricole concernent en premier lieu la valorisation des produits. Cette valorisation bénéficie tout d'abord du développement de la marque Valeurs Parc (passage de 5 à 7 produits bénéficiant de la marque et de 34 à 39 marqués) qui représente un gage de qualité et d'identification des produits, notamment à l'extérieur du territoire et principalement au sein des métropoles toulousaine et montpelliéraine, où les citoyens sont à la recherche d'authenticité. Au stade de l'évaluation à mi-parcours, il reste cependant difficile d'estimer les retombées économiques pour les marqués. Un second volet de l'action conduite par le Parc, en partenariat notamment avec les Départements et les Chambres d'agriculture, concerne la valorisation locale des productions au travers de la mise en relation des agriculteurs et des acteurs de la restauration collective (Convention cadre des Échanges Gourmands signée en 2018, faisant suite à l'opération du Bottin des Gourmands). Cette opération est complémentaire de l'action d'autres acteurs du territoire en faveur des circuits courts, tel le Pays Haut-Languedoc et Vignobles qui cible davantage les particuliers. Toujours selon une logique de partenariat, le Parc devrait au cours de la 2nde partie de mise en œuvre de la Charte engager un Projet Alimentaire Territorial (PAT), articulé avec celui lancé par le Pays, afin de poursuivre le développement de la valorisation locale des productions agricoles. Si ces actions sont favorables à la valorisation de la filière agricole du territoire, celle-ci est néanmoins confrontée à une tendance marquée de perte d'exploitations qui met en péril l'emprise agricole du territoire et le maintien des filières. Malgré plusieurs tentatives visant à développer des initiatives en faveur de l'installation, le Parc n'a pour l'instant pas réussi à concrétiser son action, qui fait partie des



priorités pour la seconde moitié de mise en œuvre de la Charte.

Pour les acteurs de la forêt, le Parc a joué un rôle de mis en lien et de coordination au travers de la Charte Forestière de Territoire, à laquelle près de 300 acteurs ont participé. Le partenariat et les moyens financiers mobilisés dans le cadre de cette Charte ont permis au Parc de mener des actions d'envergure, telles que le portage de 5 schémas de desserte se traduisant par l'aménagement de 84 km de dessertes forestières, ou encore la publication de guides à destination des gestionnaires forestiers visant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et une exploitation plus durable. Par ailleurs l'approfondissement des enjeux de l'adaptation de la forêt au changement climatique dans le cadre du projet Life FOREC-CAsT a suscité beaucoup d'intérêt chez

les acteurs de la forêt, alors que les problématiques de dépérissement de certains peuplements forestiers se posent de plus en plus. Outre un approfondissement conséquent des connaissances sur le sujet, le projet a aussi débouché sur le développement d'un outil opérationnel à destination des gestionnaires forestiers : l'application mobile « FORECCAsT by BioClimSol » permettant de réaliser des diagnostics forestiers et de mettre en évidence les impacts potentiels des changements climatiques et les préconisations pour s'y adapter. La filière sylvicole est néanmoins confrontée à d'autres problématiques, sur lesquelles les propositions du Parc sont aujourd'hui moins avancées, à savoir le développement des débouchés locaux et la création de valeur ajoutée pour les produits bois sur le territoire, ainsi que la structuration du foncier forestier, dont le fort morcellement ne facilite pas une gestion optimum. ■

Ces changements ont-ils permis le maintien d'un équilibre entre espaces ouverts et espaces fermés et la qualité du patrimoine naturel, paysager et bâti du territoire ?

Au niveau des tendances observables, bien que les données (fondées sur le Recensement Général Agricole de 2010 renouvelé tous les 10 ans) n'aient pas été actualisées, le retour des acteurs et la connaissance du territoire montre que la tendance à la diminution du nombre d'exploitations agricoles ne s'inverse pas. Cette dynamique se traduit par un abandon de terres agricoles synonyme d'enfrichement et donc de fermeture des espaces.

Par ailleurs, la superficie de la forêt a progressé de 3,4 % depuis 2012, pour atteindre 209 156 ha en 2018 soit plus de 60 % de la superficie du territoire. Si de nombreux résineux arrivent à maturité et vont être récoltés d'ici 2025, les ouvertures créées dans le paysage ne sont ni qualitatives (lorsqu'elles se traduisent par des coupes à blanc dans le paysage), ni durables puisque les espaces ont vocation à être replantés.

Le Parc tente d'agir sur ces tendances, mais ses actions demandent à prendre plus d'ampleur afin d'avoir un impact significatif à l'échelle du territoire.

En agriculture, si le programme d'actions en faveur des milieux ouverts herbacés est favorable à l'entretien et au maintien des espaces ouverts, l'impact de ces actions reste limité au regard des superficies concernées et des acteurs engagés :

- Le programme Milieux Ouverts Herbacés porté par l'IPAMAC représente un investissement humain important de la part du Parc pour, en 2018, une dizaine d'agriculteurs engagés. S'ils sont peu nombreux, la mobilisation de ces acteurs est cependant exemplaire et ceux-ci jouent un rôle d'entraînement auprès d'autres agriculteurs,
- En 9 éditions, le concours des prairies naturelles a touché 68 agriculteurs et 71 parcelles,

- Encouragé par la politique européenne de contractualisation, le Parc a accompagné l'engagement des agriculteurs dans des MAEC favorables aux pratiques agroécologiques et à l'entretien des prairies naturelles. Fin 2018, près de 2 700 ha sont concernés par ces MAEC, cette superficie a été multipliée par 10, cela ne représente néanmoins que 3,4 % de la Surface Agricole Utile du territoire.

Au total en 2018, on recense 358 exploitations engagées dans une démarche d'évolution des pratiques favorables à la préservation des patrimoines naturels et paysagers (Milieux Ouverts Herbacés, concours, MAEC, réalisation d'un diagnostic, marqués Valeurs Parc, ...). Par ailleurs, le nombre d'exploitations en agriculture biologique a augmenté de 50 % entre 2012 et 2018, passant à 228 exploitations, soit 13 % des exploitations du territoire. Pour soutenir l'agriculture dans son rôle de maintien des espaces ouverts, le programme d'actions engagé doit se poursuivre et prendre de l'ampleur. Au-delà et pour avoir un impact significatif, il est nécessaire d'inverser les tendances actuelles à la déprise agricole en favorisant l'installation sur le territoire.

En ce qui concerne la forêt, la notion de prise en compte des paysages n'a pas encore fait l'objet d'un programme d'actions en tant que tel et est ciblé comme un sujet à traiter dans la seconde moitié de mise en œuvre de la Charte.

Les avancées les plus notables en matière de préservation des paysages et du patrimoine sont à analyser sous un autre angle que celui de l'activité agricole et sylvicole avec un travail en cours relevant de la prise en compte des paysages et du patrimoine dans l'aménagement du territoire via le développement de Chartes architecturales et paysagères et de plans paysages. ■



ENERGIE

Dans le domaine de l'énergie, dans quelle mesure les actions engagées par le Parc et ses partenaires contribuent-elles à faire évoluer les comportements en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

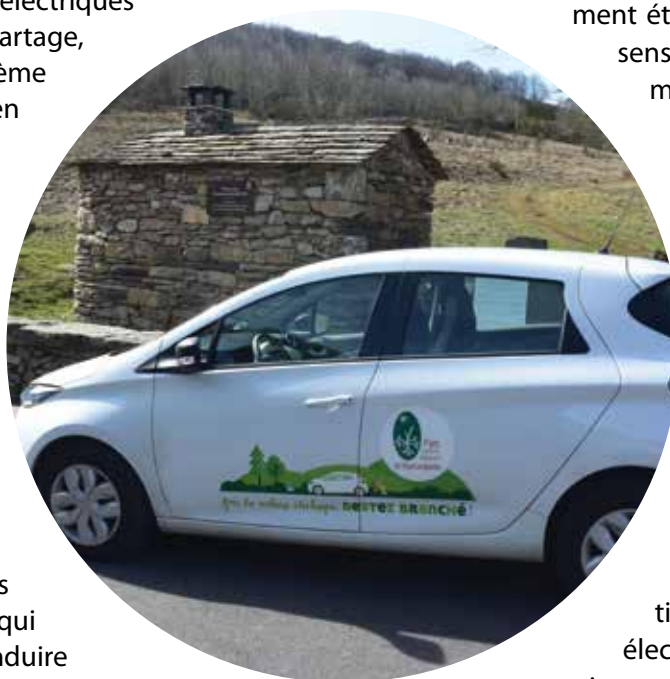


En l'absence d'actualisation du bilan carbone du territoire réalisé en 2012, il n'est pas possible de répondre objectivement sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, on peut souligner l'investissement du Parc sur l'accompagnement au changement de comportement d'une large cible d'acteurs :

- Le Parc donne lui-même l'exemple par l'adoption en interne d'une Charte d'Ecomobilité ayant débouché sur des formations à l'écoconduite, l'achat de deux voitures électriques dont l'une mise en autopartage, l'acquisition d'un système de visioconférence (mis en partage avec la communauté de communes du Minervois au Caroux) ou encore la réalisation d'un challenge de la mobilité.
- Du côté des collectivités, celles-ci ont pu bénéficier, en plus d'actions de sensibilisation, de moyens financiers conséquents au travers des Certificats d'Économie d'Énergie, qui leur ont permis de conduire des opérations de rénovation de leur éclairage public (2 000 candélabres rénovés) et de bâtiments publics (50 au total) ainsi que de l'installation de 15 systèmes de chauffage performants, se traduisant par une réduction visible de leur facture énergétique et, ainsi, de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Les professionnels ont pu bénéficier d'un accompagnement spécifique à travers la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises et d'ex-

ploitations agricoles, ainsi que des formations à destination des professionnels du bâtiment liées à la mise en œuvre des nouvelles normes énergétiques. L'ampleur de ces actions est cependant restée limitée au regard du nombre d'acteurs touchés (5 formations éco-artisans organisées, 10 diagnostics énergie et déchets réalisés chez des marqués Parc, 13 diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles et 2 bilans carbonés chez les granitiers, ...).

- Les habitants et les scolaires ont également été touchés par les actions de sensibilisation, relevant de l'animation territoriale conduite par le Parc. Cet accompagnement au changement de comportement s'est aussi traduit par des actions plus matérielles, telles que la distribution d'ampoules basse consommation et la mise en place d'un comptoir de la mobilité s'accompagnant d'actions en faveur du vélo. Le Parc a aussi mis à disposition des habitants une voiture électrique ainsi que 5 vélos à assistance électrique.



S'il est difficile de mesurer l'impact réel de ces actions en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre en l'absence d'enquête spécifique, on peut néanmoins estimer que, au vu de leur ampleur, leur impact reste limité. Pour l'avenir, seule une massification de ces actions pourra conduire à une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. ■

Au sujet des énergies renouvelables, dans quelle mesure l'accompagnement du Parc a-t-il permis leur développement en cohérence avec les orientations de la Charte ?

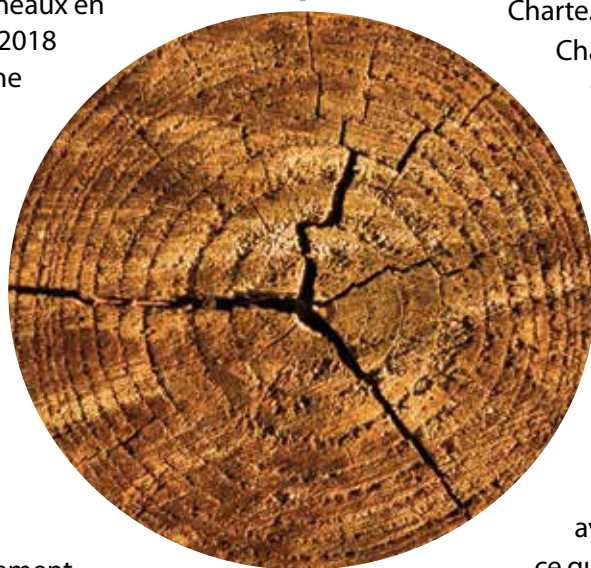
La période 2012-2018 est marquée par un développement généralisé des énergies renouvelables :

- Au niveau du photovoltaïque, on note un fort développement des panneaux en toiture : couvrant 46 ha en 2018 contre 15 ha en 2012, soit une progression de plus de 300 %. Et l'émergence de sites photovoltaïques au sol : inexistant en 2012, le territoire compte 3 sites en 2018, privilégiant des espaces déjà artificialisés.
- On note également l'émergence de la méthanisation avec le développement de deux premières unités entre 2015 et 2018.
- La poursuite du développement du bois-énergie avec l'installation d'un réseau de chaleur et de 10 chaufferies bois supplémentaires sur la période.
- La poursuite soutenue du développement de l'éolien, atteignant 271 éoliennes autorisées en 2018.
- Un confortement de l'hydroélectricité au travers de projets de petites envergures venant compléter des infrastructures majeures.

Ce développement est doublement accompagné par le PNR. Il intervient tout d'abord en amont des projets dans le cadre de la réalisation d'études énergétiques et de faisabilité. Au total, cet accompagnement a concerné 20 projets bois-énergie, 3 projets hydroélectriques, 5 projets photovoltaïques, 6 projets d'énergie citoyenne et 3 études de faisabilité d'unités de méthanisation.

Par ailleurs, le Parc rend, pour chaque projet d'énergie renouvelable sur son territoire, un avis consultatif au travers duquel il s'assure de la conformité du projet avec les orientations de la Charte. Sur cette première moitié de Charte, ce sont 79 avis consultatifs qui ont ainsi été rendus par le Pnr. Ces avis sont relativement bien suivis par la Direction Départementale des Territoires en charge de l'autorisation des projets. Ce mode de fonctionnement a permis jusqu'à aujourd'hui d'assurer un développement des énergies renouvelables en cohérence avec les orientations de la Charte, ce qui permet de dresser un bilan positif à mi-parcours.

Pour autant, le développement de certaines énergies renouvelables, et principalement de l'énergie éolienne, est aujourd'hui source de vifs débats. Rappelons que la Charte fixe un plafond de 300 éoliennes maximum à développer sur le territoire. Au regard du nombre d'éoliennes déjà accordées, le plafond pourrait être atteint avant la fin de la période de validité de la Charte. Face aux pressions des développeurs éoliens et des défenseurs de l'environnement et des paysages du Haut-Languedoc, un dialogue territorial sur la poursuite du développement de l'éolien devra être conduit au cours de la seconde partie de mise en œuvre de la Charte afin d'anticiper les orientations à définir dans la future Charte. ■



VALORISATION DES RESSOURCES DU TERRITOIRE



Dans quelle mesure l'action du Parc et de ses partenaires en faveur de la valorisation des ressources du territoire et de sa vocation d'espace de loisirs a permis d'améliorer la fréquentation touristique et les retombées économiques sur le territoire ?

En l'absence de données concernant la fréquentation touristique du territoire et ses retombées économiques au début de la Charte, il n'est pas possible d'objectiver l'évolution de ces paramètres sur la première moitié de sa mise en œuvre. Néanmoins, on peut souligner la réalisation d'actions d'ampleur par le Parc et ses partenaires participant à la structuration de l'offre touristique.

Le Parc est ainsi engagé dans une démarche de certification Charte Européenne du Tourisme Durable, qui lui a permis de développer des partenariats avec les principaux acteurs du tourisme (agences départementales du tourisme, offices du tourisme, tours opérateurs, ...) et de développer 8 séjours certifiés tourisme durable. La stratégie portée dans ce cadre met également l'accent sur l'itinérance (vélo et randonnée) ainsi que les activités de pleine nature, qui font du Haut-Languedoc une destination nature reconnue, notamment depuis les métropoles proches (Toulouse, Montpellier).

Sur l'itinérance à vélo, où les retombées peuvent le plus facilement être évaluées, on peut relever des moyens importants (408 000 € de subventions provenant des Départements, de la région, de l'État et de l'Europe) mis au service du développement et de la valorisation de la Voie Verte Passa Païs pour proposer un produit touristique complet. Celui-ci se traduit aujourd'hui par la structuration d'un réseau de professionnels de la Voie Verte Passa Païs (comptant 54 adhérents) et d'un fort développement du label Accueil à vélo. Selon une étude réalisée en 2019, les retombées apportées par la Voie Verte sont importantes : 43 000 passages sur la Voie Verte en 2018 (contre 33 500 en 2015) et des dépenses générées par les cyclistes et les piétons estimées à 4,5 millions d'euros.



Concernant les autres activités de pleine nature (APN), on peut également souligner leur développement depuis 2012. Cela passe d'abord par une augmentation du nombre de sites et itinéraires inscrits aux Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) présents sur le territoire, ceux-ci étant passés de 21 en 2012 à 66 en 2018. On recense également sur le territoire plus de 12 000 km de sentiers de grandes itinérances et 151 sites aménagés pour la pratique des APN. Le Pnr est directement impliqué dans le développement de ces activités, notamment par la mise en œuvre d'un Schéma de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature sur le Massif du Caroux et de l'Espinouse. Celui-ci vise à concevoir un projet économique et marketing fondé sur les activités sportives de nature. Dans la suite logique de ce schéma, le Pnr a accompagné le projet de Pôle de Pleine Nature Montagnes du Caroux porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Il est aujourd'hui chef de file écoresponsabilité du Pôle de Pleine Nature. Le Parc est aussi présent en accompagnement de projets d'APN (30 projets accompagnés depuis 2012). Il participe enfin à la valorisation de ces activités au travers de leur marquage Valeurs Parc et de la communication qu'il organise autour de sa marque. Sur ce dernier point, on peut souligner les campagnes de publicité exemplaires réalisées annuellement en partenariat avec les départements de l'Hérault et du Tarn, qui ont relayé ces campagnes au-delà des frontières du Parc, sur l'ensemble de leur territoire. Les retombées de ces campagnes de publicité restent cependant difficiles à évaluer. ■

ÉDUCATION ET CULTURE

L'action du Parc sur le Haut-Languedoc est-elle reconnue par la population locale ?

Contribue-t-elle à renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire ; les élus s'approprient-ils le projet du Parc ?



L'étendue du territoire du Haut-Languedoc ne facilite ni l'appropriation ni la reconnaissance du Pnr du Haut-Languedoc et de son projet. Pour autant, la réalisation par le Parc de deux enquêtes de notoriété auprès de la population, en 2014 puis 2018, montre une nette amélioration de la connaissance de l'existence du Pnr du Haut-Languedoc par ses habitants, passant de 62 % à 86,5 %. Il s'avère cependant que celui-ci est essentiellement connu pour sa fonction de protection de la nature et de l'environnement et seul un peu plus de la moitié des personnes interrogées (56 %) sont capables de citer une action conduite par le Pnr. Les actions connues concernant principalement les animations territoriales et le développement de la Voie Verte Passa Pais. Le nombre de répondants estimant que le Parc a une influence positive sur leur sentiment d'appartenance au territoire chute lui à un quart. Néanmoins, la structure Parc suscite l'intérêt du public qui est en attente d'une plus grande visibilité et d'une plus grande présence du Parc et de son équipe sur le territoire.

Du côté des élus, les écueils du grand territoire se font également ressentir. D'un côté, les modalités de représentation des communes au Comité syndical, avec un système de représentation à double étage, tendent à éloigner le Parc de la base commu-

nale. Tandis que la multiplication des cadres d'appartenance (EPCI, Pays/PETR, autre syndicats...) peut avoir tendance à placer le Parc comme une structure parmi d'autres, ce qui engendre une participation très inégale aux instances du Parc.

Le résultat est une connaissance plutôt faible des actions conduites par le Parc qui a pu être relevée au cours des Rencontres territoriales organisées lors de cette évaluation à mi-parcours. Il ressort donc un besoin tout d'abord d'information, ainsi que le besoin d'impliquer plus directement les élus dans l'action conduite.

Même si le Pnr du Haut-Languedoc est bien inscrit dans le paysage institutionnel du territoire, son rôle et son action reste insuffisamment connus. Pour la seconde partie de mise en œuvre de la Charte, on peut ainsi noter :

- Des efforts de communication supplémentaire à produire,
- Une présence et une visibilité à accroître sur le territoire en mobilisant l'équipe et les élus du Parc mais aussi ses partenaires,
- Une meilleure implication des élus en leur proposant un rôle plus opérationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. ■





**CARTO-
GRAPHIE
DE L'ACTION
DU PARC
SYNDICAT MIXTE**



MILIEU NATUREL & EAU

X Risque ou « ce que l'on ne veut pas »

- Dégradation des espaces remarquables
- Mutation des espaces ouverts
- Perte de leur valeur écologique (support de biodiversité)

✓ Vision ou « ce que l'on souhaite »

- Un réseau d'espaces naturels d'intérêts écologiques qui maille le territoire
- Protéger et économiser la ressource en eau

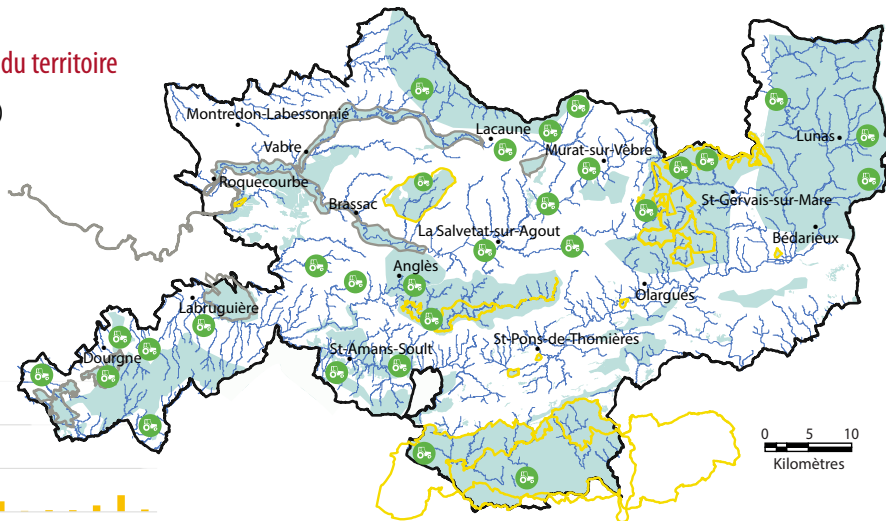
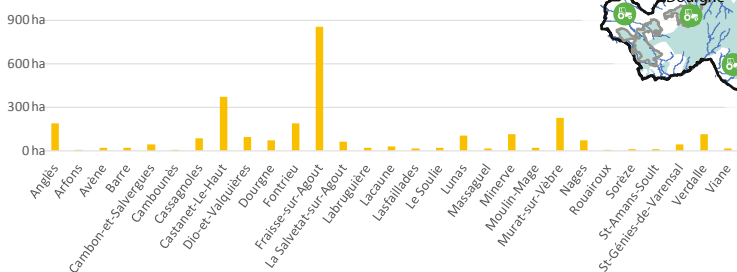
130 568 ha d'espaces d'intérêts écologiques soit 43% du territoire

12 sites Natura 2000 animés par le PNR (10 en 2012)

- Plus de 45 études/inventaires/suivis réalisés
- Plus de 40 projets accompagnés
- 18 animations scolaires organisées
- 10 animations grand public proposées

Autres sites Natura 2000 du PNR

2 837 ha concernés par une MAEC (272 ha en 2012)



170 242 ha de coeur de biodiversité identifiés au sein de la Trame verte et bleue

3 obstacles à la continuité écologique de l'Arn effacés

10 communes accompagnées dans leur démarche **zéro phyto**

4 formations zéro phyto organisées par le PNR

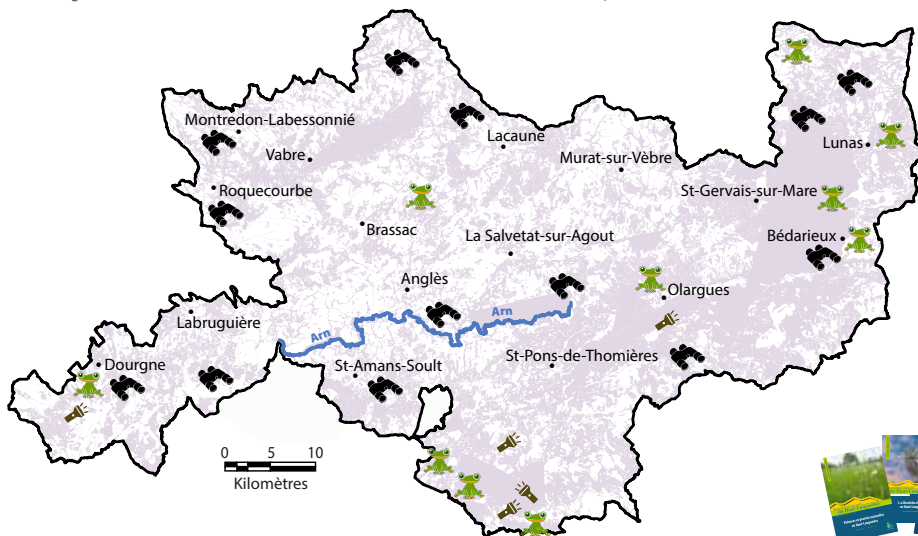
5 cavités souterraines explorées / étudiées

Plus d'une **dizaine d'inventaires/suivis** naturalistes réalisés (hors Natura 2000)

- **2500 espèces végétales**

- **170 espèces animales** remarquables

12 cahiers techniques édités



6 596 ha d'espaces sensibles expertisés en vue de leur préservation vis-à-vis des motorisés soit **43 communes** accompagnées

4 951 ha d'espaces sensibles protégés vis-à-vis des motorisés

99 arrêtés municipaux pris (contre 84 en 2012)

9 panneaux de sensibilisation aux véhicules motorisés installés

2000 exemplaires de la charte de bonnes conduites diffusés

250 cendriers de poche distribués au Lac de la Raviège

10 pompes de remplissage pour moteur à bateau mis à disposition au Lac de la Raviège

1 266 km de cours d'eau

64 % des cours d'eau en **bon état écologique** et

74 % des cours d'eau en **bon état chimique**



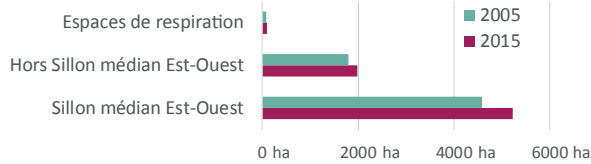


URBANISME ET PAYSAGE

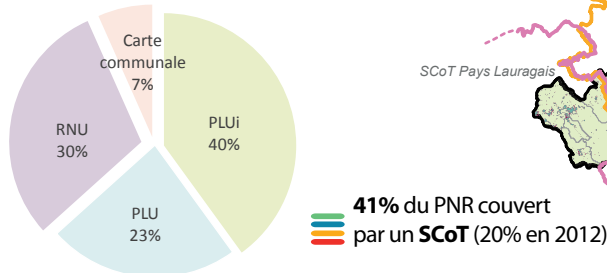
✗ Risque ou « ce que l'on ne veut pas »
 - Développement urbain anarchique : dégradation des paysages, étalement urbain, consommation d'espaces, abandon des centres anciens, ...

✓ Vision ou « ce que l'on souhaite »
 - Une gestion plus durable du développement urbain
 - Consommation économe de l'espace

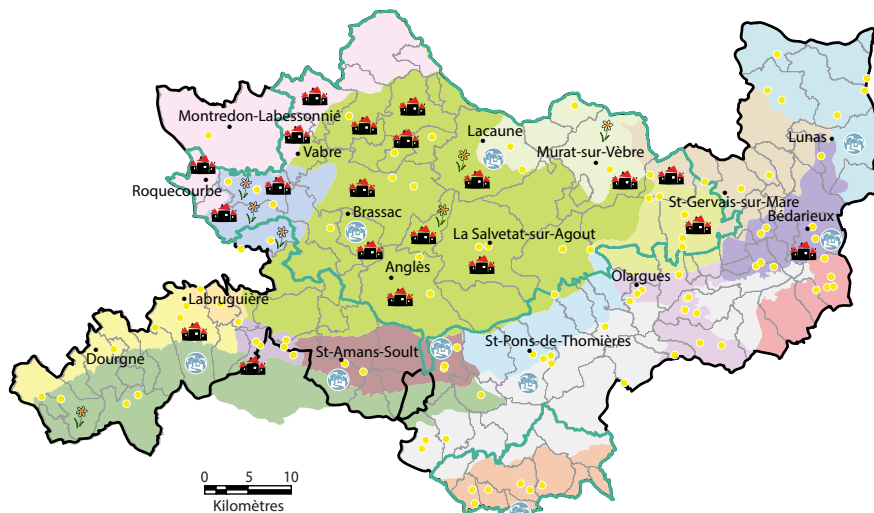
7 203 ha urbanisés en 2015 soit 2% du territoire (6 370 ha en 2005)



84 communes dotées d'un document d'urbanisme et de planification, en cours ou en révision (64 en 2012)



37 documents d'urbanisme approuvés ouvrant des **superficies cohérentes** par rapport aux besoins sur les 84 communes ayant des documents d'urbanismes en cours ou en révision (11 en 2012)



18 unités paysagères identifiées :

1 document de référence sur les paysages édité

148 430 ha couverts par une charte architecturale et paysagère soit 48% du territoire (0 ha en 2012)

11 actions sur 24 mises en œuvre actuellement dans le cadre de la Charte architecturale Hautes Terres d'Oc

100 prises de vue identifiées pour l'observatoire du paysage - 2^e campagne photographique en cours

9 ateliers d'urbanisme durable réalisés

19 communes accompagnées pour la réhabilitation de leurs centres anciens

PNR membre du jury du concours des Villes et Villages Fleuris du Tarn - 6 visites dans le PNR et 11 visites hors PNR

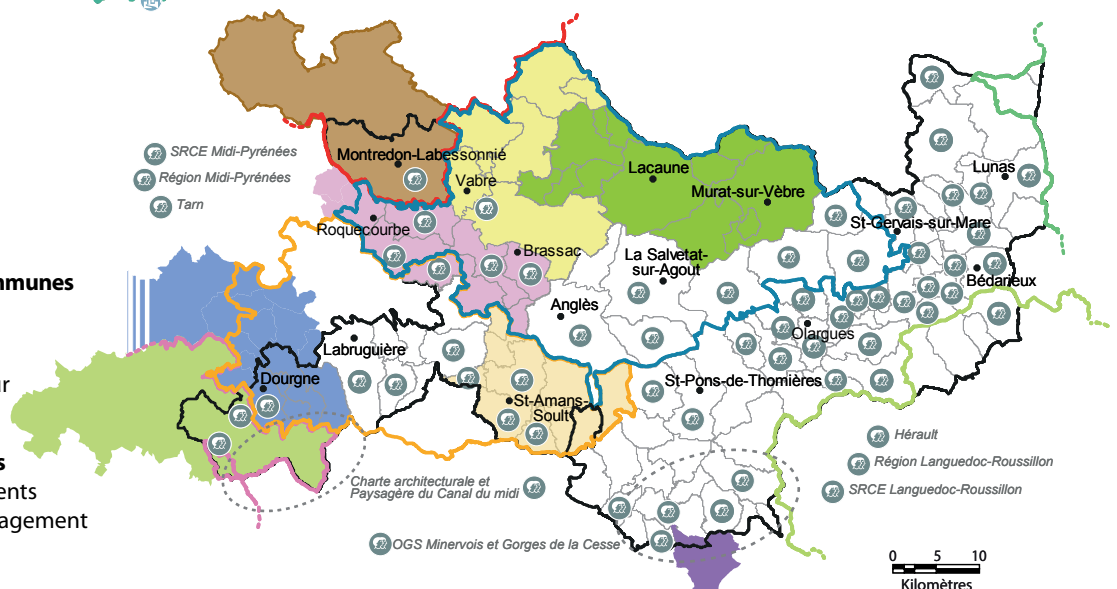
2 règlements locaux de publicité accompagnés

149 dispositifs publicitaires illégaux repérés en 2012 dans l'Hérault

8 communautés de communes accompagnées pour l'élaboration de leur PLUi

6 syndicats accompagnés pour l'élaboration de leur SCoT

62 collectivités accompagnées pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et/ou projets d'aménagement



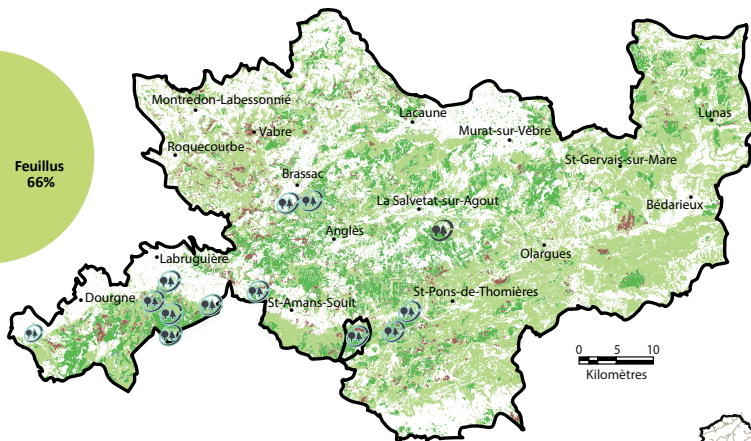
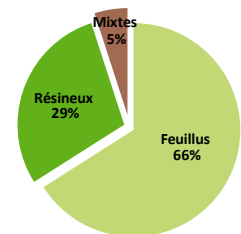


FORÊT

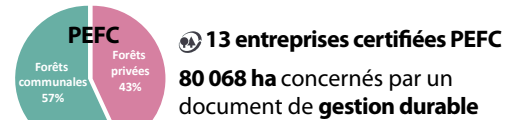
X Risque ou « ce que l'on ne veut pas »
- Impacts négatifs de l'exploitation forestière sur le paysage et la biodiversité

✓ Vision ou « ce que l'on souhaite »
- Un massif forestier économiquement dynamique, respectueux du patrimoine naturel, bâti et paysager

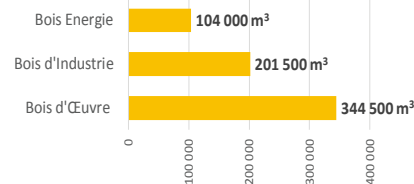
209 156 ha de forêts soit 67% du territoire (202 335 ha en 2012)



29 980 ha de forêts certifiées PEFC



2 000 emplois dans la filière bois



2^e Charte forestière de territoire : 122 000€ de subvention

25 actions portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage

39 partenaires touchés par les actions de la Charte forestière

— **6 091 km de dessertes forestières existantes**

84 km de dessertes forestières aménagées ou créées

1 Martéloscope mis en place

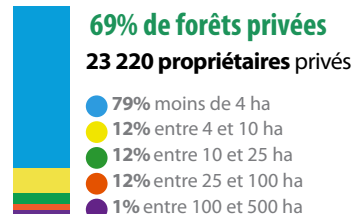
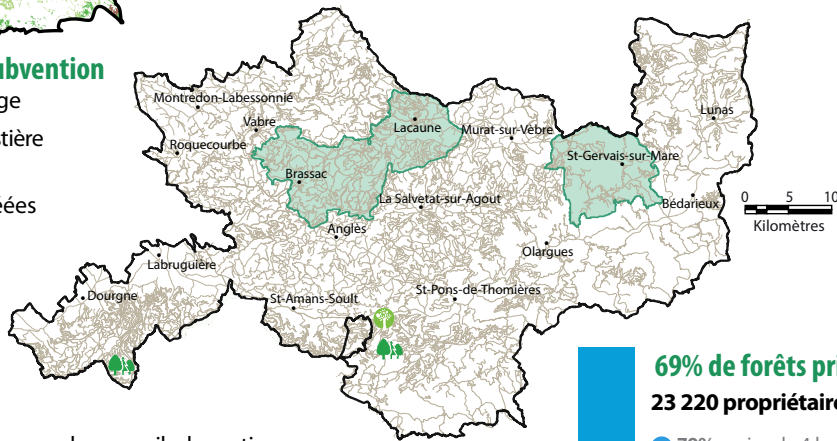
9 personnes formées à son utilisation

5 animations réalisées - 43 participants

2 Sylvotrophées réalisés - 8 candidats

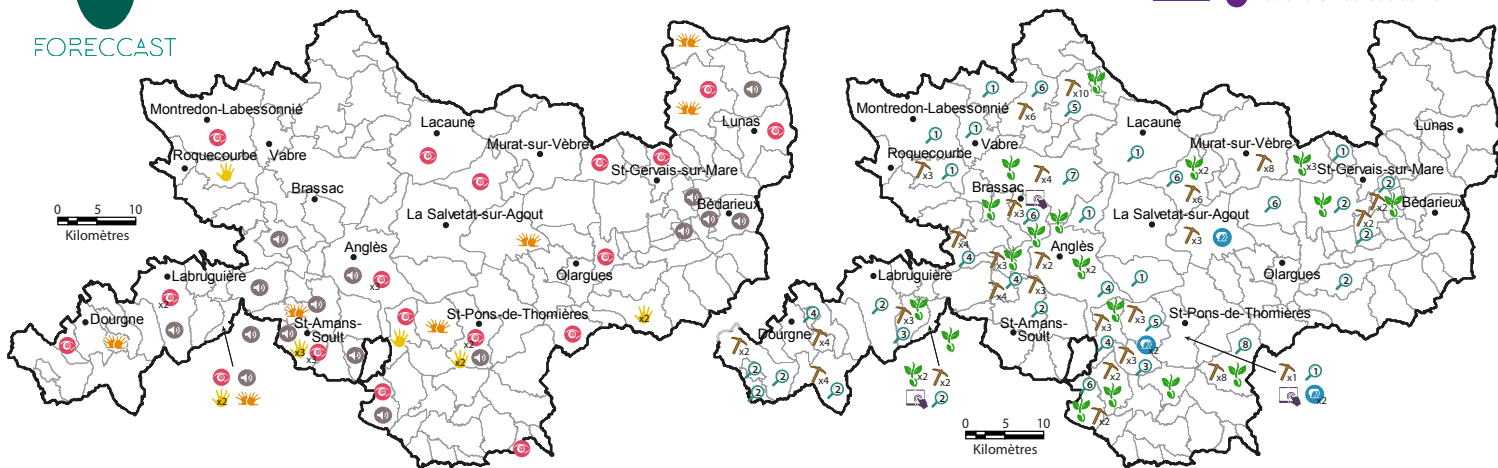
2 projets en cours découlant du Schéma d'accueil en forêt réalisé par le PNR

1 Guide biodiversité édité : 16 fiches habitats référencées avec des conseils de gestion



Projet FORECAST : 1 300 000€ subventionnés par l'Europe

FORECAST



16 conférences organisées - 250 participants

7 animations scolaires organisées - 140 participants

11 animations grand public organisées - 600 participants

24 prêts de l'exposition « Changements climatiques et forêt »

2 concours photos - 192 participations

1 enquête sur la perception des forêts et des changements climatiques menées - 474 enquêtés/an sur 4 ans

100 fosses pédologiques étudiées

112 diagnostics de peuplement réalisés

25 sites expérimentaux aménagés

3 formations à l'application proposées

5 rencontres professionnelles/scientifiques organisées - 120 participants

1 guide « Gérer les crises liées au changement climatique en forêt du Haut-Languedoc » édité - diffusé à 2 400 personnes

1 application mobile d'aide à la décision créée



AGRICULTURE - ALIMENTATION

X Risque ou « ce que l'on ne veut pas »

- Déprise agricole
- Fermeture des milieux
- Mutation des espaces agricoles

✓ Vision ou « ce que l'on souhaite »

- Maintenir et développer des activités agricoles utilisatrices d'espaces et respectueuses de l'environnement

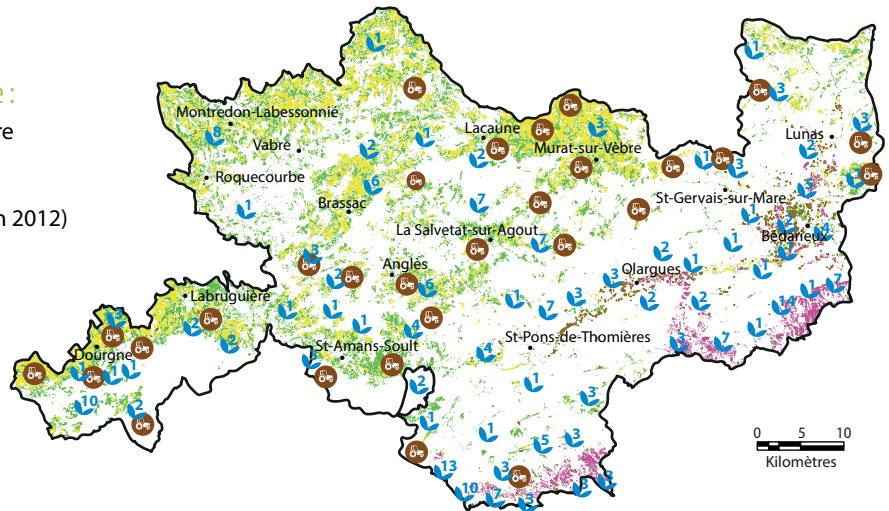
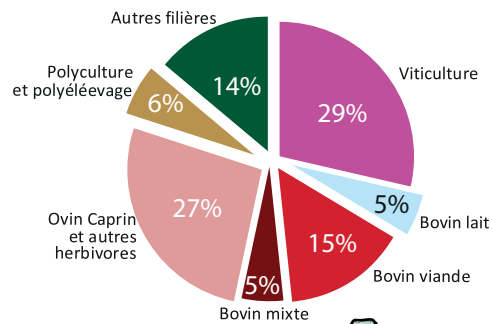
78 556 ha en production agricole soit 31% du territoire :

■ Cultures ■ Prairies et pâturages ■ Vigne ■ Arboriculture

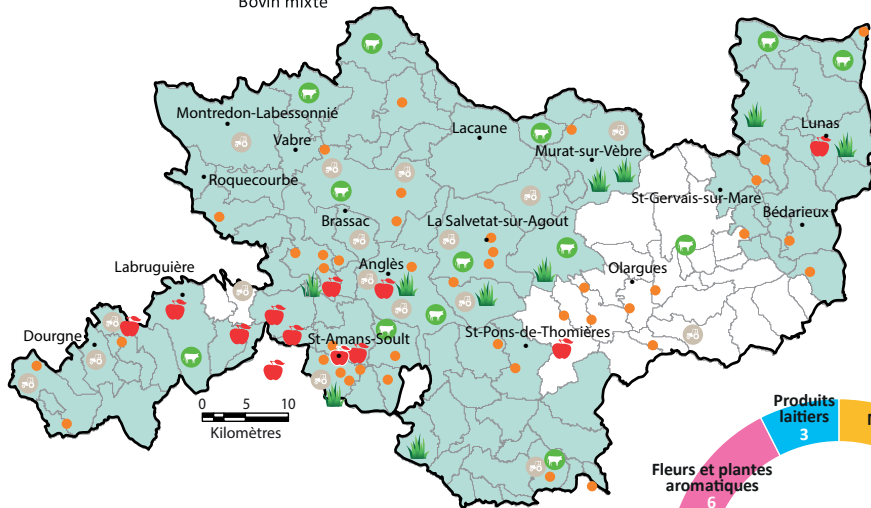
🏠 **2 837 ha** concernés par une MAEC (272 ha en 2012)

🌿 **228 exploitations** en agriculture **biologique** (152 en 2012)

1 832 exploitations en 2010



34 580 ha de Surface Agricole Utile en prairies naturelles



320 exploitations (17%) engagées dans une démarche d'évolution des pratiques

- 🏆 **9 concours** des prairies naturelles organisés - 68 participants
- 🌿 **13 diagnostics** énergétiques d'exploitations agricoles réalisés
- 🏠 **16 journées banc d'essai** tracteur proposées
- 🍏 **12 vergers** de sauvegarde implantés
- 🌿 **10 diagnostics agri-environnementaux** en systèmes herbagers réalisés

1 herbier numérique mis en ligne (72 plantes)

1 guide de reconnaissance des plantes des prairies naturelles (63 plantes) édité

2 porteurs de projet en agriculture accompagnés en moyenne/an

👥 **25 sur 83 restaurateurs collectifs** impliqués dans la commercialisation en **circuits-courts**

👨‍🍳 **8 formations des cuisiniers - 52 participants**
15 981 repas servis/jour par 83 unités de production
88% des repas fabriqués sur le territoire

🍴 **9 restaurants collectifs** accompagnés pour lutter contre la gaspillage
- 149 pesées réalisées - 2,5 tonnes/jour de gaspillage alimentaire

3 guides et **3 fiches retour d'expérience** édités à destination des cuisiniers de la restauration collective

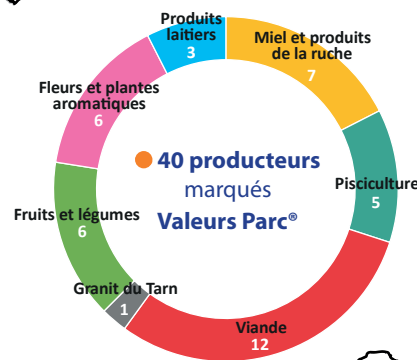
99 producteurs inscrits dans le Bottin des gourmands

🏠 **8 maisons de retraite** participant à l'inventaire des spécialités culinaires
12 fiches recettes traditionnelles éditées

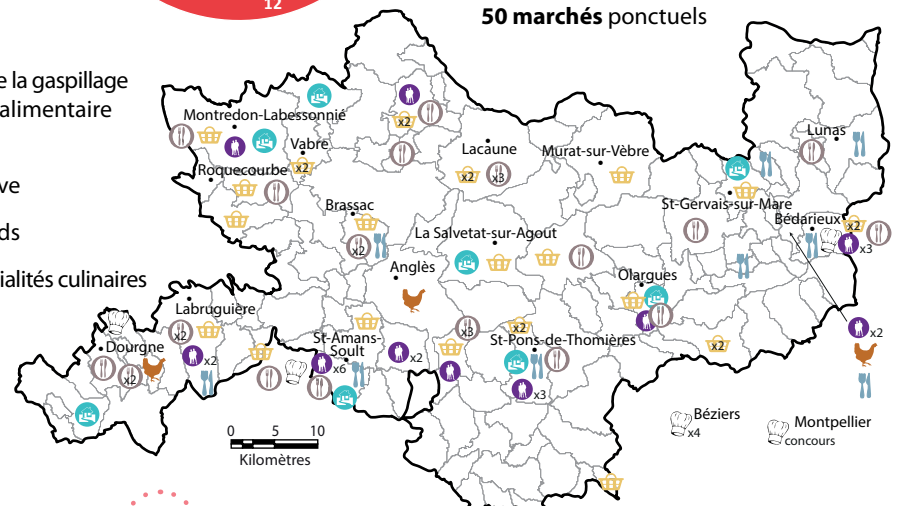
👤 **22 actions de sensibilisation/accompagnement** à l'alimentation durable et/ou gaspillage alimentaire

🐔 **3 poulaillers** installés

3 jeux pédagogiques acquis



🏪 **26 marchés** permanents, **50 marchés** ponctuels





ENERGIE

Risque ou « ce que l'on ne veut pas »

- Impacts paysagers et environnementaux des projets ENR
- Une consommation énergétique qui stagne ou augmente



Vision ou « ce que l'on souhaite »

- Maîtrise des ENR, en préservant les richesses environnementales et le patrimoine paysager (+ 20% en plus d'énergie renouvelable)
- Diminution des consommations énergétiques : réduire d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre de 20% et réaliser 20% d'économies d'énergies

30,6 MWh/hab d'énergie consommée sur le PNR

65% de la consommation globale du territoire provient d'énergie renouvelable soit 1602 GWh

79 avis rendus sur l'installation d'énergies renouvelables

35 courriers d'observation envoyés

271 éoliennes accordées (300 max) dont 182 en fonctionnement

31 chaufferies bois collectives

6 plateformes de production de plaquettes et granulés bois

3 sites photovoltaïques au sol

3 unités de méthanisation

79 centrales hydroélectriques



1 000 000€ pour agir en faveur de la réduction de la facture énergétique



22 communes accompagnées pour améliorer leurs performances énergétiques

- 18 expertises de bâtiments réalisées
- 3 projets de construction bois accompagnés
- 20 projets bois-énergie accompagnés
- 3 projets hydroélectriques accompagnés
- 5 projets photovoltaïques accompagnés

26 communes suivies par Hérault Energies

6 projets d'énergie citoyenne accompagnés

4 000 ampoules LED distribuées sur 43 communes

1 réunion d'information sur l'éclairage public

Accompagnement de Vabre pour le concours Villes et Villages Étoilés

4 740 habitants concernés par l'extinction ou la baisse de l'éclairage public

3 études de faisabilité réalisées pour l'installation d'unités de méthanisation - Suivi scientifique d'une unité de méthanisation

3 entreprises accompagnées dans leur démarche d'économie d'énergie

22 évaluations de Qualité de l'Air Intérieur réalisées pour des crèches et des écoles

2 221 inscrits aux achats groupés organisés pour les habitants du PNR

PNR Relais écomobilité



60 prêts de vélos à assistance électrique

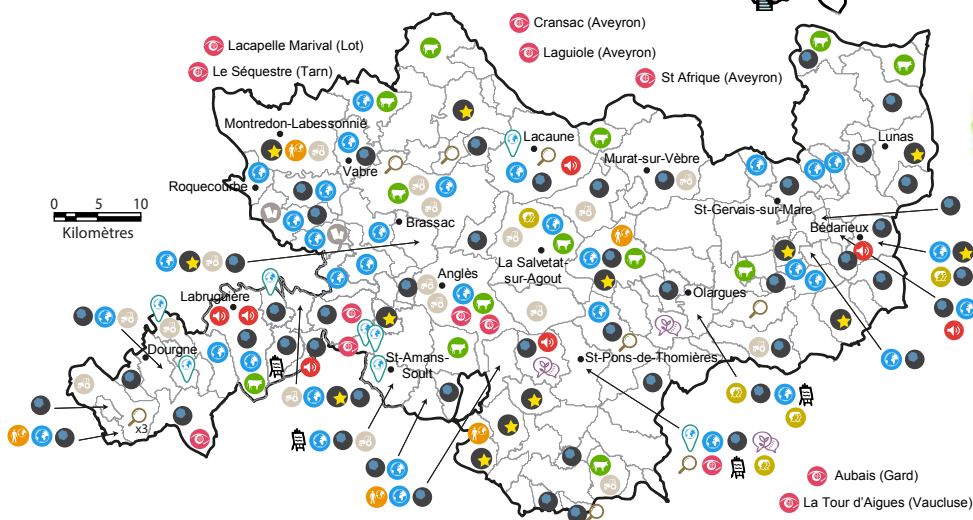
4 Journées marquage Bicycode et diagnostics de vélos

6 000 kms évités grâce à la visioconférence

30% de consommation/véhicule en moins grâce à une Formation à l'écoconduite

1 Balade écomobile et gourmande

2 voitures électriques acquises - 1 proposée en autopartage



3 990 000 € d'aides sur le Haut-Languedoc

(PNR, Pays HLV, communauté de communes TMN)

50 bâtiments publics rénovés

15 systèmes de chauffage performants installés

2 000 candélabres modernisés

35 animations scolaires "Pour ma planète je bouge"

7 prestations théâtrales

5 familles accompagnées via le projet Eco N'Home

5 formations Eco-artisans

13 visites de sites exemplaires

10 diagnostics énergie et déchet chez des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc

3 rencontres Energie-Climat

3 formations Energie-Climat

8 réunions d'informations sur les financements disponibles

13 diagnostics énergétiques d'exploitations agricoles

16 journées banc d'essai tracteur

2 bilans carbone des granitiers

14 animations "Le jour de la nuit"

47 animations "Nuit de la thermographie"



VALORISATION DU TERRITOIRE

tourisme et autres activités



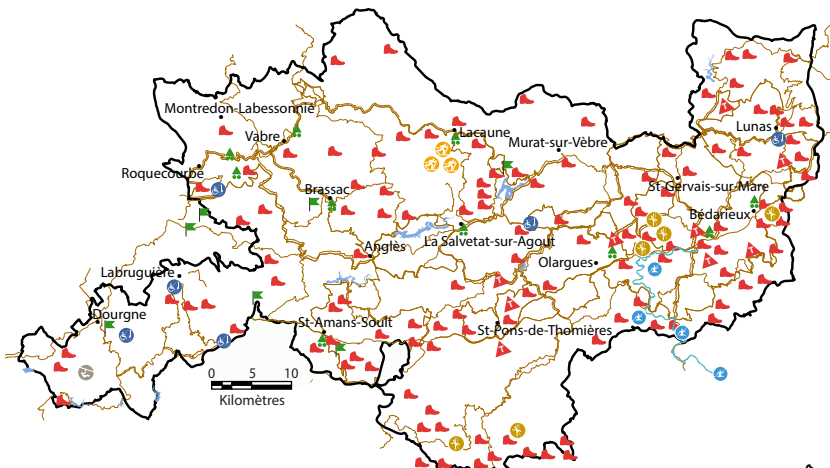
Risque ou « ce que l'on ne veut pas »

- Détérioration des espaces par le développement touristique
- Une exploitation des ressources nuisible aux paysages et aux milieux naturels



Vision ou « ce que l'on souhaite »

- Développement d'une activité économique et tourisme durable et de qualité
- Des retombées économiques sur le territoire



151 sites aménagés pour la pratique des APN* :

- Boucle de Randonnée Espace Trail
- Base VTT-FFC Circuit Vélo de route
- Ponton de pêche handi-adapté
- Via Ferrata Escalade Canoë Ski de fond

* Activités de Pleine Nature

12 000 km de sentiers de grandes itinérances (pédestres/équestres/VTT)

66 sites inscrits aux PDESI, 76 avis donnés depuis 2012

30 projets d'APN accompagnés depuis 2012

50 fiches patrimoines et 28 fiches randonnées du PNR éditées

GR7 : 147 km en cours de revalorisation

GTMC en VTT : restructuration de l'itinéraire

Schéma de gestion et des sports de nature : 112 km de sentiers expertisés

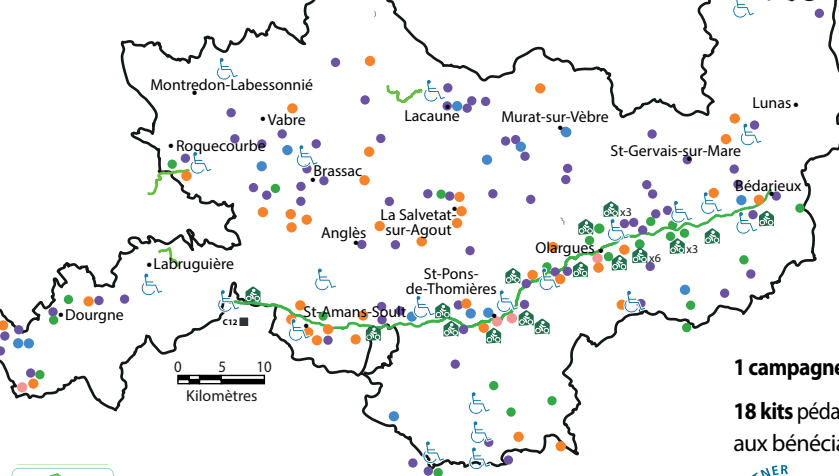
Pôle de pleine nature : 5 actions portées par le PNR

8 séjours proposés par 6 agences partenaires

Aménagement du site des Mates Basses :

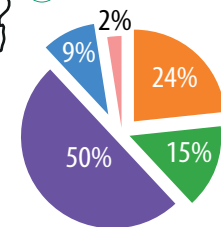
63 022€ de subventions

(Union Européenne, Région Occitanie, Département)



166 professionnels marqués valeurs Parc® (115 en 2012)

20 filières marquées (8 en 2012)



- Produits
- Activités de pleine nature
- Hébergements
- Sites culturels
- Points de vente Valeurs Parc®

1 campagne de communication/an depuis 2016 - 835 affiches distribuées en 2019

18 kits pédagogiques, 21 outils de promotion, 85 malles pédagogiques proposées aux bénéficiaires de la marque Valeurs Parc®



EUROPARC
Tourisme Durable dans
Les Espaces Protégés

Charte Européenne
de Tourisme durable

Tourisme : 367 700 € de subventions (Union Européenne, Région Occitanie)

188 prestataires engagés avec le PNR dans une politique de tourisme durable (67 en 2012)

22 sites accessibles et aménagés aux handicapés - PNR évaluateur pour le label Tourisme et Handicap

Une dizaine d'actions réalisées en faveur de l'accessibilité pour tous

40 professionnels/an (moyenne) formés aux enjeux du tourisme

2.8 millions de nuitées touristiques sur le PNR en 2018

48 documents de promotion, valorisation et sensibilisation au territoire créés

60 outils pédagogiques à destination du grand public créés



PassaPais : 408 000€ de subventions

89 km de voies vertes mis en service dont 76 km de la PassaPais

42 981 passages / an sur la voie verte PassaPais (33 447 en 2015)

54 panneaux de connexion avec les centres bourgs installés

13 panneaux de localisation des prestataires installés

26 panneaux installés pour accueillir des expositions

2 expositions créées

650 participants/an (moyenne) à la fête de la voie verte

25 professionnels labellisés Accueil Vélo (11 en 2017)



42 professionnels adhérents

au Réseau des professionnels de la voie verte





ÉDUCATION & CULTURE IMAGE DU PARC

X Risque ou « ce que l'on ne veut pas »
- Désintéressement de la population aux enjeux patrimoniaux (naturels, culturels, ...)

✓ Vision ou « ce que l'on souhaite »
- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du territoire
- Construire et faire partager l'identité culturelle du Haut-Languedoc

309 animations tout public organisées sur le PNR depuis 2012
(animations nature, journées d'initiation pierre sèche, conférences)

- 1 à 2 animations
- 3 à 5 animations
- supérieur à 5 animations

120 269 € reversés sous forme d'animations aux communes

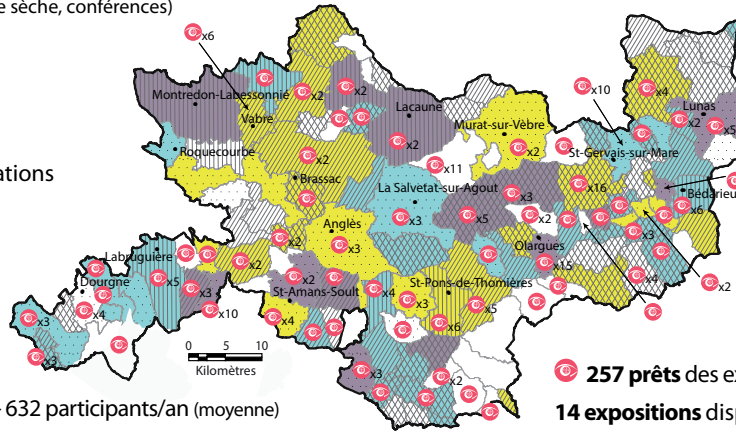
Réseau des Jardiniers du PNR

338 adhérents/an (moyenne)

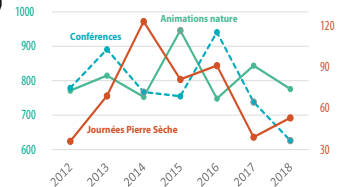
15 animations/an proposées (moyenne) - 632 participants/an (moyenne)

553 jardins visités pour le concours des jardiniers depuis 2012

- 1 à 2 jardins
- 3 à 5 jardins
- 6 à 10 jardins
- > à 10 jardins



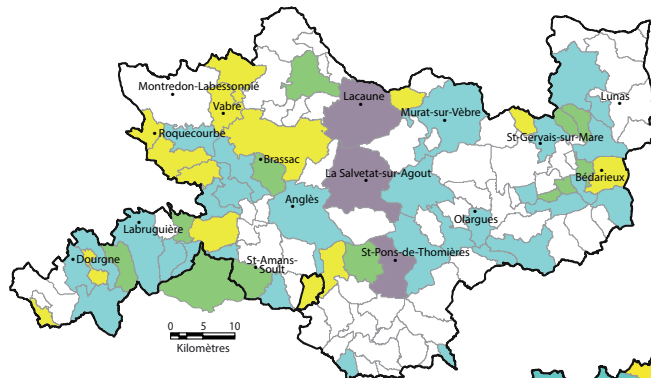
11 642 participants aux animations du PNR (animations nature, journées Pierre Sèche, conférences)



257 prêts des expositions et jeux du PNR

14 expositions disponibles - **5 jeux**

42 expositions présentées dans le hall du PNR



152 animations scolaires organisées sur le PNR depuis 2012
(Pour ma planète je bouge, Camins de drôles, Echanges scolaires)

- 1 à 2 classes sensibilisées
- 3 à 5 classes sensibilisées
- 6 à 10 classes sensibilisées
- supérieur à 10 classes sensibilisées



70 outils pédagogiques créés pour sensibiliser le grand public sur 86 thématiques liées aux enjeux du territoire

86% de la population connaissent le PNR (enquête de notoriété)

Photothèque :

20 456 clichés disponibles
390 connexions/an en moyenne

Centre de ressource :

160 ml de documentation
482 lecteurs/an en moyenne
2 77 consultations sur internet/an en moyenne

3 Réseaux-sociaux utilisés :

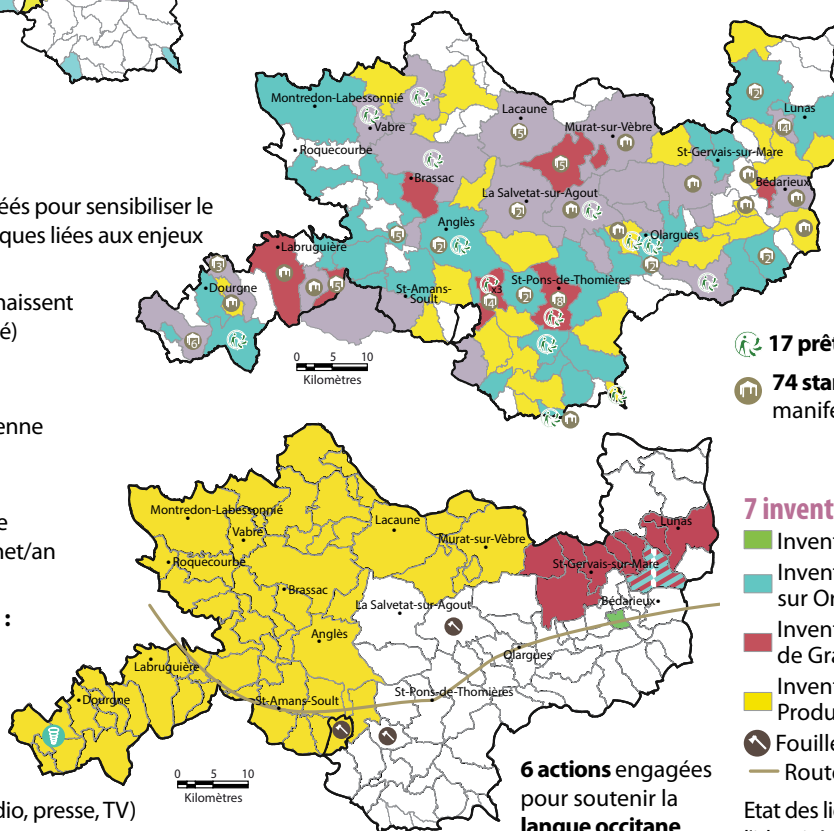
371 publications en 2018
5 535 abonnés

Site internet :

153 publications en 2018
20 020 utilisateurs

105 parutions en 2018 (radio, presse, TV)

50 000 exemplaires/an du Journal du Parc diffusés dans les boîtes aux lettres



688 manifestations soutenues depuis 2012

204 941 € d'aides distribuées depuis 2012 aux associations pour l'organisation de manifestations écoresponsables

- 100 à 1 000 € d'aides
- 1 001 à 3 000 € d'aides
- 3 001 à 6 000 € d'aides
- supérieur à 6 000 € d'aides

17 prêts de kits "Tri sélectif" en 2019

74 stands tenus par le PNR sur des manifestations depuis 2012

7 inventaires du patrimoine culturel réalisés

- Inventaire du patrimoine Thermal
- Inventaire du patrimoine Bâti de La Tour sur Orb
- Inventaire du patrimoine Minier du bassin de Graissessac
- Inventaire du patrimoine Habitat et Production
- Fouille des fours verriers
- Pôles verriers
- Route du verre

Etat des lieux des inventaires existants sur l'identité culturelle du PNR

Inventaire des Mégalithes

Parc naturel régional du Haut-Languedoc - 1 place du Foirail - BP.9 - 34220 St-Pons-de-Thomières
☎ 04 67 97 38 22 📠 04 67 97 38 18 // accueil@parc-haut-languedoc.fr // www.parc-haut-languedoc.fr



● HORIZON 2027 ●

© PNRHL 2021 /
Rédaction : PNRHL - S. Emont
Relecture : PNRHL - équipe du Parc
Graphisme : V. Bianchi
Impression : Graphprint

Signataires de la Charte du Parc :

Etat, Régional Occitanie,
Conseils départementaux du Tarn
et de l'Hérault, Communes du
territoire, EPCI du territoire

